



Groupe
P&V

Rassembler. Renforcer. Assurer.
pv.be • vivium.be

P&V

Rapport annuel 2022



Table des matières

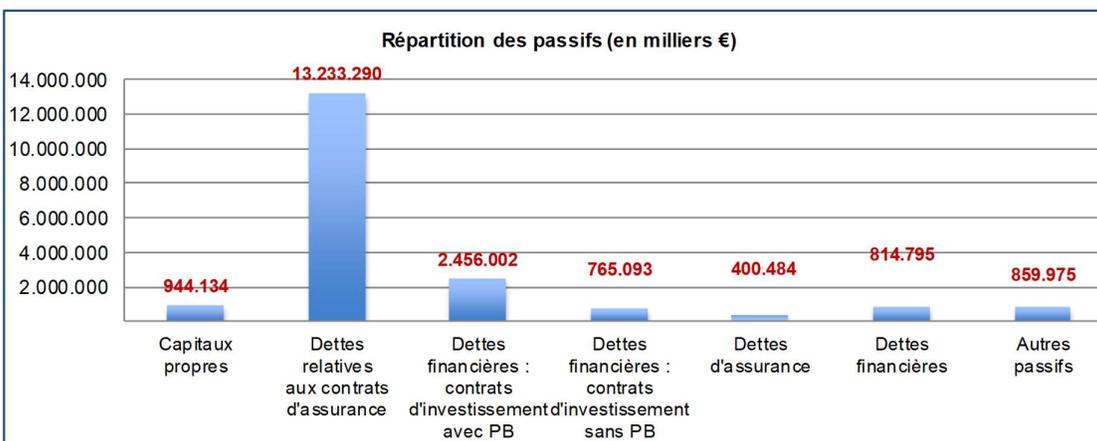
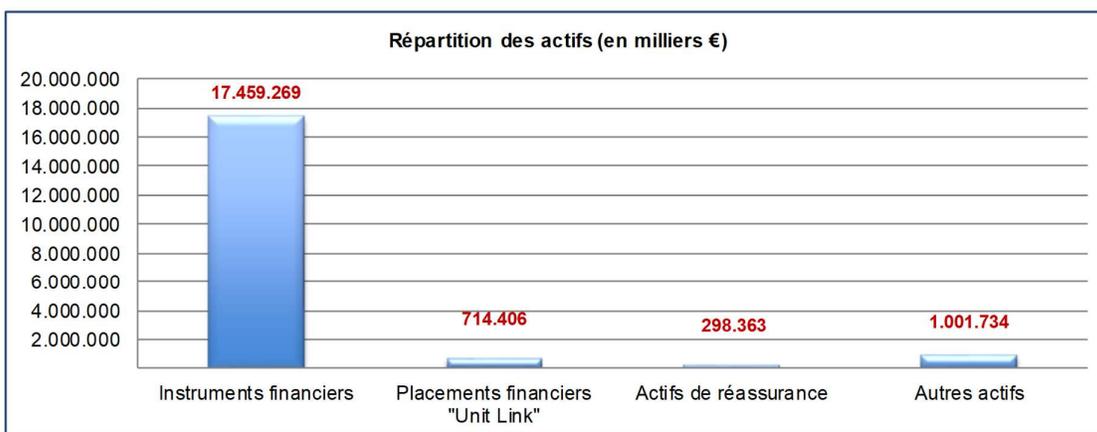
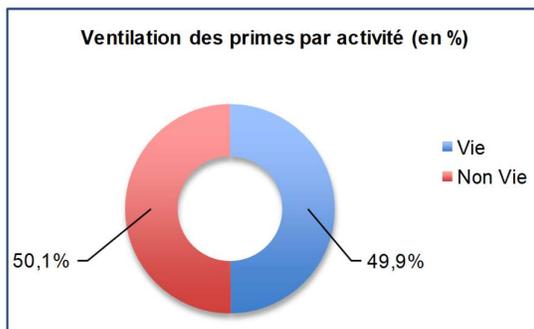
TABLE DES MATIERES.....	2
GLOSSAIRE ET ABRÉVIATIONS	4
1 LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2022	6
SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	6
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	7
ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL	8
ETAT CONSOLIDE DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	9
TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE	10
2 INFORMATIONS GENERALES	12
2.1 STRUCTURE DU GROUPE P&V	12
2.2 BASES DE LA CONSOLIDATION ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION	13
2.3 PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS	19
2.4 INFORMATIONS SUR LES SECTEURS OPERATIONNELS	22
2.5 RATIO DE SOLVABILITE II	23
3 NOTES RELATIVES A L'ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE	25
3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25
3.2 IMMEUBLES D'EXPLOITATION ET IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29
3.3 IMMEUBLES DE PLACEMENT	31
3.4 INSTRUMENTS FINANCIERS	34
3.5 PLACEMENTS FINANCIERS UNIT LINK (BRANCHE 23).....	58
3.6 INVESTISSEMENTS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIEES	59
3.7 AUTRES ACTIFS	59
3.8 LOCATIONS ET LEASING.....	61
3.9 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	64
3.10 CAPITAUX PROPRES	65
3.11 DETTES RELATIVES AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET DETTES D'ASSURANCE.....	65
3.12 PROVISIONS	80
3.13 PENSIONS ET AUTRES OBLIGATIONS	81
3.14 COMPOSANTE DES IMPOTS DIFFERES	85
3.15 AUTRES PASSIFS	86
3.16 INSTRUMENTS DE COUVERTURE	90
3.17 VALORISATION A LA VALEUR DE MARCHE	93
4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	95
4.1 PRIMES	95
4.2 CHARGES TECHNIQUES	96
4.3 PRODUITS FINANCIERS	97
4.4 CHARGES FINANCIERES.....	98
4.5 CHARGES ADMINISTRATIVES ET OPERATIONNELLES	99
4.6 QUOTEPART DU RESULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIEES	99
4.7 AUTRES PRODUITS/CHARGES.....	99
4.8 CHARGES D'IMPOTS/REVENUS DANS LE COMPTE DE RESULTAT	99
4.9 DIVIDENDES.....	102
5 NOTES RELATIVES AUX ELEMENTS NON INCLUS DANS L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE.....	102
5.1 PARTIES LIEES	102
5.2 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES	105

5.3	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	112
5.4	RESSOURCES HUMAINES	113
5.5	ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS.....	113
5.6	INFORMATIONS NON FINANCIERES	113
5.7	MISE EN GARDE CONCERNANT LES DECLARATIONS PROSPECTIVES	114
5.8	HONORAIRES DU COMMISSAIRE.....	115
6	DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES.....	116
7	RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	117

Glossaire et abréviations

GAAP	Generally Accepted Accounting Principles/ Practice
IAS	International Accounting Standard
IASB	International Accounting Standards Board
IBNR	Incured But Not Reported
IBNER	Incured But Not Enough Reported
IFRIC	The International Financial Reporting Interpretations Committee
IFRS	International Financial Reporting Standard
Interpretations	IFRS Interpretations (IFRIC)
ORSA	Own Risk and Solvency Assessment
PB	Participation bénéficiaire (discrétionnaire)
RSR	Regulatory Supervisory Report
SFCR	Solvency and Financial Condition Report
Shadow accounting	Comptabilité reflet dans le cadre de IFRS 4
SIC	Standard Interpretations Committee
S/P	Ratio sinistres/primes
SPA	Share Purchase Agreement
VNI	Valeur nette d'inventaire (publiée par un fonds)

CHIFFRES CLES AU 31 DECEMBRE 2022



Total du bilan	19.473.772 K€	Capitaux propres	944.134 K€
Total primes	1.825.172 K€	Résultat net	42.529 K€
Ratio de solvabilité	172,2%	Nombre d'employés	1.501

1 LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2022

Situation financière consolidée

En milliers €	Notes	2022	2021
Actifs			
Immobilisations incorporelles	3.1	31.829	39.279
Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles	3.2	65.866	69.362
Immeubles de placement	3.3	124.731	151.172
Investissements dans des entreprises associées	3.6	46.588	43.308
Impôts différés	3.14	262.081	-
Instruments financiers	3.4	17.459.269	20.473.029
Placements financiers "Unit Link"	3.5	714.406	1.080.512
Actifs de réassurance	3.7.1	298.363	325.468
Dépôts auprès des entreprises cédantes		210	329
Part des réassureurs dans les provisions techniques	3.11.2	298.153	325.139
Créances d'assurance	3.7.1	155.961	199.974
Autres créances		123.688	135.498
Autres créances	3.7.2	116.896	129.083
Créances courantes de leasing	3.7.2	6.792	6.415
Produits acquis	3.7.2	14.525	16.685
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.9	176.464	199.295
Total actifs		19.473.772	22.733.583
Capitaux propres et passifs			
Capital émis	3.10	55.487	52.966
Réserves	3.10	887.380	2.276.171
Capitaux propres - part du groupe		942.867	2.329.137
Capitaux propres revenant aux minoritaires	3.10	1.267	1.463
Total capitaux propres		944.134	2.330.601
Dettes subordonnées	3.15	400.049	400.049
Dettes relatives aux contrats d'assurance	3.11	13.233.290	14.583.598
Dettes financières - contrats d'investissement avec PB	3.11	2.456.002	2.654.108
Dettes financières - contrats d'investissement sans PB	3.11	765.093	1.140.473
Pensions et autres obligations	3.13	300.996	342.304
Impôts différés	3.14	652	194.444
Dettes d'assurance	3.11	400.484	428.070
Dettes financières	3.15	814.795	500.729
Dettes de leasing	3.8.2.2	5.523	5.295
Autres dettes financières	3.4.2	809.272	495.434
Autres dettes	3.15	158.277	159.209
Provisions	3.15.3	28.885	31.306
Autres passifs	3.15.3	129.392	127.903
Total passifs		18.529.638	20.402.983
Total capitaux propres et passifs		19.473.772	22.733.583

Compte de résultat consolidé

En milliers €	Notes	2022	2021
Primes brutes		1.825.172	1.758.603
<i>Vie</i>		910.205	914.930
<i>Non Vie</i>		914.967	843.673
Variation des provisions pour primes non acquises et risques en cours		(2.909)	(6.679)
<i>Vie</i>		-	-
<i>Non Vie</i>		(2.909)	(6.679)
Primes cédées aux réassureurs		(58.089)	(48.997)
<i>Vie</i>		(2.226)	(1.943)
<i>Non Vie</i>		(55.863)	(47.053)
Primes acquises nettes de réassurance	4.1	1.764.174	1.702.927
Charges d'assurance - net		(1.183.701)	(1.105.922)
<i>Charges d'assurance - net (Vie)</i>		(672.646)	(651.349)
<i>Charges d'assurance - net (Non Vie)</i>		(511.056)	(454.573)
Provision pour sinistre - net		(44.840)	(48.393)
<i>Provision pour sinistre - net (Vie)</i>		(11.011)	(5.164)
<i>Provision pour sinistre - net (Non Vie)</i>		(33.829)	(43.230)
Provision pour assurance vie		(450.195)	(488.661)
Participation bénéficiaire		(5.199)	1.643
<i>Participation bénéficiaire (Vie)</i>		(5.199)	1.643
<i>Participation bénéficiaire (Non Vie)</i>		-	-
Autres provisions techniques		(6.684)	(3.632)
<i>Autres provisions techniques (Vie)</i>		-	-
<i>Autres provisions techniques (Non Vie)</i>		(6.684)	(3.632)
Autres charges techniques		(37.313)	(31.100)
<i>Autres charges techniques (Vie)</i>		(7.306)	(6.997)
<i>Autres charges techniques (Non Vie)</i>		(30.007)	(24.103)
Charges techniques	4.2	(1.727.932)	(1.676.067)
Résultat technique		36.242	26.861
Produits financiers - avant effets positifs des marchés et plus-values réalisées	4.3	463.958	476.556
Charges financières - avant effets négatifs des marchés et moins-values réalisées	4.4	(47.595)	(43.280)
Résultat financier - avant effets des marchés et plus et moins-values réalisées		416.363	433.275
Produits financiers - effets positifs des marchés et plus-values réalisées	4.3	155.497	122.196
Charges financières - effets négatifs des marchés et moins-values réalisées	4.4	(145.174)	(110.145)
Résultat financier - effets marchés et résultats réalisés		10.322	12.050
Total résultat financier		426.685	445.326
Résultat technique et financier		462.928	472.186
Total commissions et autres revenus	4.7	2.034	1.803
Charges administratives et opérationnelles	4.5	(420.202)	(435.383)
Autres produits (charges)	4.7	(3.692)	1.559
Impôts	4.8	(1.749)	(8.425)
Résultat des entreprises mises en équivalence	4.6	3.210	6.228
Résultat net de l'exercice		42.529	37.968
Attribuable aux :			
groupe		42.668	38.057
intérêts minoritaires		(139)	(89)

Etat consolidé du résultat global

En milliers €	2022	2021
Résultat net de l'exercice	42.529	37.968
<i>Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés dans le résultat des exercices futurs du groupe</i>		
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	-	-
Gains (pertes) nets sur les actifs disponibles à la vente net du shadow accounting	(1.457.817)	36.297
Autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	1.459	1.365
Autres éléments du résultat global reclassé en résultat de la période	-	-
<i>Autres éléments du résultat global qui ne peuvent pas être reclassés dans le résultat des exercices futurs du groupe</i>		
Autres éléments du résultat global sur les avantages du personnel	25.976	19.599
Autres composants des autres éléments du résultat global	-	-
Autres éléments du résultat global de l'exercice, net d'impôts	(1.430.382)	57.261
Total du résultat global de l'exercice, net d'impôts	(1.387.854)	95.229
Attribuable aux :		
groupe	(1.387.660)	95.308
intérêts minoritaires	(194)	(80)
	(1.387.854)	95.229

Etat consolidé des variations des capitaux propres

	Notes	Capital émis et réserves liées au capital	Résultats non distribués	Réserves des actifs disponibles à la vente	Shadow accounting	Couverture de flux de trésorerie	Réserves IFRS 5	Réserves IAS 19	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
En milliers €											
Au 31 décembre 2020	3.10	644.879	1.050.266	2.811.732	(2.161.572)	-	-	(113.352)	2.231.954	1.531	2.233.484
Résultat net de l'exercice		-	38.057	-	-	-	-	-	38.057	(89)	37.968
Autres éléments du résultat global		-	1.361	(625.533)	661.824	-	-	19.599	57.251	9	57.261
Total du résultat global de l'exercice		-	39.418	(625.533)	661.824	-	-	19.599	95.308	(80)	95.229
Dividendes distribués		-	(28)	-	-	-	-	-	(28)	-	(28)
Variation de périmètre		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert de réserves		-	(3)	-	-	-	-	-	(3)	3	-
Autres		31	1.876	-	-	-	-	-	1.907	9	1.916
Au 31 décembre 2021	3.10	644.910	1.091.529	2.186.199	(1.499.747)	-	-	(93.753)	2.329.137	1.463	2.330.601
Résultat net de l'exercice		-	42.668	-	-	-	-	-	42.668	(139)	42.529
Autres éléments du résultat global		-	1.455	(2.957.506)	1.499.747	-	-	25.976	(1.430.328)	(54)	(1.430.382)
Total du résultat global de l'exercice		-	44.123	(2.957.506)	1.499.747	-	-	25.976	(1.387.660)	(194)	(1.387.854)
Dividendes distribués		-	(40)	-	-	-	-	-	(40)	-	(40)
Variation de périmètre		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert de réserves		-	(4)	-	-	-	-	-	(4)	4	-
Autres		2.521	(1.088)	-	-	-	-	-	1.433	(6)	1.427
Au 31 décembre 2022	3.10	647.431	1.134.520	(771.307)	-	-	-	(67.778)	942.867	1.267	944.134

Tableau consolidé des flux de trésorerie

En milliers €	Notes	2022	2021
I. Solde d'ouverture	3.9	199.295	191.199
II. Flux de trésorerie des activités d'exploitation		122.707	72.574
1. Flux de trésorerie relatifs à l'exploitation		137.019	75.766
1.1. Résultat d'exploitation net des éléments d'exploitation non monétaires		(214.696)	41.274
1.1.1. Résultat net de l'exercice	1	42.529	37.968
1.1.2. Résultat financier repris dans les activités d'investissement		(453.827)	(486.613)
1.1.3. Impôts sur le résultat	4.8	1.749	8.425
1.1.4. Corrections de valeur sur placements sans effet sur la trésorerie		47.945	60.474
1.1.5. Provisions techniques d'assurance et autres ajustements		110.504	474.454
1.1.6. Part des réassureurs dans les provisions techniques		26.986	(50.463)
1.1.7. Résultat des entreprises mises en équivalence		(2.961)	(6.228)
1.1.8. Autres rubriques		12.380	3.257
1.2. Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles		351.715	34.493
1.2.1. Variation des créances		25.063	(28.805)
1.2.2. Variation des créances des opérations de réassurance	3.7	30.891	(62.932)
1.2.3. Variation des autres placements		366.106	128.757
1.2.4. Variation des dettes d'assurance		(27.586)	76.596
1.2.5. Variation des autres passifs opérationnels		(3.613)	(44.248)
1.2.6. Autres variations		(39.147)	(34.874)
2. Flux de trésorerie relatifs aux impôts et impôts différés		(14.312)	(3.192)
2.1. Impôts exigibles		(14.312)	(3.192)
2.1.1. Impôt sur le résultat		932	(8.870)
2.1.2. Impôt différé		(15.244)	5.678
III. Flux de trésorerie nets relatifs aux activités d'investissement		(421.782)	52.156
1. Acquisitions		(2.555.356)	(2.804.693)
1.1. Paiements effectués pour l'acquisition d'actions et fonds		(709.895)	(944.136)
1.2. Paiements effectués pour l'acquisition d'obligations		(1.820.443)	(1.854.109)
1.3. Paiements effectués pour l'acquisition de filiales, de coentreprises ou d'entreprises associées		-	-
1.4. Paiements effectués pour l'acquisition/émission de prêts, autres actifs et immobilisations		(25.018)	(6.448)
2. Cessions		1.755.465	2.414.946
2.1. Entrées relatives à la cession d'actions et fonds		461.718	522.667
2.2. Entrées relatives à la cession d'obligations		1.285.813	1.885.327
2.3. Entrées relatives à la cession de filiales, de coentreprises ou d'entreprises associées		-	-
2.4. Entrées relatives à la cession d'autres actifs (financiers et immobilisations)		7.933	6.952
3. Intérêts, dividendes et plus et moins-values réalisées sur placements (payés)		378.109	441.903
4. Autres flux de trésorerie relatifs aux activités d'investissement		-	-
IV. Flux de trésorerie nets relatifs aux activités de financement		273.723	(116.665)
1. Flux de trésorerie relatifs aux financements		230.685	(158.437)
1.1. Produits / (Remboursements) liés à contrats de location-financement		7.287	4.164
1.2. Produits / (Remboursements) liés à l'émission d'autres passifs financiers		-	-
1.3. Produits / (Remboursements) liés à de financement par prêts de titres (REPO)		356.740	(58.298)
1.4. Produits / (Remboursements) liés à d'autres actifs financiers		(133.341)	(104.303)
2. Intérêts		43.078	41.800
2.1. Intérêts versés relatifs aux financements		(21.453)	(21.451)
2.2. Intérêts perçus relatifs aux financements		64.531	63.251
3. Dividendes versés		(40)	(28)
V. Augmentation de capital libéré en espèce		2.521	31
VI. Variation nette de trésorerie et des équivalents de la trésorerie	3.9	(22.830)	8.096
VII. Solde de clôture	3.9	176.464	199.295

	Notes	2021	Flux de trésorerie	Variation non-cash			2022
				Reclassification	Intérêts courus non échus	Juste Valeur	
En milliers €							
Financement par prêts de titres (REPO)	3.15	(450.150)	(356.740)				(806.889)
Autres passifs financiers	3.15	(50.579)	(228)	-		42.902	(7.905)
Dettes financières	3.15	(500.729)	(356.968)	-		42.902	(814.795)
Emprunts subordonnés	3.15	(400.049)	-		-		(400.049)
Passifs découlant de l'activité de financement		(900.778)	(356.968)	-	-	42.902	(1.214.844)

2 INFORMATIONS GENERALES

En date du 27 avril 2023, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de P&V Assurances et de ses filiales (constituant le Groupe P&V) pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. P&V Assurances est une société coopérative immatriculée en Belgique (numéro d'entreprise BE 0402.236.531 ; code FSMA 0058). Le siège social se situe au 151 rue Royale à 1210 Bruxelles en Belgique. Les principales activités du Groupe P&V sont les assurances Vie et Non-vie.

2.1 Structure du Groupe P&V

2.1.1 PSH

PSH sc est le holding coopératif regroupant les associés de référence du Groupe P&V.

PSH est la garante de l'éthique et des valeurs du Groupe P&V dans le cadre de son appartenance à l'économie sociale. Conformément à ses valeurs et à la responsabilité sociétale du Groupe P&V, PSH veille à la cohérence et la complémentarité des stratégies et politiques générales du Groupe P&V. Elle supervise l'évolution des activités et évalue régulièrement les différentes structures d'organisation.

PSH est agréée comme société coopérative par le Conseil National de la Coopération (CNC). Cet agrément signifie que PSH fonctionne conformément aux principes coopératifs et, plus précisément, qu'elle consacre le respect du pouvoir démocratique comme l'absence de but spéculatif.

2.1.2 P&V Assurances

P&V Assurances a été constituée le 25 septembre 1907, sous la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée. P&V Assurances axe ses activités sur le marché

belge et pratique, à quelques exceptions près, toutes les formes individuelles et collectives d'assurance dans l'ensemble des branches "Vie" et "Non-vie" (I.A.R.D.).

C'est à son niveau que se définissent les stratégies et politiques générales développées dans le secteur Assurances du Groupe P&V (et les activités qui sont liées ou connexes à ce secteur). Elle a d'ailleurs été reconnue par la BNB en tant qu'entité responsable du Groupe P&V.

P&V Assurances établit les exigences en matière de gouvernance interne du groupe qui soient appropriées à sa structure, ses activités et ses risques, en instaurant notamment une répartition claire des responsabilités. Elle s'assure que le système de gestion des risques de l'ensemble du groupe est effectif.

2.1.3 Participations significatives

2.1.3.1 IMA

Depuis 1994, le Groupe P&V collabore avec IMA (Inter Mutuelles Assistance) pour les prestations d'assistance à ses assurés. Début 2012, le Groupe P&V a renforcé son partenariat stratégique avec IMA et a pris une participation de 50 % dans le capital d'IMA Benelux et 3,95 % dans IMA SA, dont le siège social est situé à Niort en France.

Cette alliance stratégique avec IMA permet au Groupe P&V d'offrir à ses clients des services d'assistance innovants dans les différentes branches d'assurance.

A la suite d'une opération d'achat en 2019, le taux de participation de P&V s'élève à 33 % dans le capital d'IMA Benelux. Le pourcentage de détention de P&V dans IMA S.A. a augmenté de 3,74 % à 4,10 % suite à la souscription de 51.450 nouvelles actions.

2.1.3.2 *Multipharma*

Le Groupe P&V a une participation importante dans le groupe coopératif Multipharma Group. Ce groupe se compose de S.C. Multipharma Group et S.C. Multipharma.

La S.C. Multipharma est la plus grande coopérative dans le domaine de la pharmacie en Belgique. En tant qu'acteur clé dans le secteur des soins pharmaceutiques, Multipharma souhaite renforcer le rôle du pharmacien dans les soins de première ligne afin de rendre les soins de santé accessibles à tous. Pour ce faire, Multipharma s'appuie sur son réseau de 245 pharmacies (au 31/12/2022) et sur l'expertise de ses 1800 employés. Grâce à une approche omnicanale dynamique et à des innovations technologiques, ces derniers sont constamment au service de leurs patients. Multipharma dispose également d'un centre de distribution avancé et de 2 centres innovants pour la préparation de médication individuelle, destinée aux patients dans les maisons de repos et d'autres établissements de soins.

2.1.3.3 *Private Insurer*

Le 8 juin 2020, P&V a finalisé l'acquisition de Private Insurer, un assureur spécialisé dans les

contrats d'assurance-vie de la branche 23 (assurance-vie combinée à un fonds de placement) dans le but de développer davantage ses activités dans le domaine de la branche 23. Au sein de cette société des irrégularités générant un risque fiscal de simulation ont été constatées. Par conséquent, le 30 septembre 2021 cette société a été mise en liquidation. Le run off de ses activités devrait s'étaler sur une période de 5 ans et s'exécute dans le cadre d'un plan de résolution ordonnée déposé à la BNB. La liquidation de cette société se fera de façon solvable compte tenu de l'engagement de confort pris par P&V Assurances envers la BNB.

2.1.4 *Autres participations*

Outre celles qu'il détient dans des entreprises d'assurance, le Groupe P&V a également des participations dans des entreprises immobilières et dans des sociétés à portefeuille qui contribuent directement à l'exercice de ses activités.

2.1.5 *Existence de succursales*

Suite au recentrage des activités du Groupe P&V sur le marché belge, le Groupe ne possède plus de succursale.

2.2 Bases de la consolidation et périmètre de consolidation

2.2.1 *Base de la consolidation*

Les filiales sont consolidées par intégration globale à la date d'acquisition, à savoir la date à laquelle leur contrôle est transféré à P&V, et sortent du périmètre de consolidation à la date où le Groupe P&V cesse d'exercer un contrôle. Les états financiers des filiales sont établis pour la même période de reporting que P&V, des règles comptables uniformes étant appliquées. Tous les soldes, les transactions intra-groupes, les produits et charges latents résultant de transactions intra-groupes et les dividendes

intra-groupes sont éliminés dans leur intégralité.

Un changement du pourcentage de participation (sans perte du contrôle) dans une filiale doit être comptabilisé comme une opération portant sur les capitaux propres.

Si P&V perd le contrôle d'une filiale, elle :

- décomptabilise les actifs (y compris tout goodwill) et les passifs de la filiale, la valeur comptable de toute participation ne donnant pas le contrôle ainsi que le montant cumulé des différences de

conversion enregistré dans les capitaux propres ;

- comptabilise la juste valeur de la contrepartie reçue et de toute participation conservée ;
- comptabilise tout excédent ou déficit dans le résultat net ;
- reclasse des composants auparavant comptabilisés en autres éléments du résultat global au titre de cette filiale, en résultat net ou directement en résultat non distribués.

Participation dans une entreprise associée

La participation du Groupe P&V dans une entreprise associée est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe P&V exerce une influence notable. Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût, majoré des variations, postérieures à l'acquisition, de la quote-part d'actif net de l'entreprise associée détenue par le Groupe P&V.

Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe P&V dans les résultats de l'entreprise associée. Quand un changement a été comptabilisé directement dans les capitaux propres d'une entreprise associée, le Groupe P&V comptabilise sa quote-part de tout changement et fournit l'information correspondante dans le tableau de variation des capitaux propres. Les gains ou pertes non réalisées découlant de transactions entre le Groupe P&V et l'entreprise associée sont éliminés à concurrence de la participation du Groupe P&V dans l'entreprise associée.

La quote-part du bénéfice d'une entreprise associée apparaît dans le compte de résultat. Il s'agit du bénéfice attribuable aux actionnaires de l'entreprise associée, de sorte qu'il est qualifié de bénéfice après impôt et de participation ne donnant pas le contrôle au sein des filiales de l'entreprise associée.

Les comptes de l'entreprise associée sont établis pour la même période de reporting que le Groupe P&V. Le cas échéant, il est procédé à des ajustements afin que les méthodes comptables appliquées soient conformes à celles du Groupe P&V.

Après l'application de la méthode de mise en équivalence, le Groupe P&V détermine s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur additionnelle sur la participation du Groupe P&V dans l'entreprise associée. Le Groupe P&V détermine à chaque date de clôture s'il existe un indice objectif montrant que la participation dans l'entreprise associée a perdu de la valeur. Si c'est le cas, le Groupe P&V calcule le montant de la dépréciation comme la différence entre le montant recouvrable de l'entreprise associée et la valeur comptable, et comptabilise le montant en compte de résultat, dans la section résultat d'une entreprise associée.

Si le Groupe P&V perd son influence notable sur une entreprise associée, il doit évaluer et comptabiliser toute participation éventuelle conservée à sa juste valeur. Toute différence entre la valeur comptable de l'entreprise associée en cas de perte d'influence notable et la juste valeur de la participation conservée et les bénéfices attendus de la cession est comptabilisée en résultat.

Participation dans une co-entreprise.

P&V a une participation dans une co-entreprise qui est une entité contrôlée conjointement. Un accord contractuel conclu entre les co-entrepreneurs établit le contrôle conjoint sur l'activité économique de l'entité. P&V comptabilise sa participation dans la co-entreprise à l'aide de la méthode de mise en équivalence.

Un co-entrepreneur doit cesser d'utiliser la mise en équivalence à compter de la date à laquelle il cesse d'avoir le contrôle conjoint d'une entité contrôlée conjointement. En cas de perte du contrôle conjoint, le Groupe P&V

évalue et comptabilise sa participation restante à sa juste valeur. Toute différence entre la valeur comptable de l'ancienne entité contrôlée conjointement lors de la perte du contrôle conjoint et la juste valeur de la participation conservée et les produits attendus de la cession est comptabilisée en résultat.

2.2.2 La société mère ultime

Le Groupe P&V est contrôlé principalement par la société Holding S.C. PSH (« PSH ») à hauteur de 93,24 %. PSH a son siège en Belgique, numéro d'entreprise 0452 994 750.

2.2.3 Les filiales

Les états financiers consolidés reprennent les comptes de P&V Assurances et des filiales sur lesquelles P&V Assurances a un contrôle au 31 décembre 2022.

Conformément à IFRS 10, P&V Assurances exerce un contrôle seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis :

La société mère détient le pouvoir sur la filiale, notamment si elle a :

- ses droits de vote, ses droits de vote potentiels ou une combinaison des deux ;
- le pouvoir de nomination des personnes-clés qui sont en état d'influencer significativement les rendements de la filiale ;
- le pouvoir de désignation des principaux dirigeants ou des membres de l'organe de direction influençant le processus de décision de la filiale ;
- droit sur le processus décisionnel par le biais d'accords contractuels du management.

La société mère se réserve le droit de percevoir des rendements variables qui découlent de son implication au sein d'activités importantes de la filiale.

La société mère a la capacité d'exercer son pouvoir avec l'objectif d'influer sur les rendements par la combinaison de deux des éléments précédents. De ce fait, une seule partie peut avoir le contrôle sur une filiale.

Sur base de cette définition les états financiers consolidés comprennent les états financiers de P&V Assurances et de ces filiales énumérées dans le tableau ci-dessous :

Nom	Domaine d'activité	Siège	N° T.V.A. ou N° National	2022		2021	
				Capital détenu (%)	Intérêts de tiers (%)	Capital détenu (%)	Intérêts de tiers (%)
S.C. Barsis	Portefeuille / Holding	Rue Royale, 151 1210 BRUXELLES	454.197.055	100,0	0,0	100,0	0,0
S.A. Financière Botanique	Portefeuille / Holding	Rue Royale, 151 1210 BRUXELLES	415.679.048	100,0	0,0	100,0	0,0
S.A. Hotel Spa Resort	Exploitation biens immobiliers	Rue Royale, 151 1210 BRUXELLES	451.873.510	100,0	0,0	100,0	0,0
S.R.L. Jack V	Activités liées	Steenweg op Mechelen, 455 bus 9 1950 KRAAINEM	755.968.312	40,0	60,0	40,0	60,0
S.A. Piette & Partners	Distribution et activités liées	Casinoplein, 6 8500 KORTRIJK	448.811.575	100,0	0,0	100,0	0,0
S.C. P&V Previdis	Activités liées	Rue Royale, 151 - 153 1210 BRUXELLES	402.236.630	98,0	2,0	98,0	2,0
S.A. Private Insurer	Assurances	Avenue Tedesco, 7 1160 AUDERGHEM	866.104.486	100,0	0,0	100,0	0,0
S.A. Private Insurance Services GIE	Activités liées	Rue Royale, 151 1210 BRUXELLES	889.014.502	n/a	n/a	n/a	n/a
S.A. Vander Haegen	Distribution et activités liées	Steenweg op Mechelen, 455 bus 9 1950 KRAAINEM	427.765.248	40,0	60,0	40,0	60,0
S.A. Vilvo Invest	Exploitation biens immobiliers	Rue Royale, 151 1210 BRUXELLES	463.288.628	100,0	0,0	100,0	0,0

Conformément à IFRS 12.12, P&V Assurances doit indiquer pour chacune de ses filiales dans lesquelles les intérêts minoritaires sont significatifs les informations financières

pertinentes. Les informations à fournir concernent les sociétés Jack V et Vander Haegen.

Informations financières en IFRS (En milliers €)	Jack V SRL		Vander Haegen SA	
	2022	2021	2022	2021
% Intérêts des tiers	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%
Part des tiers dans les capitaux propres	(760)	(661)	(1.004)	(823)
Part des tiers dans le résultat net de l'exercice	110	(9)	360	333
Dividendes payés aux intérêts minoritaires	-	-	180	-
Bilan synthétique	2022	2021	2022	2021
Instruments financiers	4.473	4.473	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	51	4	2.474	2.041
Autres actifs	-	-	2.403	2.710
Dettes non-courantes	-	-	1.838	2.274
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et provisions	-	-	1.838	2.274
Dettes courantes	3.257	3.376	1.367	1.105
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et provisions	3.257	3.376	1.159	864
Autres passifs	-	-	208	242
Capitaux propres	1.267	1.102	1.673	1.372
Résultat global synthétique	2022	2021	2022	2021
Autres produits	300	-	9.283	8.577
Autres charges	(116)	(15)	(8.428)	(7.773)
Résultat avant impôts	184	(15)	856	804
Charges d'impôt sur le résultat	-	-	(255)	(249)
Résultat net de l'exercice	184	(15)	601	555
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-
Résultat global de l'exercice	184	(15)	601	555

(*) Les informations sont basées sur des montants avant éliminations des relations intragroupes et des retraitements de consolidation.

2.2.4 Sociétés associées et coentreprises

Une société associée est une société sur laquelle le Groupe P&V a une influence significative. Une influence significative est le pouvoir de participer aux décisions financières et opérationnelles de la société, sans avoir le contrôle ou contrôle conjoint sur l'entité. Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'opération ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Les participations du Groupe P&V dans les sociétés associées ou co-entreprises seront reprises dans la consolidation par la méthode de mise en équivalence.

Conformément à IFRS 11, la société IMA Benelux, dans laquelle le Groupe P&V ne

détient plus que 33 %, est une co-entreprise qui doit être consolidée selon la méthode de mise en équivalence. En effet, IMA Benelux est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'opération ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Une analyse menée en 2022 a confirmé la pertinence du maintien de la méthode de consolidation par mise en équivalence de la société S.C. Multipharma Group.

Conformément à IFRS 12.21 (b), le tableau ci-dessous résume de façon abrégée pour chaque co-entreprise et/ou associée significative pour le Groupe P&V les informations financières pertinentes.

Nom	Domaine d'activité	Siège	N° T.V.A. ou N° National	2022		2021	
				Capital détenu (%)	Intérêts de tiers (%)	Capital détenu (%)	Intérêts de tiers (%)
S.A. Ima Benelux	Services	Square des Conduites d'Eau, Bat.11/12 4020 LIEGE	474.851.226	33,0	0,0	33,0	0,0
S.C. Multipharma Group	Distribution pharmaceutique	Marie Curie Square, 30 1070 BRUXELLES	401.995.516	48,9	0,2	48,9	0,2

Informations financières en IFRS (En milliers €)	Ima Benelux SA		Multipharma Group SC	
	2022	2021	2022	2021
% détenu par le groupe	33,00%	33,00%	48,89%	48,89%
Valeur de la mise en équivalence	712	657	45.877	42.650
Dividendes reçus	-	-	248	-
Bilan synthétique	2022	2021	2022	2021
Instruments financiers	-	-	1.063	2.628
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.117	1.227	24.757	20.366
Autres actifs	6.896	4.738	226.380	246.185
Dettes non-courantes	-	-	83.886	108.451
<i>Passifs financiers</i>	-	-	75.881	96.385
<i>Dettes fournisseurs, autres créiteurs et provisions</i>	-	-	8.005	12.066
Dettes courantes	5.856	3.973	74.935	73.917
<i>Passifs financiers</i>	-	-	4.270	8.483
<i>Dettes fournisseurs, autres créiteurs et provisions</i>	5.763	3.909	70.665	65.435
<i>Autres passifs</i>	93	64	-	-
Capitaux propres	2.157	1.992	93.379	86.812
Résultat global synthétique	2022	2021	2022	2021
Autres produits	12.024	8.339	499.703	485.366
Autres charges	(11.857)	(8.736)	(487.067)	(469.816)
Résultat avant impôts	167	(397)	12.636	15.550
Charges d'impôt sur le résultat	(2)	(2)	(4.255)	(2.605)
Résultat Société Mise en Equivalence	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	165	(399)	8.381	12.945
Autres éléments du résultat global	-	-	(707)	(5.135)
Résultat global de l'exercice	165	(399)	7.674	7.810

En 2022, la valeur des investissements dans les entreprises associées est de EUR 46,6 millions. Ce montant est détaillé dans le tableau ci-dessus et correspond à la somme des valeurs de mise en équivalence.

Au niveau de Multipharma Group, la charge annuelle des amortissements est de EUR 12,7 millions en 2022 contre EUR 11,3 millions en 2021.

2.3 Principes comptables significatifs

Les états financiers consolidés du Groupe P&V ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le bureau international des normes comptables (IASB) en vigueur dans l'Union Européenne au 31 décembre 2022. Les états financiers consolidés comprennent les états financiers du Groupe P&V et de ses filiales au 31 décembre de chaque année. Ils sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les états financiers consolidés du Groupe P&V ont été établis sur base du principe de continuité et vise à donner une présentation

fidèle de l'état financier consolidé, du compte de résultat consolidé et des flux de trésorerie consolidés. Pour Private Insurer, nous référons au point 2.1.3.3.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par le Groupe P&V. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé.

Les états financiers consolidés ont été établis en euro, qui est la monnaie fonctionnelle du Groupe P&V. Sauf indication contraire, les tableaux sont présentés en milliers d'euros.

2.3.1 Principales normes appliquées au sein du groupe

Les normes IFRS, qui impactent le Groupe P&V, sont identifiées ci-dessous :

IAS 1	: Présentation des comptes annuels ;
IAS 7	: Etat des flux de trésorerie ;
IAS 8	: Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ;
IAS 10	: Evènements postérieurs à la période de reporting ;
IAS 12	: Impôt sur le résultat ;
IAS 16	: Immobilisations corporelles ;
IAS 17	: Contrats de location ;
IAS 18	: Produits des activités ordinaires ;
IAS 19R	: Avantages du personnel ;
IAS 21	: Effets des variations des cours des monnaies étrangères ;
IAS 23	: Coûts d'emprunt ;
IAS 24	: Information relative aux parties liées ;
IAS 28	: Participations dans des entreprises associées ;
IAS 32	: Instruments financiers: Présentation ;
IAS 33	: Résultat par action ;
IAS 36	: Dépréciations d'actifs ;
IAS 37	: Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ;
IAS 38	: Immobilisations incorporelles ;
IAS 39	: Instruments financiers: comptabilisation et évaluation ;
IAS 40	: Immeubles de placement ;
IFRS 3	: Regroupement d'entreprises ;
IFRS 4	: Contrats d'assurance ;
IFRS 5	: Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ;
IFRS 7	: Instruments financiers: information à fournir ;
IFRS 10	: Etats financiers consolidés ;
IFRS 11	: Partenariats ;
IFRS 12	: Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ;
IFRS 13	: Evaluation de la juste valeur ;
IFRS 15	: Produits de activités ordinaire tirés des contrats conclus avec des clients ;
IFRS 16	: Contrats de location.

2.3.2 Adoption de nouveaux principes comptables ou révision de normes IFRS

En comparaison avec la clôture de l'exercice comptable au 31 décembre 2021, 3 nouveaux amendements IFRS sont potentiellement d'application pour le Groupe P&V. Outre les améliorations annuelles, les normes suivantes sont dorénavant d'application :

Amendements à la norme IAS 16 « Produit antérieur à l'utilisation prévue » :

- Cet amendement est entré en vigueur pour les comptes annuels au 1er janvier 2022 ;
- Cet amendement n'a pas eu d'impact sur les comptes du Groupe P&V.

Amendement à IAS 37 « Contrats déficitaires - Coûts d'exécution des contrats » :

- Cet amendement est entré en vigueur pour les comptes annuels au 1er janvier 2022 ;
- Cet amendement n'a pas eu d'impact sur les comptes du Groupe P&V.

Amendements aux normes IFRS 3 « Référence au cadre conceptuel » :

- Cet amendement est entré en vigueur pour les comptes annuels au 1er janvier 2022 ;
- Cet amendement n'a pas eu d'impact sur les comptes du Groupe P&V.

Dans le futur, les normes et interprétations suivantes seront d'application.

IFRS 9 : Instruments financiers

IFRS 17 : Contrats d'assurance

- Ces normes seront appliquées par le Groupe P&V à partir du 1er janvier 2023 ;
- La norme IFRS 17 (Contrats d'assurance) a été publiée en 2017 et constitue une nouvelle norme comptable complète pour

la présentation des contrats d'assurance. Une fois en vigueur, IFRS 17 remplacera la norme IFRS 4 actuelle.

- La norme IFRS 9 (Instruments financiers) a été publiée en 2014 et décrit la classification, l'évaluation et la présentation des actifs et passifs financiers. Celle-ci remplace la norme IAS 39 ;
- La date d'application de la norme IFRS 17 est fixée au 1er janvier 2023 avec une option d'application anticipée. Cette option d'application anticipée n'est pas utilisée par le Groupe P&V. En raison de la fréquence de reporting annuel, Le groupe P&V effectuera donc un reporting initial selon IFRS 17 à la date du 31 décembre 2023 ;
- IFRS 9 est applicable à partir du 1er janvier 2018. Toutefois, pour les entités qui émettent des contrats d'assurance et qui appliquent IFRS 17, une option est prévue afin d'aligner l'application des normes IFRS 9 et 17. Cette option est appliquée par le Groupe P&V, ce qui signifie que la première information effective selon la norme IFRS 9 aura lieu en même temps que celle d'IFRS 17 à la date du 31 décembre 2023 ;
- Ce premier reporting selon les normes IFRS 9 et IFRS 17 nouvellement adoptées nécessite également l'inclusion d'un solde d'ouverture déterminé selon ces mêmes normes. Pour le Groupe P&V, cela implique l'obligation d'inclure des chiffres comparatifs au 31 décembre 2022 dans un rapport initial. Ce solde d'ouverture sera préparé en appliquant des mesures transitoires spécifiques, comme l'exigent les normes de déclaration pertinentes et sur la base d'une date de transition du 1er janvier 2022.

État d'avancement du projet IFRS 9 et IFRS 17

P&V a débuté en 2018 un projet relatif aux nouvelles normes IFRS 9 et d'IFRS 17. Le projet comprend non seulement les différents interprétations et choix méthodologiques, mais aussi les diverses conséquences opérationnelles liées à la mise en œuvre de ces normes, tel que la fourniture des exigences nécessaires en matière de données et de modèles. En outre, il s'agit également de fournir les bons processus, y compris la détermination des rôles et des responsabilités au sein de ces processus, pour arriver à un rapport IFRS 17 et 9 approprié à partir des données brutes. Depuis le début du projet, des étapes importantes ont été franchies dans la préparation et la validation des résultats conformes à IFRS 9 et IFRS 17, par exemple à travers divers exercices tests au cours desquels les interprétations et les choix effectués, ainsi que leur impact financier et opérationnel, ont été testés. Ceci en tenant compte de tous les faits nouveaux intervenus depuis la publication des normes.

La base d'IFRS 17 est la norme approuvée par l'UE en novembre 2021, ainsi que les modifications apportées à la norme IFRS 17 originale publiée par l'IASB en juin 2020. Cette approbation européenne prévoit une

séparation (facultative) des cohortes annuelles requises selon IFRS 17 pour des groupes spécifiques de contrats d'assurance. Le Groupe P&V n'appliquera pas cette exception à l'obligation de créer des cohortes annuelles.

Avec un premier rapport prévu pour le 31 décembre 2023, l'accent sera mis en 2023 sur la préparation et la validation du bilan final de transition et d'ouverture, ainsi que sur l'achèvement de la mise en œuvre d'un processus approprié de clôture comptable.

Le Groupe P&V a pris en compte la déclaration publique de l'ESMA concernant la transparence de la mise en œuvre de la norme IFRS 17 Contrats d'assurance. Compte tenu du temps restant pour le Groupe P&V jusqu'au premier rapport et du solde à analyser et à valider, le Groupe P&V considère qu'il n'est pas possible à ce stade de communiquer l'impact des deux normes à la date de transition. En effet, à l'heure actuelle aucun calcul complet n'a encore été effectué, certaines exigences sont encore en cours d'analyse (tant pour l'IFRS 17 que pour l'IFRS 9) et que, par conséquent, des contrôles et des efforts supplémentaires sont nécessaires pour obtenir une vue d'ensemble exhaustive.

2.4 Informations sur les secteurs opérationnels

L'examen des dispositions de la norme IFRS 8 au niveau du reporting par segment a conduit à conclure que les activités d'assurance constituent un groupe indissociable dans leur ensemble. Cette décision prend en compte différents aspects tels que le niveau de suivi du « Chief Operating Decision Maker » et l'allocation des moyens dans l'organisation.

Des éléments de résultats sont affichés dans la mesure du possible, selon les branches d'activité définies par l'Arrêté Royal sur les comptes des compagnies d'assurance en 1994. Cette segmentation a pour but d'aider le lecteur dans la compréhension de certains éléments techniques sans pour cela constituer une section spécifique au sens de la norme IFRS 8.

2.5 Ratio de Solvabilité II

En termes de structure, la société-mère du Groupe P&V, la société PSH, est l'actionnaire majoritaire et l'entité consolidante de la société P&V Assurances. Néanmoins, c'est au sein de la société P&V Assurances que se concentre la quasi-totalité des activités d'assurance générant les différents types de risques (risque de marché, risque d'assurance, risques opérationnels, etc...) dont la couverture doit se faire par un niveau suffisant de fonds propres prudentiels.

A contrario, la société PSH constitue la structure faîtière du Groupe P&V dont la mission principale est de rassembler l'ensemble des associés de référence du groupe, respectueux des valeurs de l'économie sociale. PSH n'exerce aucune activité d'assurance ni d'autre activité au-delà de son rôle de structure faîtière. C'est donc une société dénuée de toute activité générant des risques de pertes qui soient matérielles au niveau du Groupe P&V.

Dans ce contexte, une partie significative des éléments de fonds propres prudentiels (abstraction faite évidemment du capital de PSH et de la réserve de réconciliation consolidée) est émise par P&V Assurances, la structure opérationnelle d'assurance, seul niveau où se situe et se concentre le risque relatif à l'activité d'assurance.

La politique du Groupe P&V consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver l'indépendance financière, la confiance des associés de la société et des créanciers, et de soutenir le développement futur de l'activité.

Le Groupe P&V a une stratégie de distribution de dividendes limités au taux admis par le Conseil National de la Coopération. La gestion du capital entend également participer à la couverture de son risque global selon le référentiel Solvabilité II.

Des informations détaillées sont à ce titre communiquées annuellement au travers du Solvency and Financial Condition Report (rapport SFCR).

Au sein du Groupe P&V, la stratégie générale en termes de gestion de capital ou des fonds propres est la recherche d'une structure de capital optimale qui permette de répondre aux objectifs suivants :

- maintien de l'indépendance de P&V Assurances et de sa structure coopérative ;
- support efficace de la stratégie générale de P&V Assurances et de sa différenciation concurrentielle, en limitant au maximum le coût des fonds propres ;
- respect des ratios réglementaires et de l'appétence au risque ;

Pour ce faire, les leviers activés par le Groupe P&V sont conformes aux pratiques du secteur, tout en cadrant avec les caractéristiques spécifiques aux sociétés coopératives.

Le régime Solvabilité II établit au sein de son premier pilier des exigences quantitatives pour le calcul des provisions techniques et la reconnaissance des fonds propres éligibles.

Les entreprises d'assurance doivent calculer leur Capital de Solvabilité Requis (SCR) au moyen de la formule standard ou au moyen d'un modèle interne. Le Groupe P&V calcule ses exigences de solvabilité en appliquant la formule standard conformément à la réglementation en vigueur.

Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) est une mesure des fonds propres nécessaires pour garantir que l'entreprise d'assurance sera capable d'honorer ses engagements pour les 12 mois à venir avec une probabilité très élevée (au moins 99,5 %). Il s'agit des fonds propres nécessaires pour supporter les divers risques auxquels l'entreprise est exposée, compte tenu

de l'impact des mesures d'atténuation de ces risques.

Le Capital Minimum Requis (MCR) est le niveau minimum de fonds propres en deçà duquel l'entreprise ne peut plus faire face à ses engagements. La transgression de ce seuil déclenche l'intervention prudentielle de dernier ressort. Les entreprises sont par conséquent tenues de détenir des fonds propres couvrant le minimum de capital requis.

Le financement des fonds propres éligibles du Groupe P&V se fait au travers des réserves statutaires ainsi que de manière complémentaire par l'émission de dettes subordonnées (EUR 400,0 millions au bilan au 31/12/2022 – voir bilan).

En 2022, de nouvelles parts sociales de catégorie B ont été émises à hauteur de EUR 2,5 millions, ainsi que de nouvelles parts sociales de catégorie C à hauteur de EUR 21.000.

Il est à noter que les fonds propres repris selon l'angle réglementaire Solvabilité II ne peuvent être rapprochés des capitaux propres IFRS dans la mesure où les valorisations ne sont pas alignées sur l'ensemble des éléments.

Conformément aux dispositions statutaires et réglementaires, les parts de coopérative ont été présentées dans les fonds propres du Groupe en conformité avec les dispositions d'IFRIC 2.

Au 31/12/2022, les niveaux de capitaux propres éligibles se présentaient comme suit :

En millions €	2020	2021	2022
Fonds propres éligibles	1.417	1.749	1.763
Niveau de risque à couvrir	891	988	1.024
Ratio de couverture	159,1%	177,0%	172,2%

Le Groupe P&V a mis en place un dispositif de gestion des risques adéquat et performant qui fait l'objet d'une amélioration régulière.

Au 31 décembre 2022, le ratio de Solvabilité II (fonds propres éligibles/capital minimum requis) a diminué de 4,8 % par rapport à 2021 pour atteindre 172,2 %.

En outre, avec 72,01% de fonds propres de qualité la plus élevée (Tier 1), 21,72 % de fonds

propres de qualité élevée (Tier 2) et 6,28 % de fonds propres de qualité supérieure (Tier 3), le Groupe P&V dispose de fonds propres d'une excellente qualité.

Les informations détaillées relatives à Solvabilité II sont disponibles dans le rapport SFCR au niveau du Groupe PSH, disponible sur le site www.pv.be.

3 Notes relatives à l'état consolidé de la situation financière

3.1 Immobilisations incorporelles

3.1.1 Goodwill

En milliers €	2022	2021
Valeur brute comptable		
Solde d'ouverture	70.682	70.682
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	-	-
Solde de clôture	70.682	70.682
Amortissements et pertes de valeur cumulés		
Solde d'ouverture	(70.682)	(70.682)
Pertes de valeurs actées	-	-
Solde de clôture	(70.682)	(70.682)
Valeur nette comptable à la clôture	-	-

Il n'y a eu aucun mouvement sur le goodwill au courant de l'année 2022.

3.1.2 Immobilisations incorporelles

3.1.2.1 Comptabilisation initiale

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont initialement comptabilisées à leur coût. Le coût des immobilisations incorporelles acquises lors de regroupements d'entreprises est leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles générées en interne et conformes aux critères de capitalisation définis par l'IAS 38, sont uniquement capitalisées pour la valeur de leurs coûts de développement. Les coûts de développement relatifs à un projet doivent être comptabilisés comme immobilisation incorporelle si le Groupe P&V peut démontrer tout ce qui suit :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;

- Son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et sa capacité à l'utiliser ou à la vendre ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- La disponibilité de ressources pour achever le développement ;
- Sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Sinon, les dépenses sont présentées au compte de résultat de l'année au cours de laquelle elles ont été supportées. Les frais de recherche sont toujours comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

3.1.2.2 Amortissement

Après sa comptabilisation initiale, une immobilisation incorporelle doit être

comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

L'amortissement de l'actif commence lorsque le développement est achevé et que l'actif est prêt à être utilisé. Il est amorti sur sa durée d'utilité.

3.1.2.3 Durées d'utilité et dépréciation

La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle peut être finie ou indéterminée.

Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est finie sont amorties sur la durée économique et soumises à des tests de dépréciation lorsqu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée. Dans le cas d'immobilisations incorporelles dont la durée de vie est finie, la période et la méthode d'amortissement doivent être réexaminées au moins à la clôture de chaque exercice comptable.

Des changements dans la durée d'utilité estimée ou dans le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs procurés par les actifs amortissables sont comptabilisés en corrigeant la durée d'amortissement ou la méthode en conséquence, et sont traités comme des changements d'estimations.

Les dépenses prévues d'amortissement des immobilisations incorporelles dont la durée de vie est finie sont comptabilisées dans un compte de charges correspondant à la catégorie de l'actif en question.

3.1.3 Dépréciation d'actifs

Comptabilisation initiale

Le Groupe P&V doit apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice de perte de valeur d'un actif. Si un tel indice existe, ou si un test de dépréciation annuel pour un actif s'avère nécessaire, le Groupe P&V procédera à une estimation de la valeur

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée ne sont pas amorties, mais font chaque année l'objet d'un test de dépréciation de valeur, soit sur une base individuelle, soit au niveau de l'unité génératrice de trésorerie. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle qui n'est pas amortie doit être réexaminée à chaque période pour déterminer si les événements et circonstances continuent de justifier l'appréciation de durée d'utilité indéterminée concernant cet actif. Si tel n'est plus le cas, le changement d'une durée d'utilité indéterminée en finie s'effectue de manière prospective.

Décomptabilisation

Les profits ou les pertes résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle doivent être déterminés comme la différence entre les produits nets de sortie et la valeur comptable de l'actif. Ils doivent être comptabilisés en résultat lors de la décomptabilisation de l'actif.

Des licences d'utilisation de propriété intellectuelle sont accordées pour des périodes oscillants entre 5 et 10 ans en fonction de la licence en question. Les licences prévoient une option de renouvellement si le Groupe P&V répond aux conditions de la licence et peuvent être renouvelées par le Groupe P&V moyennant un coût limité voire nul. En conséquence, ces licences sont considérées comme ayant une durée d'utilité indéterminée.

recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Elle est déterminée pour un actif individuel, à moins que l'actif ne

génère pas d'entrées de trésorerie qui soient largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme étant déprécié et est réduit de valeur et ramené à sa valeur recouvrable. Afin de déterminer la valeur d'utilité, les estimations de flux de trésorerie futurs sont actualisées au taux, avant impôt, qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, des opérations récentes sur le marché sont prises en considération (si elles sont disponibles). Si aucune opération de ce type ne peut être identifiée, un modèle de valorisation adéquat sera utilisé. Ces calculs sont corroborés par des multiples de valorisation, des cours d'actions cotées ou d'autres indicateurs de la juste valeur disponibles.

Le Groupe P&V base son calcul de dépréciation sur des budgets détaillés et des projections établis séparément pour chaque UGT du Groupe P&V à laquelle les actifs individuels sont alloués. Ces budgets et projections couvrent généralement une période de trois ans. En cas de périodes plus longues, un taux de croissance à long terme est calculé

➤ *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font, chaque année, l'objet d'un test de dépréciation de valeur : soit sur une base individuelle, soit au niveau de l'unité génératrice de trésorerie, le cas échéant, et lorsque les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une perte de valeur.

et appliqué pour projeter des flux de trésorerie futurs après la cinquième année.

Les pertes de valeur sur les activités poursuivies sont portées dans le compte de résultat, dans les catégories de charges correspondant à la fonction de l'actif déprécié.

Pour les actifs autres qu'un goodwill, il est apprécié à chaque date de reporting s'il y a un indice qu'une perte de valeur précédemment comptabilisée est susceptible de ne plus exister ou d'avoir diminué. En présence d'indices de ce type, le Groupe P&V évaluera le montant recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures doit être reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. La reprise est limitée de manière à ce que la valeur comptable de l'actif ne soit pas supérieure à sa valeur recouvrable, ni à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. Cette reprise est comptabilisée dans le compte de résultat.

Le critère suivant est également appliqué lors de l'évaluation de la dépréciation de certains actifs spécifiques.

Les immobilisations incorporelles du Groupe P&V sont essentiellement composées de « logiciels externes achetés » et « développements IT internes » qui peuvent être activés selon les règles IFRS.

En milliers €	2022	2021
Logiciels externes achetés	3.553	5.345
Développements IT internes	28.276	33.934
Valeur nette comptable à la clôture	31.829	39.279

Les changements de l'année comptable 2022 sont repris ci-dessous :

En milliers €	2022	2021
Valeur brute comptable		
Solde d'ouverture	122.941	120.643
Investissements	230	952
Cessions à des tiers	(998)	(1)
Transferts à un autre actif	(13)	1.348
Solde de clôture	122.160	122.941
Amortissements et pertes de valeur cumulés		
Solde d'ouverture	(83.662)	(75.517)
Amortissements actés	(6.793)	(6.917)
Amortissements et pertes de valeur repris	110	1
Transferts à un autre actif	13	(1.229)
Solde de clôture	(90.332)	(83.662)
Valeur nette comptable à la clôture	31.829	39.279

Les immobilisations incorporelles ont une durée de vie limitée et sont, donc, amorties de la manière suivante :

Logiciels externes achetés : 5 ans ;

Développement IT internes : 5 à 10 ans.

La principale variation des immobilisations incorporelles est la dotation d'amortissement pour un montant de EUR 6,8 millions sur les licences informatiques ainsi que sur les projets développés en interne.

3.1.4 Acquisition de l'exercice

Il n'y a pas eu d'immobilisations incorporelles générées en interne au cours de l'année 2022. Cependant, de nouvelles licences externes ont

été acquises pour un montant de EUR 0,2 million.

3.1.5 Recherche et développement

En lien avec une série de nouveaux défis technologiques, l'entreprise développe des projets de recherche en matière de gestion des dossiers et de digitalisation qui ont pour objectif d'améliorer l'infrastructure actuelle

ainsi que les services offerts. Certains développements ont fait l'objet de déductions dans le cadre des mesures d'incitants fiscaux en matière de recherche et développement.

3.2 Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées aux coûts d'acquisition ou de fabrication, déduction faite du cumul des amortissements et/ou, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Si des composantes notables d'immobilisations corporelles doivent être remplacées à intervalles réguliers, le Groupe P&V reconnaît que ces composantes sont des actifs individuels ayant une durée d'utilité et d'amortissement spécifique. Tous les frais de maintenance et de réparation sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les amortissements sont calculés sur une base linéaire et sur une période dépendante de la durée d'utilité estimée des actifs, comme suit :

Bâtiments : entre 10 et 40 ans en utilisant l'approche par composants :

- Travail structurel ;
- Techniques spéciales ;
- Achèvement.

Immobilisations corporelles : entre 3 et 10 ans.

Un élément d'immobilisation corporelle et toute partie notable initialement comptabilisés sont décomptabilisés lors de leur sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ni de leur sortie. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation de l'actif (calculée comme l'écart entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'actif) est inclus dans le compte de résultat lors de la décomptabilisation de l'actif.

La valeur résiduelle de l'actif, sa durée d'utilité et le mode d'amortissement utilisé sont examinés à chaque date de clôture annuelle et ajustés prospectivement, le cas échéant.

En milliers €	2022			
	Bâtiments	Autres	Droit d'utilisation	Total
Valeur nette comptable à l'ouverture 1 janvier 2022	56.711	7.542	5.109	69.362
Valeur brute comptable				
Solde d'ouverture	133.707	29.596	14.378	177.682
Investissements	2.231	1.621	3.335	7.187
Cessions à des tiers	(21)	(481)	(30)	(532)
Transferts à un autre actif	-	(49)	-	(49)
Solde de clôture	135.918	30.687	17.683	184.288
Amortissements et pertes de valeur cumulés				
Solde d'ouverture	(76.996)	(22.054)	(9.269)	(108.319)
Amortissements et pertes de valeur actés	(4.615)	(2.713)	(3.069)	(10.396)
Amortissements et pertes de valeur repris	11	296	-	307
Transferts à un autre actif	-	(13)	-	(13)
Solde de clôture	(81.600)	(24.484)	(12.338)	(118.422)
Valeur nette comptable à la clôture 31 décembre 2022	54.318	6.203	5.346	65.866

En milliers €	2021			
	Bâtiments	Autres	Droit d'utilisation	Total
Valeur nette comptable à l'ouverture 1 janvier 2021	61.876	9.570	6.569	78.014
Valeur brute comptable				
Solde d'ouverture	136.272	28.620	12.688	177.580
Investissements	678	1.419	1.734	3.830
Cessions à des tiers	(4.100)	(486)	(44)	(4.630)
Réévaluation	(130)	-	-	(130)
Transferts à un autre actif	988	43	-	1.031
Solde de clôture	133.707	29.596	14.378	177.682
Amortissements et pertes de valeur cumulés				
Solde d'ouverture	(74.396)	(19.050)	(6.119)	(99.565)
Amortissements et pertes de valeur actés	(4.598)	(3.027)	(3.150)	(10.775)
Amortissements et pertes de valeur repris	2.985	461	-	3.446
Transferts à un autre actif	(988)	(438)	-	(1.425)
Solde de clôture	(76.996)	(22.054)	(9.269)	(108.319)
Valeur nette comptable à la clôture 31 décembre 2021	56.711	7.542	5.109	69.362

3.2.1 Bâtiments

En milliers €	2022		2021	
	Valeur comptable	Juste valeur (Niveau 3)	Valeur comptable	Juste valeur (Niveau 3)
Bâtiments	54.318	71.529	56.711	73.051

La juste valeur est définie par IFRS 13 et IAS 16 comme étant le montant pour lequel un actif serait échangé entre deux parties agissant en connaissance de cause. La juste valeur doit en outre refléter les contrats de location en cours, la marge brute d'autofinancement, ainsi que des hypothèses raisonnables quant aux revenus locatifs potentiels et les frais envisagés.

Une partie des biens du Groupe P&V fait dorénavant l'objet d'une évaluation annuelle.

Les immeubles d'exploitation propres font l'objet d'un ajustement si la valeur d'expertise externe est inférieure à la valeur observée au bilan IFRS.

Dépréciation des immeubles

Les immeubles d'exploitation sont amortis suivant l'approche par composants. Cette approche signifie que, bien qu'un actif puisse représenter un élément individuel

d'immobilisation corporelle, certaines parties significatives de cet élément peuvent être identifiées comme ayant des durées d'utilité différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble. Un composant d'un élément d'immobilisation corporelle est une partie dont le coût est important par rapport au coût total de l'élément.

Lorsque les différents composants ont été identifiés, l'étape suivante consiste à établir leurs durées d'utilité respectives, les modes d'amortissement à appliquer et toute valeur résiduelle. Les actifs font l'objet d'une comptabilisation et d'amortissements linéaires séparés sur leurs durées d'utilité différentes.

Le Groupe P&V scinde tous les bâtiments qu'il occupe en tant que propriétaire en 4 composants assortis de la période d'amortissement suivante :

- Terrain non amorti ;
- Gros œuvre de 30 à 40 ans ;
- Techniques spéciales de 15 à 20 ans ;
- Achèvement 10 ans.

Les amortissements cumulés sont passés de EUR 77,0 millions fin 2021 à EUR 81,6 millions fin 2022 soit une augmentation de EUR 4,6 millions.

voitures, de matériel de bureau tel que le mobilier ; ainsi que d'équipements et outillages tels que du matériel de cuisine, de sécurité. Ces immobilisations corporelles sont traitées dans le respect des règles d'amortissements IFRS, basées sur une durée de vie prudemment estimée.

3.2.2 Autres

Les autres immobilisations corporelles sont constituées du matériel informatique, de

Autres immobilisations corporelles	Durée de vie estimée
Matériel informatique	3 à 10 ans
Voitures	5 ans
Matériel de bureau	10 ans
Equipements et outillages	5 ou 10 ans

La valeur comptable nette des autres « immobilisations corporelles » est due aux :

- Investissements de l'année de EUR 1,6 million ;

- Amortissements actés de EUR – 2,7 millions.

3.2.3 Droits d'utilisation

L'application de la norme IFRS 16 par le Groupe P&V montre une sous-rubrique « Droits d'utilisation » au sein de la rubrique « immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles ».

de EUR 3,3 millions et des amortissements de ces contrats pour un montant de EUR - 3,1 millions.

Le détail des droits d'utilisation se trouve au point 3.8.

Au cours de l'année 2022 il y a eu des nouveaux contrats de leasing pour un montant

3.3 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers, valoriser le capital investi, ou les deux. Les immeubles détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement sont qualifiés d'immeubles de placement lorsqu'il satisfait à la définition d'un immeuble de placement et s'ils sont comptabilisés comme s'il s'agissait d'un contrat de location-financement.

Les immeubles de placement sont évalués initialement à leur coût, coûts de transaction inclus. Les coûts de transaction incluent les droits de mutation, les honoraires juridiques et les commissions initiales de location pour mettre l'immeuble dans l'état nécessaire pour permettre son exploitation de la manière souhaitée. La valeur comptable inclut le coût de remplacement d'une partie existante d'un immeuble de placement au moment où ce coût

est encouru, si les critères de comptabilisation sont remplis, et exclut les coûts d'entretien courant d'un immeuble de placement.

Après leur comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont présentés à leur juste valeur, reflet des conditions du marché à la date des états financiers. Un profit ou une perte résultant d'une variation de la juste valeur d'un immeuble de placement est comptabilisé en compte de résultat dans la période au cours de laquelle la variation se produit.

L'immeuble de placement est décomptabilisé lors de sa mise hors service ou de sa sortie permanente et lorsque sa vente ne générera aucun avantage économique futur. Les profits ou pertes résultant de la mise hors service ou de la sortie d'un immeuble de placement doivent être comptabilisé(e)s en résultat dans la période où intervient la mise hors service ou la sortie.

Les profits ou pertes résultant de la sortie d'un immeuble de placement doivent être

déterminées comme la différence entre les produits nets de sortie et la valeur comptable de l'actif dans les états financiers complets des périodes antérieures.

Des transferts vers la catégorie immeuble de placement doivent être effectués si, et seulement si, il y a changement d'utilisation, mis en évidence, par la fin de l'occupation par le propriétaire ou le commencement d'un contrat de location simple. Pour un transfert de la catégorie « immeubles de placement » vers la catégorie « biens occupés par leur propriétaire », le coût présumé pour la comptabilisation ultérieure est la juste valeur à la date du changement d'utilisation. Si un bien immobilier occupé par son propriétaire devient un immeuble de placement, le Groupe P&V comptabilisera ce bien conformément aux règles relatives aux immobilisations corporelles stipulées dans la règle comptable « immobilisations Corporelles » jusqu'à la date du changement d'utilisation.

En milliers €	2022	2021
Solde d'ouverture	151.172	162.257
Investissements	314	1.664
Réévaluation à la juste valeur (gain)	2.491	194
Réévaluation à la juste valeur (perte)	(29.308)	(6.739)
Transferts à un autre actif	62	275
Cessions à des tiers	-	(6.480)
Solde de clôture	124.731	151.172

Cette diminution est due principalement à :

- (a) Des acquisitions sur la période pour un montant de EUR 0,3 million ;
- (b) des expertises effectuées au cours de l'année 2022 qui ont fait

ressortir une diminution de la fair value sur immeubles pour un montant de EUR 29,3 millions ;

- (c) Des réévaluations à la hausse sur immeubles pour un montant de EUR 2,5 millions.

3.3.1 Réévaluations à la juste valeur

Les biens pour lesquels il y a eu une indication de changement de valeur ont fait l'objet d'une expertise externe indépendante en 2022. Les

immeubles de placement étant valorisés à la « juste valeur », ils sont systématiquement

réévalués (à la hausse, à la baisse) en fonction des résultats de l'expertise.

Dans le cadre d'IFRS 13 et IAS 40, la méthode d'évaluation par capitalisation de la valeur locative est utilisée. Selon ce raisonnement, la valeur de marché se calcule sur base de la valeur locative annuelle des surfaces commercialisables. Cette valeur locative est capitalisée avec un taux d'actualisation. Le rendement est basé sur l'appréciation de marché et sur la situation du bien immobilier, et tient compte entre autres des éléments suivants :

- Les rapports de marché : l'offre et la demande de biens similaires, l'évolution des taux de rendements, les perspectives d'inflation, le niveau actuel des taux d'intérêt et les perspectives d'évolution, etc. ;
- La localisation : l'environnement immédiat et accessibilité direct ou par transport en commun, l'infrastructure et les possibilités de parking, etc. ;
- Le bien immobilier : les charges locatives ou d'occupation, le type de construction et son niveau de finition, son état d'entretien actuel, etc.

Les données d'entrée reprises ci-dessus concernant l'actif étant fondées sur des données non observables, celles-ci seront classées en niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur.

Les données d'entrées non observables peuvent être résumée comme suit :

- Valeur locative estimée (VLE) ;
- Le taux de capitalisation ;
- La durée résiduelle des différents contrats de location ;
- L'hypothèse utilisée concernant l'inoccupation (inoccupation sur base du contrat de location actuel et inoccupation sur le long terme) ;
- Le nombre de M² du bien considéré.

Le modèle utilisé est particulièrement sensible aux éléments de valeur locative estimée et de taux de capitalisation.

Il existe un lien pouvant renforcer l'impact à la hausse ou à la baisse entre la valeur locative estimée et les hypothèses concernant l'inoccupation. En effet, au plus un bien aura un risque d'inoccupation (par conditions de marché, par attrait du bâtiment pour les locataires...) au plus la valeur locative aura tendance à diminuer.

3.4 Instruments financiers

Le Groupe P&V a décidé d'utiliser l'exemption temporaire d'application de la norme IFRS 9.

Afin de pouvoir appliquer cette exemption, le Groupe P&V doit prouver qu'au moins 90 % de ses passifs sont liés à l'activité d'assurance.

Selon ce principe, il en ressort qu'à fin 2022, 93 % des passifs sont liés à l'activité d'assurance. Pour 2021 et 2020 le pourcentage s'élevait à 94 % comme illustré dans le tableau ci-dessous :

En milliers €	Notes	2022	2021	2020
Dettes subordonnées	3.15	400.049	400.049	400.049
Dettes relatives aux contrats d'assurance	3.11	13.233.290	14.583.598	14.910.969
Dettes financières - contrats d'investissement avec PB	3.11	2.456.002	2.654.108	2.619.914
Dettes financières - contrats d'investissement sans PB	3.11	765.093	1.140.473	1.281.406
Dettes d'assurance	3.11	400.484	428.070	351.474
Dettes relatives à des actifs non courants détenus en vue de la vente		-	-	-
Rubriques considérées comme passifs liés à l'activité d'assurances		17.254.918	19.206.298	19.563.812
% de passif relatifs à l'activité d'assurances		93%	94%	94%

3.4.1 Application d'IFRS 9

Suite aux résultats du test, il ressort que le Groupe P&V rentre bien dans les critères d'exemption. En conséquence, le Groupe P&V a décidé de profiter de l'exemption temporaire d'application de l'IFRS 9.

La mise en œuvre de l'IFRS 9 et celle de la nouvelle norme en matière d'assurance IFRS 17 ont été alignées dans un projet de mise en œuvre combiné. L'application de ces 2 normes constituera un changement majeur dans la présentation des états financiers IFRS pour les compagnies d'assurance, l'impact sur les capitaux propres, le résultat net et les autres éléments du résultat étendu devrait être significatif.

En vertu d'IFRS 9, une analyse et une classification des instruments financiers entrant dans les limites de la norme doivent être effectuées, qui déterminent la manière dont ils doivent être évalués et présentés. Ces méthodes sont proches des règles existantes qui s'appliquent en vertu d'IAS 39 :

- **Coût amorti :**

Dans ce cas, la valeur initiale de l'instrument passe à sa valeur nominale à l'échéance. Cela peut s'appliquer aux instruments 'plain vanilla' lorsque l'intention est de détenir l'instrument et de collecter des flux de trésorerie (« uniquement les paiements de principal et d'intérêts » ou SPPI).

- **Juste valeur via OCI (FVOCI) :**

L'évaluation est fondée sur la juste valeur, où les fluctuations de la juste valeur n'ont pas d'incidence immédiate sur le compte de résultat, mais dans l'OCI. Ce n'est que lorsque l'instrument est vendu que la plus-value est imputée dans le compte de résultat. Cette classification peut être utilisée pour les portefeuilles de titres à revenu fixe qui réussissent le test SPPI et peuvent être négociés au fil du temps.

- **Juste valeur via le compte de résultat (FVPL) :**

L'évaluation est également basée sur la juste valeur, mais les fluctuations de la juste valeur affectent directement le compte de résultat. Cette classification est obligatoire pour les portefeuilles de produits dérivés et d'actions détenus à des fins de négociation. Ce classement s'applique également aux instruments de dette si l'entité vise une gestion à la juste valeur ou, éventuellement, si l'utilisation de la FVPL réduirait au minimum les déséquilibres comptables.

À la date de clôture, le Groupe P&V a en grande partie achevé le classement de ses actifs financiers détenus à la date de transition vers IFRS 9 (1er janvier 2022) et a conclu que la plupart des instruments sont évalués à FV OCI. Cela correspond au fait que la majorité des

actifs sont détenus pour financer des engagements d'assurance et sont donc classés comme « hold to collect and sell ». La classification des actifs par le Groupe P&V selon IFRS 9 est fortement alignée sur celle de l'IAS 39, par conséquent, les différences d'évaluation des actifs entre les normes comptables existantes et les nouvelles devraient rester plus limitées que par rapport aux passifs.

Cependant cette classification des actifs en IFRS 9 est provisoire et est toujours en cours d'analyse en 2023, raison pour laquelle le Groupe P&V n'est actuellement pas en mesure de fournir une situation chiffrée de l'impact IFRS 9.

3.4.2 Actifs financiers

3.4.2.1 Comptabilisation initiale et évaluation

Le Groupe P&V classe ses actifs financiers selon le champ d'application d'IAS39 soit comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net soit comme, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, soit comme prêts et créances ou soit comme actifs disponibles à la vente, selon ce qui est le plus approprié.

Le Groupe P&V détermine le classement de ses actifs financiers à la comptabilisation initiale. Le classement dépend de l'objectif pour lequel l'actif est acquis ou émis.

Les actifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net quand la stratégie d'investissement documentée par le Groupe P&V est de gérer les investissements financiers sur base de la juste valeur, étant donné que les passifs liés sont aussi gérés sur cette base, ou s'ils contiennent des dérivés qui ne sont pas étroitement liés.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à échéances fixes ou déterminées qui ne sont pas cotés sur un marché actif autres que (i) ceux que l'entité a l'intention de vendre immédiatement ou à court terme (ii) ceux que l'entité désigne comme étant à la juste valeur via le résultat net ou disponible à la vente au moment de la comptabilisation initiale, ou (iii) ceux pour lesquels le détenteur pourrait ne pas récupérer, de manière substantielle, la totalité de son investissement, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, qui seront classés comme disponibles à la vente.

La catégorie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe P&V a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou ne sont pas classés comme (a) prêts et créances (b) investissements détenus jusqu'à échéance ou (c) actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les achats ou ventes d'actifs financiers qui requièrent la livraison d'actifs dans une fenêtre de temps établie par la réglementation ou une convention de marché (délai normalisé) sont reconnus à la date de transaction, c'est-à-dire à la date à laquelle le Groupe P&V s'engage à acheter ou vendre l'actif.

Les actifs financiers du Groupe P&V contiennent de la trésorerie, des dépôts court terme, des créances clients et autres débiteurs, des prêts et créances, des instruments financiers cotés et non cotés et des instruments financiers dérivés.

3.4.2.2 *Évaluation ultérieure*

L'évaluation ultérieure des actifs financiers dépend de leur classement, comme suit :

➤ ***Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net***

Pour les instruments désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, le critère suivant doit être rempli :

La désignation élimine ou réduit significativement un traitement inconsistant qui, autrement, pourrait conduire à une évaluation des actifs ou passifs ou la comptabilisation des profits ou pertes sur une base différente ;

Ou

Les actifs ou passifs font partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou des deux, qui sont gérés et dont les performances sont évaluées sur base de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques ou d'investissement documentée.

Aussi, si un contrat contient un ou plusieurs dérivés incorporés, une entité peut désigner l'intégralité du contrat hybride comme un actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf si : (a) le(s) dérivé(s) incorporé(s) ne modifient pas de façon significative les flux de trésorerie qui seraient par ailleurs requis par le contrat ; ou (b) il est clair sans analyse extensive que lorsque l'instrument hybride similaire est considéré pour la première fois, la séparation du dérivé(s) incorporé(s) est interdite, telle que pour une option de règlement anticipé incorporée dans un prêt qui permet au détenteur de payer le prêt de manière anticipée à approximativement le coût amorti.

Par conséquent, si l'entité est incapable de mesurer le dérivé incorporé séparément à l'acquisition ou à la clôture de l'exercice comptable, l'intégralité du contrat hybride sera désignée à la juste valeur par le biais du résultat net. De la même façon, si une entité est dans l'impossibilité de mesurer séparément le dérivé incorporé qui devrait être séparé lors du reclassement d'un contrat hybride hors du portefeuille juste valeur par le biais du résultat net, ce reclassement est interdit. Dans de telles circonstances, le contrat hybride est maintenu à la juste valeur par le biais du résultat net dans son intégralité.

Ces investissements sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, ces instruments sont réévalués à la juste valeur. Les ajustements à la juste valeur et les gains et pertes réalisés sont comptabilisés dans le compte de résultat.

La valeur d'une option call ou put sur une obligation est corrélée au rendement de l'actif financiers sous-jacent. Le dérivé incorporé n'est pas tenu d'être séparés.

Les titres de créances perpétuels sont inclus dans les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

➤ ***Actifs financiers disponibles à la vente***

Les instruments financiers disponibles à la vente comprennent des titres de capitaux propres et des titres de créances et des instruments financiers dérivés de couverture de flux de trésorerie (voir chapitre 3.4.10 « instruments financiers dérivés »). Les titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente sont ceux qui ne sont ni classés comme étant détenus à des fins de transaction, ni désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les titres de créance dans cette catégorie sont ceux que l'entité a l'intention de détenir pour une durée non définie et qui pourraient être vendus en réponse à des besoins de liquidité ou en réponse à un changement des conditions de marché.

Après l'évaluation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente seront ultérieurement évalués à la juste valeur avec les profits ou pertes non réalisés enregistrés en autres éléments du résultat global dans la réserve disponible à la vente jusqu'à ce que (i) l'actif soit décomptabilisé et les profits ou pertes latents cumulés reconnus en autre produits d'exploitation ou (ii) l'actif soit déprécié et la perte latente cumulée reconnue dans le compte de résultat en coût de financement et déduite de la réserve disponible à la vente. La réévaluation des dérivés de couverture de flux de trésorerie impacte pour sa part efficace un compte de capitaux propres variable. La partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

➤ *Prêts et créances*

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec une échéance fixe ou déterminée, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces investissements sont initialement comptabilisés à la valeur d'acquisition correspondant à la juste valeur de la contrepartie payée pour l'acquisition de l'investissement. Tous les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition sont également repris dans le coût de l'investissement. Après l'évaluation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût

amorti, sur base de la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), moins les dépréciations. Le coût amorti est calculé en tenant compte des décotes ou surcotes d'acquisition et des commissions ou coûts qui font partie intégrante du TIE. L'amortissement du TIE est inclus dans les revenus financiers du compte de résultat. Les gains et pertes sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les investissements sont dé-comptabilisés ou dépréciés, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

3.4.2.3 *Reclassement des actifs financiers*

Le Groupe P&V évalue ses actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (détenus à des fins de transaction) et ses actifs disponibles à la vente pour déterminer si la capacité et l'intention de les vendre à moyen terme est applicable. Dans le cas où le Groupe P&V n'est pas en mesure de vendre ces actifs financiers dû à l'inactivité des marchés, ou dans le cas d'un changement radical des intentions de la direction à très court terme, le Groupe P&V peut décider de reclasser ces actifs financiers. Ceci se produit dans de rares circonstances. Le reclassement en prêts et créances ou actifs disponibles à la vente dépend de la nature des actifs. Cette possibilité de reclassement n'affecte pas les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net résultant de l'utilisation de l'option juste valeur.

Pour un actif financier sorti de la catégorie disponible à la vente, tout gain ou perte antérieur sur cet actif qui a été comptabilisé en capitaux propres est amorti en tenant compte du résultat sur la durée de vie résiduelle de l'investissement en utilisant le TIE. Toute différence entre le nouveau coût amorti et les flux de trésorerie attendus est aussi amortie sur la durée de vie résiduelle de l'actif en utilisant le TIE. Si l'actif est considéré ultérieurement comme déprécié, le montant enregistré en

capitaux propres est reclassé dans le compte de résultat.

3.4.2.4 *Dé-comptabilisation des actifs financiers*

Un actif financier (ou, lorsque d'application, une partie d'un actif financier ou une partie d'un groupe d'actifs financiers similaires) est dé-comptabilisé quand :

- Le droit de recevoir des flux de trésorerie a expiré ;
- Le Groupe P&V conserve le droit de recevoir les flux de trésorerie de l'actif mais soit (a) le Groupe P&V a pris l'engagement de payer l'entièreté des flux de trésorerie reçus sans délai substantiel envers un tiers conformément à un accord de rétrocession ; ou soit (b) le Groupe P&V a transféré la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif financier, ou (c) le Groupe P&V n'a pas transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif financier, mais a transféré le contrôle de l'actif.

Lorsque le Groupe P&V a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie relatifs à un actif ou est rentré dans un accord de rétrocession, ou n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif financier, ni transféré le contrôle de cet actif, l'actif financier est reconnu à hauteur de son implication continue dans l'actif. L'implication continue qui prend la forme d'une garantie sur l'actif transféré est évaluée à la valeur la plus faible entre la valeur comptable d'origine de cet actif et le montant maximal que le Groupe P&V pourrait être tenu de rembourser.

Dans ce cas, le Groupe P&V reconnaît aussi un passif associé. L'actif transféré et le passif associé sont évalués sur une base qui reflète les droits et obligations que le Groupe P&V a conservés.

3.4.2.5 *Dépréciation d'actifs financiers*

Le Groupe P&V détermine à chaque date de clôture si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est considéré comme déprécié si, et seulement si, il y a une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui se sont produits après la comptabilisation initiale de l'actif (une perte subie) et que la perte subie a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers qui peuvent être estimés de manière fiable. Les preuves de dépréciation peuvent comprendre des indications que l'emprunteur ou le groupe d'emprunteurs font face à des difficultés financières significatives, un défaut ou manquement dans le paiement d'intérêts ou du principal, la probabilité que l'émetteur ou l'emprunteur tombe en faillite ou autre réorganisation financière ou lorsque des données observables indiquent qu'il y a une diminution mesurable dans les flux de trésorerie futurs estimés, tels que des changements dans les arriérés ou les paramètres économiques généralement associés à des défaillances.

➤ *Actifs financiers évalués au coût amorti*

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, le Groupe P&V détermine en premier lieu s'il y a une preuve objective de dépréciation pour les actifs financiers pris individuellement s'ils sont individuellement significatifs, ou par groupe s'ils ne sont pas individuellement significatifs. Si le Groupe P&V détermine qu'il n'y a pas de preuve objective de dépréciation pour un actif financier évalué individuellement, qu'il soit significatif ou non, il reprend l'actif dans un groupe d'actifs à caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. Les actifs évalués individuellement et pour lesquels une perte de

dépréciation est établie, ou continue d'être établie, ne sont pas inclus dans une évaluation collective de dépréciation.

S'il y a une preuve objective qu'une perte de dépréciation a été subie sur des actifs évalués au coût amorti, le montant de la perte de dépréciation est mesuré comme la différence entre le montant comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés (hors pertes de crédit futures qui n'ont pas été subies) actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Si un prêt a un taux d'intérêt variable, le taux d'actualisation pour mesurer toute perte de valeur est le taux d'intérêt effectif actuel.

La valeur comptable de l'actif est réduite par le biais d'un compte de réduction de valeur et le montant de la perte est reconnu dans le compte de résultat. Le revenu d'intérêts continue d'être comptabilisé sur la valeur comptable réduite, et est calculé en utilisant le taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs dans le but de mesurer la perte de valeur. Le revenu d'intérêts est comptabilisé comme faisant partie des revenus financiers dans le compte de résultat. Les prêts ainsi que la réduction de valeur y afférente sont annulés lorsqu'il n'existe pas de perspective réaliste de recouvrement et que toutes les garanties ont été réalisées ou transférées au Groupe P&V. Si, au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la perte de valeur estimée augmente ou diminue du fait d'un événement survenu après l'enregistrement de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée est augmentée ou diminuée par ajustement du compte de réduction de valeur correspondant. Si une dépréciation est recouvrée par la suite, le recouvrement est crédité dans les charges financières du compte de résultat.

Pour réaliser une évaluation collective de la dépréciation, les flux de trésorerie futurs d'un groupe d'actifs financiers sont estimés sur base d'un historique des pertes pour les actifs ayant

des caractéristiques de risque de crédit similaire à celles du groupe.

➤ *Investissements financiers disponibles à la vente*

Pour les investissements financiers disponibles à la vente, le Groupe P&V détermine à chaque date de clôture s'il y a une preuve objective qu'un investissement ou groupe d'investissement est déprécié.

Dans le cas de titres de participations classés comme titres de placement disponibles à la vente, une preuve objective peut être un déclin « significatif ou prolongé » de la juste valeur d'un investissement en-dessous de son coût. Le critère « significatif » est à évaluer par rapport au coût initial et le critère « prolongé » par rapport à la période durant laquelle la juste valeur a été en-dessous du coût initial, tel que des instruments de capitaux propres montrant des pertes latentes excédant 25 % du coût initial à la date de clôture, ou des pertes latentes pendant 4 périodes (trimestres) comptables ou plus (avant la date de clôture).

Quand il y a une preuve évidente d'une dépréciation, la perte cumulée – mesurée comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur, déduction faite de toute perte de dépréciation sur l'investissement reconnue précédemment dans le compte de résultat – est déduite des autres éléments du résultat global et comptabilisée dans le compte de résultat.

Les pertes de dépréciation sur les titres de participation ne sont pas extournées par le biais du résultat : une augmentation éventuelle de leur juste valeur après dépréciation est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global, alors que les diminutions additionnelles sont considérées comme des dépréciations supplémentaires à comptabiliser dans le compte de résultat.

Dans le cas des instruments d'emprunt classés comme disponibles à la vente, la dépréciation est déterminée sur base des mêmes critères que

les actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Cependant, le montant enregistré pour la dépréciation est la perte cumulée évaluée comme la différence entre le coût amorti et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute perte de dépréciation reconnue antérieurement sur cet investissement dans le compte de résultat.

Le revenu d'intérêt futur continue d'être enregistré sur base de la valeur comptable réduite de l'actif et est proraté sur base d'un taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie dans le cadre de l'estimation de la perte de dépréciation. Le revenu d'intérêt est enregistré comme faisant partie des revenus financiers. Si, lors d'une année ultérieure, la juste valeur d'un instrument d'emprunt augmente et son augmentation peut objectivement être reliée à un événement survenu après que la perte de dépréciation a été reconnue dans le compte de résultat, et tel qu'il n'y ait plus d'impairment, la perte de

dépréciation est intégralement extournée par le biais du résultat net, ce qui augmente la valeur comptable du titre de créance disponible à la vente à sa nouvelle juste valeur. Toute différence entre la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et la nouvelle juste valeur sera présentée comme perte non réalisée dans les autres éléments du résultat étendu.

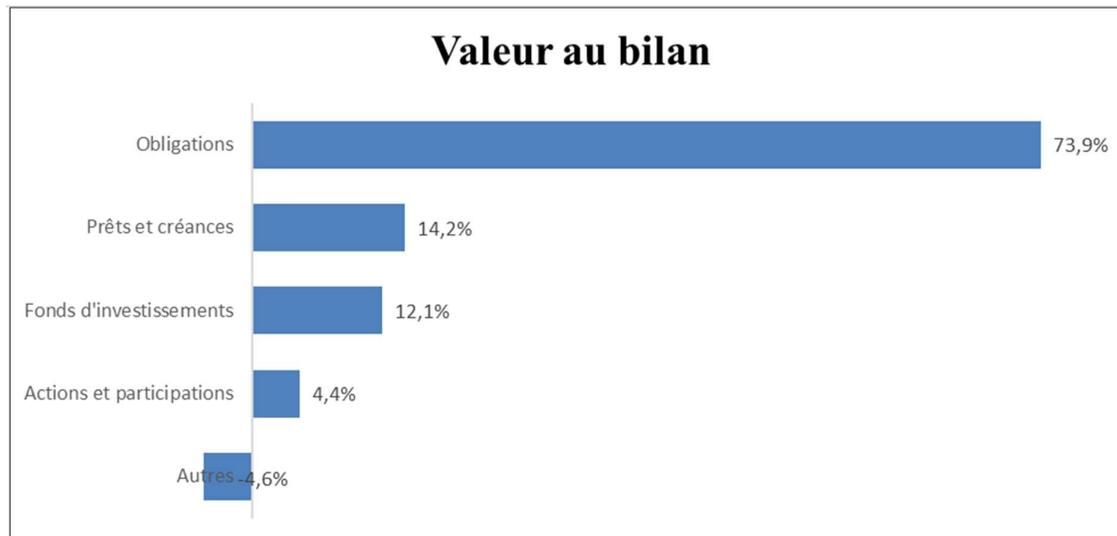
Si l'événement de crédit n'a pas intégralement renversé la dépréciation, mais qu'une amélioration de la solvabilité de l'emprunteur s'est produite, la différence entre la valeur comptable et la juste valeur est reprise via le compte de résultat. Si l'événement de crédit n'a pas intégralement renversé la dépréciation, et que l'événement ne peut être associé à une amélioration de la solvabilité, la différence entre la valeur comptabilisée et la juste valeur est ajustée par le biais des autres éléments du résultat global.

Les instruments financiers (actifs et passifs) sont subdivisés dans les catégories suivantes :

En milliers €	2022	2021
Disponible à la vente	14.471.029	17.644.667
Détenus jusqu'à l'échéance	578.616	578.275
Prêts et créances	2.372.272	2.247.474
Produits dérivés	37.352	2.614
Total instruments financiers présentés à l'actif du bilan	17.459.269	20.473.029
Dettes court terme (repo's)	806.889	450.150
Autres dettes financières	-	-
Produits dérivés	2.382	45.284
Total dettes financières	809.272	495.434
Total instruments financiers (actifs et passifs)	16.649.997	19.977.595

Les produits dérivés sont valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

La décomposition par classe bilantaire (instruments financiers ci-dessus) se présente comme suit :



En 2022, le montant net relatif aux instruments financiers (actifs-passifs) s'élève à EUR 16,65 milliards, soit une baisse de EUR 3,33 milliards de 2021 à 2022, représentant 85,5 % de l'actif total contre 87,9 % en 2021.

Le montant des instruments financiers disponibles à la vente a diminué sur la période, passant de EUR 17,6 milliards en 2021 à EUR 14,5 milliards en 2022. Le montant relatif aux prêts et créances est en hausse, passant de EUR 2,25 milliards à EUR 2,37 milliards, soit une hausse de EUR 0,12 milliard. Le montant net (actif – passif) des dérivés passe quant à lui de EUR - 42,67 millions à EUR 34,97 millions, soit une augmentation de EUR 77,64 millions.

L'augmentation de la valeur des produits dérivés sur base nette par rapport à l'année passée s'explique d'une part par une hausse de l'exposition en spreadlock passant de EUR 800 millions de nominal à EUR 1.200 millions et

d'autre part une hausse de valorisation expliquée par l'augmentation de spread entre les Olo's et les taux swap.

La baisse au niveau des instruments financiers disponibles à la vente s'explique principalement par une baisse de la valeur de marché des obligations suite à la hausse générale des taux.

L'augmentation des prêts et créances (EUR +0,12 milliard) s'explique essentiellement par la hausse de notre portefeuille de crédits hypothécaires sur le marché belge, ainsi que par l'augmentation du prêt octroyé à la région Wallonne dans le cadre des inondations de juillet 2021 et des avances sur polices.

L'exposition du Groupe P&V en devises pour les instruments financiers se présente comme suit :

En milliers €	2022	2021
EUR	16.599.848	19.934.761
USD	50.148	42.827
Autres		7
Total de l'exposition en devises des instruments financiers (hors couvertures devises)	16.649.997	19.977.595

Les instruments financiers (actif – passif) du Groupe P&V sont investis à 99,7 % en euros.

L'exposition en dollar américain est constituée d'actions et de fonds.

3.4.3 Evaluation

Les actifs disponibles à la vente, ceux désignés à la juste valeur par le compte de résultat et les produits dérivés, sont évalués à la juste valeur. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et les prêts et créances sont quant à eux évalués au coût amorti.

La valorisation du portefeuille prêts hypothécaires est basée sur un modèle interne calculant la valeur de marché ; basée sur une projection des cash flows actualisés, par contrats selon leur profils et fonction des spreads économiques et commerciaux.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La mesure de la juste valeur suppose aussi que la transaction ait lieu sur le marché principal où l'élément est négocié, c'est-à-dire le marché qui enregistre la plus grande activité et le plus grand volume¹ (IFRS 13).

La norme IFRS 13 n'impose pas l'utilisation d'une méthode mais privilégie la technique de valorisation qui utilise des données observables pertinentes et qui minimise l'utilisation des données non observables. Ainsi, elle établit le principe d'une hiérarchie des données d'entrée à trois niveaux :

3.4.4 Hiérarchie des justes valeurs

La répartition entre les différents niveaux de la hiérarchie des valeurs telle que définie par IFRS 13 est la suivante pour les instruments

- **Niveau 1** : les données d'entrée de niveau 1 comprennent les prix d'actifs ou passifs cotés (non ajustés) sur des marchés actifs auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation ;
- **Niveau 2** : Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement ;
- **Niveau 3** : Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables.

Lorsqu'il existe un marché actif, les prix de marché cotés servent de base à la détermination de la juste valeur. En effet, un prix coté sur un marché actif (comme une bourse par exemple) fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur d'un instrument financier. Dans ce cas, le cours « Bid » sera utilisé.

Cependant, l'absence de marché actif impliquera l'utilisation d'autres techniques de valorisation. Il conviendra alors de sélectionner la méthode de valorisation la plus appropriée aux circonstances et pour laquelle il y a suffisamment de données disponibles.

financiers nets (actifs - passifs)² du Groupe P&V :

¹ En l'absence de marché principal, la transaction est supposée avoir lieu sur le marché le plus avantageux, c'est-à-dire le marché qui maximise le montant qui serait reçu pour la vente de l'actif ou

qui minimise le montant qui serait à payer pour transférer un passif.

² Pour les prêts et créances 2022, voir note 3.4.9.

En milliers €	2022				
	Au coût	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Disponible à la vente	-	12.010.072	251.727	2.209.230	14.471.029
Détenus jusqu'à l'échéance	578.616	-	-	-	578.616
Prêts et créances	2.372.272	-	-	-	2.372.272
Dettes court terme (repo's)	(806.889)	-	-	-	(806.889)
Produits dérivés	-	-	34.969	-	34.969
Total	2.143.999	12.010.072	286.696	2.209.230	16.649.997

En milliers €	2021				
	Au coût	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Disponible à la vente	-	15.120.570	524.940	1.999.156	17.644.667
Détenus jusqu'à l'échéance	578.275	-	-	-	578.275
Prêts et créances	2.247.474	-	-	-	2.247.474
Dettes court terme (repo's)	(450.150)	-	-	-	(450.150)
Produits dérivés	-	-	(42.671)	-	(42.671)
Total	2.375.599	15.120.570	482.270	1.999.156	19.977.595

La hausse du montant repris en niveau 3 s'explique essentiellement par une augmentation des acquisitions en fonds non cotés en 2022.

La baisse du montant repris en niveau 2 s'explique essentiellement par le remboursement des papiers commerciaux.

En outre, le tableau suivant donne un aperçu détaillé des techniques de valorisations retenues pour chaque type d'instruments financiers, ainsi que les données d'entrée utilisées.

Classification	Instruments financiers	Principe de valorisation	Niveau de la juste valeur	Modèle de valorisation	Données utilisées	Valeur IFRS 2022 (IAS 39)	Valeur IFRS 2021 (IAS 39)	
Disponibles à la vente	Actions (excl fonds)						546.802	632.810
	<i>Actions cotées</i>	Juste valeur	1	Valorisation de marché	Cours de bourse (cours "bid")	545.839	631.171	
	<i>Actions non cotées</i>	Juste valeur	3	Techniques basées sur des données bilantaires: actif net réévalué, fonds propres, montant du capital libéré		Comptes annuels	963	1.639
	<i>Warrants - strips</i>	Juste valeur	3	Valorisation de marché	Cours de bourse (cours "bid")	-	-	
	Fonds de placements*						2.026.026	1.837.233
	<i>Fonds (VNI régulière)</i>	Juste valeur	1	Valeur d'inventaire calculée par le fonds		Valeurs d'inventaire	97.825	102.783
	<i>Fonds (VNI irrégulière)</i>	Juste valeur	3	Valeur d'inventaire calculée par le fonds		Valeurs d'inventaire	1.928.081	1.734.069
	<i>Fonds (sans VNI)</i>	Juste valeur	3	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs		Flux de trésorerie estimés, taux d'actualisation d'actifs de risque comparable	-	-
	<i>Fonds de placements privés (private equity)</i>	Juste valeur	3	Valeur d'inventaire calculée par le fonds		Valeurs d'inventaire	120	381
	Participations	Juste valeur	3	Plusieurs techniques utilisées : Fonds propres (moins éventuellement une décote d'illiquidité), actualisation des dividendes attendus, valeur d'acquisition, transaction récente		Comptes annuels, décotes d'illiquidité	182.900	160.076
	Obligations (excl fonds)						11.715.301	15.014.548
	<i>Obligations cotées (marchés actifs)</i>	Juste valeur	1	Valorisation de marché		Cours de bourse (cours "bid")	11.366.408	14.386.616
	<i>Obligations cotées (marchés non actifs)</i>	Juste valeur	2	Valorisation de marché		Cours de bourse (cours "bid")	251.727	524.940
	<i>Obligations non cotées</i>	Juste valeur	3	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs ou prix fourni par un valorisateur externe		Flux de trésorerie estimés, taux d'actualisation d'actifs de risque comparable	97.166	102.991
Détenus jusqu'à l'échéance	Obligations							
	<i>Obligations non cotées</i>	Au coût	NA	Coût amorti		578.616	578.275	
Prêts et créances		Au coût	NA	Coût amorti		2.372.272	2.247.474	
Dettes court terme (repo's)		Au coût	NA	Coût amorti		(806.889)	(450.150)	
Autres dettes financières		Au coût	NA	Coût amorti		-	-	
Produits dérivés	Swaps (IRS)	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe		Données de marché	163	2.499
	Forward Swaps	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe		Données de marché	-	-
	Swaptions	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe		Données de marché	997	92
	Options	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe		Données de marché	(4)	(1)
	Forward Index	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe		Données de marché	(2.118)	-
	Currency Forwards	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe		Données de marché	-	-
	Asset Forward Swap - Spread	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe		Données de marché	35.931	(45.260)
	TOTAL						16.649.997	19.977.595

* Le titre LAK VMM GENT est repris en fonds de placements (EUR 3,38 million).

3.4.4.1 Niveau 1

Les instruments financiers repris dans cette catégorie sont négociés sur des marchés actifs, c'est-à-dire, des marchés sur lesquels ont lieu des transactions sur l'actif selon une fréquence et un volume suffisant pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

Sont repris dans cette catégorie :

- Les **actions cotées** détenues par le Groupe P&V et qui sont négociées sur les grandes places boursières européennes. Ces actions sont valorisées sur base des cours boursiers (cours « bid ») ;
- Les **fonds d'investissement** publiant une valeur d'inventaire (VNI) périodique et sur base de laquelle les transactions se font de manière régulière. La valorisation se repose sur les VNI publiées par les fonds ;
- Les **obligations** pour lesquelles un nombre suffisant de contributeurs publient des cotations régulières avec un écart cours acheteur / vendeur relativement faible. Ces obligations sont valorisées sur base des prix « bid » publiés par les contributeurs sélectionnés par le Groupe P&V.

3.4.4.2 Niveau 2

Les instruments financiers repris dans cette catégorie ne sont pas négociés sur des marchés actifs mais la juste valeur se base sur des données observables dans le marché.

Sont repris dans cette catégorie :

- Les **obligations cotées** sur des marchés non actifs, pour lesquelles il n'existe pas un nombre suffisant de contributeurs et/ou traitant avec des cours acheteur / vendeur relativement élevés. La valorisation de ces obligations est basée sur le cours « bid » du contributeur sélectionné par le Groupe P&V ;
- Les **produits dérivés** qui sont valorisés par un service de valorisation externe.

3.4.4.3 Niveau 3

Les titres repris en niveau 3 ne sont pas cotés sur des marchés actifs et leurs valorisations se basent sur des techniques de valorisation qui utilisent, de manière significative, des données non observables.

Sont repris dans cette catégorie :

- Les **actions non cotées** détenues par le Groupe P&V et qui ne sont pas négociables sur un marché actif. Les méthodes retenues pour la valorisation de ces titres reposent essentiellement sur l'utilisation de données bilantaires ; il s'agira de méthodes telles que l'actif net rectifié, le niveau des fonds propres ou encore le montant du capital libéré ;
- Les **fonds d'investissement** pour lesquels la valeur d'inventaire n'est pas régulièrement publiée. Pour ces fonds, de longues périodes peuvent exister entre la date de publication de la VNI et la date de reporting. Ceci indique que la VNI ne peut être considérée comme observable à la date de reporting. La valorisation de ces fonds se base sur les valeurs d'inventaire publiées par les fonds d'investissements ;
- Les **fonds d'investissement** pour lesquels la valeur d'inventaire n'est pas publiée. Dans ce cas, la valorisation des fonds se base sur des modèles de valorisation internes (valeur actuelle des flux de trésorerie futurs) ;
- Les **fonds de placements privés** qui ne publient pas des valeurs d'inventaire de manière régulière. Ces titres ne peuvent donc être considérés comme négociés sur des marchés actifs. Leurs valorisations se basent sur les valeurs d'inventaire publiées par les fonds ;
- Les **obligations non cotées** qui ne sont valorisées par aucun contributeur. Une partie de ces obligations sont valorisées sur base de modèles internes basés sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Les taux d'actualisation appliqués sont ceux d'actifs de risque comparable. Les

autres obligations reprises dans cette catégorie sont valorisées sur base de prix reçus de valorisateurs externes ;

- Les **participations non consolidées** dont le prix n'est pas observable sur le marché. Ces titres sont valorisés grâce à des modèles de valorisation internes reposant principalement sur des données bilantaires. Ces techniques sont les suivantes : utilisation des fonds propres de la société (moins éventuellement une décote d'illiquidité), actualisation des dividendes attendus, utilisation de la valeur d'acquisition ou référence à des transactions récentes.

Plus particulièrement pour le Niveau 3, les techniques de valorisation sont détaillées ci-dessous, en ce compris les données et paramètres utilisés pour établir la juste valeur.

- **Les actions non cotées** (EUR 0,96 million)

Les positions les plus importantes dans cette catégorie sont valorisées par les méthodes suivantes :

- Les deux positions les plus importantes qui représentent l'essentiel de l'exposition en actions non cotées (EUR 0,95 million) sont valorisées sur base des fonds propres des sociétés ;
- L'exposition résiduelle (EUR 0,01 million) représente des actions non cotées qui sont maintenues à leur valeur d'acquisition.

- **Les fonds non cotés** (EUR 1,93 milliard)

La valorisation de ces fonds se base sur les VNI (valeur nette d'inventaire) reçues des gestionnaires d'actifs. Celles-ci peuvent être mensuelles, trimestrielles ou annuelles.

Par ailleurs, les sous-jacents de ces fonds sont majoritairement européens.

Les sous-jacents sont soit des actions soit des instruments de dettes.

Au sein des sous-jacents « actions », nous retrouvons des investissements en actions immobilières et infrastructure.

Au sein des instruments de dettes, nous retrouvons de la dette immobilière, des investissements en obligations d'entreprises et des investissements en infrastructure.

- **Les fonds de placements privés** (EUR 0,12 million)

Ces titres sont valorisés sur base des prix communiqués par les gestionnaires d'actifs.

- **Obligations non cotées** (EUR 97,16 millions)

Parmi cette catégorie, on trouve les instruments suivants :

- Fonds structurés en Notes (EUR 88,84 millions)
Ces fonds sont valorisés sur base des VNI reçues des gestionnaires d'actifs ;
- Certificats immobiliers (EUR 0,72 million)
Le seul certificat immobilier dans cette catégorie est valorisé sur base de la valorisation envoyée par le gestionnaire d'actif ;
- Obligations (EUR 7,6 millions)
Les obligations non cotées sont valorisées sur base d'un modèle d'actualisation des cash-flows. L'élément central dans ce type de modèle concerne la détermination du taux d'actualisation (yield).

A la date d'achat de l'obligation, le spread de l'obligation par rapport à la courbe swap est déterminé. Le spread est défini comme la différence entre le rendement à l'échéance de l'obligation (« yield to maturity ») et le taux swap ;

Une prime d'illiquidité est estimée par « judgement expert » auprès des gestionnaires de notre portefeuille. Le spread de l'obligation est corrigé de cette prime d'illiquidité ;

Un spread de crédit de marché est calculé. Celui-ci représente le spread moyen des obligations ayant un rating BBB sur le marché et la courbe swap ;

Un facteur de spread est ensuite déterminé comme étant le rapport du spread de l'émission par rapport au spread de marché.

A la date de valorisation, le spread de marché est de nouveau déterminé ;

Le yield de l'obligation est ensuite déterminé comme étant le produit du facteur de spread et du spread de marché (ajusté de la prime d'illiquidité). Ce yield est ensuite utilisé pour valoriser l'obligation.

- **Les participations** (EUR 182,9 millions)

La majorité des participations est valorisée sur base de l'actif net rectifié ou de leurs fonds propres, en tenant compte dans certains cas d'une décote d'illiquidité de 25 %.

Dans le cas des participations dont la valeur détenue est inférieure à EUR 50.000, la valeur estimée est maintenue à la valeur comptable sauf si des pertes justifiaient une valeur inférieure.

	Description	Juste valeur (en milliers euro)	Techniques d'évaluation	Données utilisées
Actions et fonds d'investissements	Les actions non cotées	954	Fonds propres	Fonds propres Actionariat
		9	Valeur d'acquisition	Valeur d'acquisition
	Les fonds non cotés (avec VNI)	1.928.081	Valeur nette d'inventaire	n/a
	Les fonds de placements privés	120	Valeur nette d'inventaire	n/a
Obligations / Notes non cotés	Fonds structurés en "Notes"	88.842	Valeur nette d'inventaire	n/a
	Certificats immobiliers à taux fixe	720	Valeur nette d'inventaire	n/a
	Emissions obligataires	7.604	Discounted cash-flows	Rendement jusqu'à maturité de l'obligation Courbes swaps à l'émission et à la date de valorisation Prime d'illiquidité Courbes émissions BBB à l'émission et à la date de valorisation

3.4.4.4 Transfert de niveaux

Le tableau suivant donne un aperçu des mouvements qui ont eu lieu dans les niveaux 2 et 3 en 2022.

2022		
En milliers €	Niveau 2	Niveau 3
Solde d'ouverture	482.270	1.999.156
Transfert du niveau 1 vers le niveau 2	9.625	-
Transfert du niveau 2 vers le niveau 1	-	-
Acquisitions	-	354.562
Ventes	(2.003)	(105)
Remboursements	(200.749)	(160.375)
Variation de la juste valeur	(2.445)	15.992
Solde de clôture	286.696	2.209.230

2021		
En milliers €	Niveau 2	Niveau 3
Solde d'ouverture	461.798	1.532.428
Transfert du niveau 2 vers le niveau 1	(9.590)	-
Transfert du niveau 2 vers "Au coût"	(32.122)	-
Transfert du niveau 3 vers "Au coût"	-	(4.487)
Acquisitions	138.895	529.320
Ventes	(6.362)	(0)
Remboursements	(159.358)	(118.176)
Variation de la juste valeur	1.150	46.609
Solde de clôture	394.411	1.985.694

La baisse du montant repris en niveau 2 s'explique essentiellement par le remboursement du portefeuille de Commercial Papers.

L'augmentation du montant en niveau 3 est due, en grande partie, à l'acquisition de nouveaux produits d'investissement non cotés.

Les acquisitions de niveau 3 sont majoritairement constituées de fonds non-cotés.

3.4.5 Détenus jusqu'à l'échéance

Le Groupe P&V a constitué un portefeuille de titres adossés à des créances hypothécaires (néerlandaises) et classifie cet actif financier

comme actif financier détenus jusqu'à l'échéance.

3.4.6 Disponible à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont composés de 19,02 % d'actions, participations

et SICAV et de 80,98 % d'obligations^{3,4}. En 2021, les pourcentages étaient respectivement de 14,9 % et 85,1 %.

En milliers €		Valeur de marché	Valeur d'achat	Coût amorti	RDV	OCI
Actions, participations & SICAV	Non cotées	2.108.681	1.965.928	1.928.388	(36.975)	180.293
Actions, participations & SICAV	Cotées	643.664	613.063	479.799	(133.310)	163.865
Total actions		2.752.345	2.578.991	2.408.188	(170.285)	344.158
Obligations	D'entreprises	2.724.632	2.937.499	2.923.111	(16.626)	(198.479)
Obligations	D'états	8.994.051	10.282.402	10.308.481	-	(1.314.429)
Total obligations		11.718.684	13.219.901	13.231.591	(16.626)	(1.512.908)
Total		14.471.029	15.798.892	15.639.779	(186.911)	(1.168.750)

Le coût amorti représente la différence entre la valeur de marché et la réserve des actifs disponibles à la vente (OCI).

Dans le compte de résultat pour l'année 2022, l'impact des « impairments IFRS » pour le Groupe P&V est de EUR 48,03 millions.

• Portefeuille obligataire

Différentes agences de notation attribuent un rating aux obligations, renseignant sur le risque lié à la solvabilité financière de l'émetteur. La note est accordée pour la durée de l'émission de l'obligation mais est soumise à un suivi qui

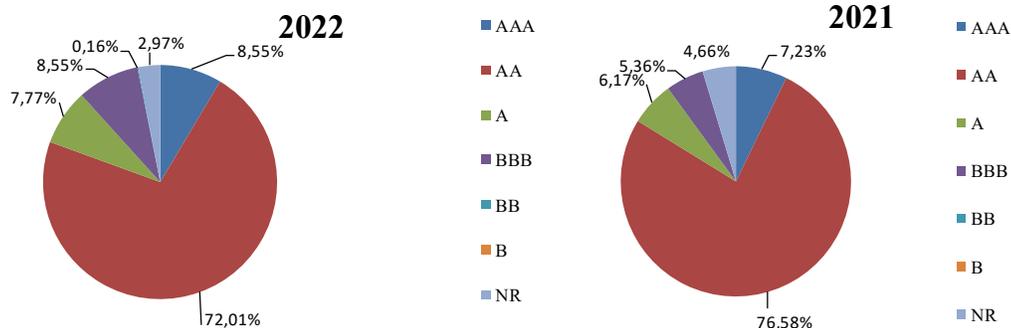
peut entraîner une révision de celle-ci à la hausse ou à la baisse.

Le tableau, ci-dessous, donne la répartition des obligations détenues par le Groupe P&V par rating :

En milliers €	2022		2021	
	Valeur de marché	Pourcentage	Valeur de marché	Pourcentage
AAA	1.001.748	8,55%	1.085.622	7,23%
AA	8.438.055	72,01%	11.500.071	76,58%
A	910.011	7,77%	927.027	6,17%
BBB	1.001.816	8,55%	804.537	5,36%
BB	19.017	0,16%	1.058	0,01%
B		0,00%		0,00%
Notation de crédit	11.370.648	97,03%	14.318.314	95,34%
NR	348.036	2,97%	699.263	4,66%
Total	11.718.684	100,00%	15.017.577	100,00%

³ Dans le tableau, la valeur de marché des obligations prend en compte les intérêts courus non échus (ICNE) d'un montant de EUR 197,78 millions.

⁴ Les obligations d'états comprennent également les obligations supranationales et les obligations émises par des régions et bénéficiant d'une garantie explicite d'un Etat.



Les tableaux suivants donnent une vue du portefeuille obligataire par fourchette de maturité et par type d'instruments :

En milliers €

		2022					
		1 mois	1-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	>5 ans	Total
Instruments financiers à taux fixe		64	63.241	238.022	2.793.080	8.288.151	11.382.558
Instruments financiers à taux variable		-	-	-	-	92.945	92.945
Instruments financiers non porteurs d'intérêts		-	13.752	2.634	40.593	186.202	243.181
TOTAL		64	76.993	240.656	2.833.673	8.567.298	11.718.684

En milliers €

		2021					
		1 mois	1-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	>5 ans	Total
Instruments financiers à taux fixe		37	109.624	177.839	2.399.751	11.851.238	14.538.488
Instruments financiers à taux variable		-	-	14.091	2.003	97.573	113.668
Instruments financiers non porteurs d'intérêts		29.998	89.755	57.470	51.331	136.866	365.421
TOTAL		30.034	199.379	249.401	2.453.086	12.085.678	15.017.577

Pour 2022, la fourchette reprenant les maturités supérieures à 5 ans est constituée d'instruments financiers pour EUR 2,67 milliards avec une maturité de 5 à 10 ans, pour EUR 1,98 milliard

avec une maturité de 10 à 15 ans, pour EUR 2,4 milliards avec une maturité de 15 à 20 ans et pour EUR 1,52 milliard avec une maturité supérieure à 20 ans.

➤ Analyse de sensibilité

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du compte de résultat et des capitaux propres du Groupe P&V suite à des simulations de variations de taux appliquées au portefeuille obligataire. Ces estimations se basent sur la « modified duration » des obligations sans tenir compte de la comptabilité reflect. La comptabilité reflect aurait atténué l'impact sur

les capitaux propres de manière significative (approximativement 90 % de réduction de l'impact) tant que des plus-values latentes sont présentes dans le portefeuille. Il convient de noter qu'au cours de l'exercice 2022, l'utilisation de la comptabilité reflect ne s'applique plus en raison de l'absence de telles plus-values latentes.

Obligations (En milliers €)	Impact compte de résultat	Impact capitaux propres
Taux + 100bp	-	(1.059.939)
Taux + 50bp	-	(529.970)
Spreads + 100bp	-	(75.287)
Spreads + 50bp	-	(37.644)

Les deux premiers scénarios simulent une hausse parallèle de la courbe des taux de respectivement 50bp et 100bp, tandis que les deux suivants impactent uniquement les spreads d'obligations d'entreprises de 50bp et 100bp.

Dès lors, compte tenu des mesures entreprises par le Groupe P&V à ce niveau depuis des années, l'écart entre la durée moyenne pondérée des actifs et de passifs d'assurance (« gap de duration ») est à un niveau si faible (moins de 1) que la variation des actifs porteurs d'intérêts a un effet miroir sur les passifs.

➤ *Obligations souveraines*

Le portefeuille d'obligations souveraines se compose en grande majorité d'obligations de l'Etat belge (50,26 %). L'exposition aux pays

La stratégie d'investissement est guidée par la gestion actif-passif (« ALM »).

L'objectif est de garantir que le Groupe P&V puisse répondre à ses engagements et ses obligations envers ses assurés à tout moment, cela passe notamment par la protection de sa solvabilité.

Seule la partie « risque de crédit » des instruments financiers génère de manière résiduelle un écart de variation non couvert.

Par ailleurs, pour faire face à un éventuel risque de liquidité dans un scénario de brusque remontée de taux, un programme de couverture contre la hausse des taux par « swaptions payer » a été initié en 2017.

PIIGS⁵ représente 2,36 % des obligations d'états.

Obligations d'états (En milliers €)	Valeur de marché
Belgique	4.520.822
France	1.955.738
Luxembourg	1.270.429
Allemagne	794.221
Autriche	199.885
Espagne	92.722
Portugal	77.053
Canada	40.994
Irlande	39.552
Italie	2.634
Total	8.994.051

➤ *Obligations d'Entreprises*

Le portefeuille des obligations d'entreprises se concentre principalement sur des sociétés

européennes avec une diversification au niveau du pays et du secteur de ces dernières.

⁵ PIIGS : Portugal – Irlande – Italie – Grèce – Espagne

Obligations d'entreprises (En milliers €)	Valeur de marché
France	761.130
Pays-Bas	373.205
Allemagne	305.643
Autres : Europe	295.248
USA	281.530
Belgique	255.994
Luxembourg	233.422
Grande Bretagne	188.992
Autres : Non Europe	29.469
Total	2.724.632

Le premier secteur représenté dans le portefeuille d'obligations d'entreprises du Groupe P&V est le secteur « Immobilier » avec une exposition de 11,90 %. Il représente un pourcentage de 2,76 % sur le total de l'encours obligataire. En 2021, le 1er secteur était

également le secteur « Immobilier » avec 3,56 % de l'encours obligataire.

Il n'y a aucune exposition dans ce portefeuille sur le secteur bancaire américain ou suisse.

Obligations d'entreprises (En milliers €)	Valeur de marché
Immobiliers	324.096
Pétrole & Gaz	292.038
Services financiers	280.012
Obligations d'agences	242.152
Utilitaires	229.087
Biens et services industriels	219.530
Soins de santé	202.555
Automobiles & Parts	149.512
Télécommunications	149.228
Produits chimiques	137.334
Alimentations & boissons	107.933
Technologie	91.526
Banques	64.249
Médias	58.718
Vente au détail	56.624
Construction & Materials	34.734
Articles personnels et ménagers	31.376
Assurances	24.343
Voyage et loisirs	11.106
Ressources naturelles	10.385
Produits et services aux consommateurs	8.095
Total	2.724.632

3.4.7 Actions, participations et SICAV

Le portefeuille « actions, sicav's et participations » est majoritairement investi en France. Ceci est dû à la part importante de SICAV's enregistrées en France dans le

portefeuille. Les sous-jacents des SICAV's sont multiples : actions, obligations, mais également dette immobilière, immeuble, infrastructure, high yield, etc.

Actions (En milliers €)	Valeur de marché
France	1.168.568
Luxembourg	910.748
Belgique	329.553
Autres : Europe	214.615
Allemagne	58.392
Pays-Bas	45.195
Italie	25.153
Autres : Non Europe	121
Total	2.752.345

Le premier secteur représenté au niveau du portefeuille actions, sicav's et participations est le service financier (72,88 %). Une grande partie s'explique également par la classification des fonds d'investissements dans cette partie (EUR 1,99 milliard de fonds d'investissements sur une exposition financière

de EUR 2 milliards). Il est à noter que les fonds composés exclusivement ou presque exclusivement d'instruments de dettes ont été évalués sur base des règles de valorisation s'appliquant aux obligations étant donné leur nature économique.

Actions (En milliers €)	Valeur de marché
Services financiers	2.005.905
Participations portefeuille-holding	153.791
Immobiliers	66.498
Produits chimiques	66.128
Utilitaires	49.160
Soins de santé	47.412
Technologie	40.857
Produits et services aux consommateurs	37.573
Biens et services industriels	35.759
Pétrole & gaz	33.774
Articles personnels et ménagers	32.736
Construction & matériels	31.136
Alimentations & boissons	28.596
Banques	24.433
Assurances	22.736
Télécommunications	20.865
Participations services à la personne	14.105
Automobiles & parts	11.891
Participations action sociale & autres	6.158
Vente au détail	5.685
Médias	5.471
Participations crédit hypothécaire	3.838
Participations compagnies d'assurance	3.728
Voyages et loisirs	1.780
Ressources de base	924
Participations exploitation biens immobiliers	774
Participations distribution et activités liées	501
Autres	127
Participations gestion de fonds/pools	5
Participations activités bancaires	-
Total	2.752.345

➤ *Analyse de sensibilité*

Le tableau ci-dessous présente l'impact sur le compte de résultat et sur les capitaux propres du Groupe P&V de simulations de crise

appliquées au portefeuille d'actions. Les scénarios retenus sont une baisse de 10 %, 20 % et 30 % des marchés d'actions.

Actions (En milliers €)	Impact compte de résultat	Impact capitaux propres
Actions -30%	(469.516)	(385.289)
Actions -20%	(88.112)	(481.758)
Actions -10%	(30.595)	(254.340)

3.4.8 Juste valeur par le compte de résultat

Ces actifs financiers sont repris à la juste valeur, et leurs changements de valeur sont comptabilisés via le compte de résultat.

En 2022, le Groupe P&V ne détenait aucun titre classifié dans cette rubrique (hors produits dérivés).

3.4.9 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec une échéance fixe ou déterminée, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces investissements sont initialement comptabilisés à la valeur d'acquisition correspondant à la juste valeur de la contrepartie payée pour l'acquisition de l'investissement. Tous les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition sont

également repris dans le coût de l'investissement. Après l'évaluation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti, sur base de la méthode du taux d'intérêt effectif, moins les dépréciations. Se trouvent sous cette rubrique, notamment, les créances de location financement et les crédits hypothécaires.

En milliers €	2022		2021	
	Valeur comptable	Juste valeur (Niveau 3)	Valeur comptable	Juste valeur (Niveau 3)
Prêts hypothécaires	1.746.774	1.525.443	1.692.763	1.788.265
Leasing financiers non-courants	75.080	92.893	81.039	106.805
Autres prêts et créances	550.418	528.625	473.672	508.382
Total des prêts et créances	2.372.272	2.146.961	2.247.474	2.403.453

On constate une augmentation des crédits hypothécaires pour un montant de EUR 54,0 millions. Les autres prêts inclus le prêt accordé à la région Wallonne dans le cadre des inondations de juillet 2021, ce montant

augmente de EUR 40,7 millions en 2022 et s'élève à EUR 60,8 millions. Pour de plus amples informations sur les leasings financiers et les autres créances, veuillez-vous référer à la note 3.7.2 et 3.8 du présent rapport.

3.4.10 Instruments financiers dérivés

Des contrats ISDA /CSA ont été conclus entre le Groupe P&V et les contreparties bancaires avec lesquelles P&V négocie des dérivés. Ces contrats encadrent et sécurisent les transactions en produits dérivés de gré à gré, en permettant l'application du "netting" des justes valeurs positives et négatives en cas de défaut d'une contrepartie, et en prévoyant des appels ou dépôts de marge (collatéralisation) pour

l'exposition nette subsistante. Le contrat CSA est un document qui régit la gestion de collatéral entre deux contreparties d'une transaction de prêt/emprunt, tandis que le contrat ISDA régit les bases contractuelles générales entre les deux parties qui négocient entre elles des transactions sur instruments dérivés de gré à gré.

En milliers €	Instruments financiers dérivés			2021		
	2022			Juste Valeur		
	Positif	Négatif	Net	Positif	Négatif	Net
Swaps d'intérêts	0	-116	-116	1.547	0	1.547
Swaps de devises	0	0	0	0	0	0
Options sur swap d'intérêts	997	0	997	92	0	92
Options at work	21	-25	-4	23	-7	16
Contrats à terme sur swap d'intérêts	0	0	0	0	0	0
Contrats à terme sur swap d'intérêts - instruments de couverture *	0	0	0	0	0	0
Contrats à terme sur obligation - achats	0	0	0	0	0	0
Contrats à terme sur obligation - ventes	0	0	0	0	0	0
Dérivé de crédit - instruments de couverture **	35.931	0	35.931	0	-45.260	-45.260
Forward index	0	-2.118	-2.118	0	0	0
Total juste valeur des dérivés	36.949	-2.259	34.690	1.661	-45.267	-43.606
Swap d'intérêts - intérêts courus	402	-123	279	952	0	952
Total des dérivés	37.352	-2.382	34.969	2.614	-45.267	-42.654

* cash flow hedge

** fair value hedge

Les produits dérivés sont valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat et ne sont pas détenus à des fins de transactions (hormis pour les options sur actions). Le

tableau suivant met en évidence les mouvements importants qui ont eu lieu dans le portefeuille de produits dérivés en 2022 (à la juste valeur) :

En milliers €

	1 janvier 2022			31 décembre 2022			
	Valeur nominale	Juste valeur	Acquisitions (valeur nominale)	Ventes (valeur nominale)	Date d'expiration (valeur nominale)	Valeur nominale	Juste valeur
Swaps d'intérêts	101.000	1.547	0	0	-60.000	41.000	-116
Swaps de devises**	0	0	0	0	0	0	0
Options sur swap d'intérêts	200.000	92	0	0	-75.000	125.000	997
Options at work	27	16	0	0	0	27	-4
Contrats à terme sur swap d'intérêts	0	0	0	0	0	0	0
Contrats à terme sur swap d'intérêts - instruments de couverture *	0	0	0	0	0	0	0
Contrats à terme sur obligation - achats	0	0	0	0	0	0	0
Contrats à terme sur obligation - ventes	0	0	0	0	0	0	0
Dérivé de credit - instruments de couverture **	800.000	-45.260	1.200.000	0	-800.000	1.200.000	35.931
Forward index	0	0	62.200	0	-52.950	9	-2.118
	1.101.027	-43.606	1.262.200	0	-987.950	1.366.036	34.690

* cash flow hedge

** fair value hedge

Les montants spécifiés dans la colonne « date d'expiration », sont ceux relatifs aux produits dérivés arrivés à échéance dans le courant de 2022. Les montants sont repris à leur valeur nominale.

3.4.10.1 Swap (IRS)

Le montant global reçu par le Groupe P&V pendant l'exercice 2022 relatif aux contrats « swap » en cours s'élève à EUR 1,73 million.

Au cours de l'exercice 2022, un IRS est venu à échéance pour un nominal de 60 millions.

Le Groupe P&V détient encore en 2022 un IRS pour une valeur nominal totale de EUR 41 millions.

3.4.10.2 Swaption

Un programme d'options sur swaps payeurs qui couvre le Groupe P&V contre le risque d'une hausse des taux à long terme a débuté en 2012. Les périodes optionnelles varient entre 3 et 8 ans. Le swap sous-jacent a une durée de 10 ans. Le montant nominal de l'ensemble des swaptions était à EUR 200 millions à fin 2021 et s'élève à EUR 125 millions à fin 2022.

3.4.10.3 Forward asset Swap (spread lock)

Afin de protéger son ratio SCR et son gap de duration, le Groupe P&V a constitué, à partir de juin 2018, un portefeuille de Forward asset swap visant à protéger ses obligations de l'Etat belge contre un élargissement du spread entre les taux des OLOs et les taux swaps.

Le tableau suivant donne un aperçu des montants couverts sur les deux titres OLO concernés :

En milliers €	Valeur nominale	Juste valeur
OLO 5,00% 28/03/2035	700.000	18.449
OLO 4,25% 28/03/2041	500.000	17.482
	1.200.000	35.931

La valeur positive des dérivés de crédit (forward asset swaps) en 2022 est expliquée par l'évolution défavorable des spreads en cours d'année. La hausse est compensée par une baisse de la valeur de marché du portefeuille obligataire sous-jacent aux dérivés.

3.4.10.4 Options sur actions

Dans le courant de l'année 2022, le Groupe a contracté une série d'options call et put sur actions pour un montant total d'engagement de EUR 69,55 millions. De celles-ci, 24 options (pour un montant d'engagement de EUR 64,91 millions) sont venues à expiration ou ont été exercées et 2 options (pour un montant d'engagement de EUR 4,64 millions) ont été clôturées prématurément.

3.4.10.5 Forward Index

Dans le courant de l'année 2022 le Groupe P&V a souhaité protéger une partie du portefeuille d'actions en vendant des forward sur Eurostoxx50. Une partie de cette protection a été fermée dans l'année. A fin 2022 la position résiduelle est composée de deux ventes forward sur Eurostoxx50 pour un montant total d'engagement de EUR 32,75 millions en notionnel.

En milliers €	Positions ouvertes	Positions clôturées		Total
		Clôture anticipée	Exercé ou arrivé à échéance	
Options sur actions	0,00	4.638	64.908	69.546
Forward sur indices	32.752	70.175	125.927	228.853
TOTAL	32.752	74.813	190.835	298.399

3.4.11 Transferts des actifs financiers

Les instruments financiers que le Groupe P&V a transférés mais qui ne sont pas entièrement décomptabilisés sont principalement constitués de titres cédés temporairement dans le cadre d'un repo. Les passifs associés sont composés des montants enregistrés en dettes court terme

correspondants aux opérations de prêts de titres. Un REPO est une transaction dans le cadre de laquelle des obligations (essentiellement des obligations d'états) sont déposées en garantie en échange de liquidités. Une transaction REPO est en elle-même peu

risquée, dans la mesure où la société donne en gage des obligations en échange d'espèces. Le taux dû sur ce type d'opération est un taux flottant (Euribor, Eonia). Les fluctuations en valeur de marché du collatéral donné sont gérées en livrant un supplément de collatéral

(lorsque les taux longs montent) ou en récupérant du collatéral (lorsque les taux longs baissent). Une transaction REPO crée une dette à court terme. A fin 2022, l'entreprise a un encours des transactions REPO's pour un montant de EUR 806,9 millions.

3.5 Placements financiers Unit Link (Branche 23)

Les actifs financiers de la branche 23 atteignent un montant de EUR 714,4 millions en 2022 contre EUR 1.080,5 millions en 2021. Au passif, le montant s'élève à EUR 765,1 millions repris dans les réserves techniques pour les contrats d'investissement sans participation bénéficiaire. Les deux postes sont principalement liés aux contrats de placement de la branche 23 dont l'évolution a été

influencée par la liquidation de Private Insurer. Les dettes financières sont également composées de contrats en branche 26 (contrats de capitalisation collective).

Les instruments financiers de la branche 23 se répartissent comme suit entre les différents niveaux de la hiérarchie des valeurs :

En milliers €	2022	2021
Actif		
Niveau 1	705.037	1.034.912
Niveau 3	9.370	45.600
Placements financiers "Unit Link"	714.406	1.080.512
Passif		
Dettes financières - contrats d'investissement sans PB	765.093	1.140.473
dont Placements financiers "Unit Link"	714.406	1.080.512

Les actifs financiers repris en niveau 1 se composent d'obligations gouvernementales et de fonds d'investissement publiant une valeur d'inventaire périodique.

Les montants repris en niveau 3 représentent des actifs illiquides présents dans la filiale Private Insurer.

Ces actifs ont été valorisés sur base des accords contractuels d'apport des actifs ou dernières valeurs d'inventaires objectivées connues et il n'existe pas suffisamment d'éléments objectifs pour en déterminer la juste valeur selon la définition IFRS 13 à la date de clôture des comptes.

Les éventuelles variations et ajustements n'auraient pas d'impact sur les capitaux

propres du groupe ni son résultat mais auraient un impact sur la présentation de ces actifs et, en effet miroir, un impact sur les dettes financières – contrats d'investissements sans PB.

Le management considère qu'un risque subsiste sur EUR 5,6 millions d'actifs au bilan lié au manque d'information disponible afin de les valoriser sur une base objective. Pour le surplus, le management est confiant de pouvoir transférer les titres dits « illiquides par nature à transférer au preneur » vers les preneurs d'assurance sur base des valeurs d'inventaire et de l'expérience sur ce sujet, qui ne soulève aucun élément mettant de doute concret sur ce point.

3.6 Investissements dans des entreprises associées

L'augmentation des investissements dans les entreprises associées de EUR 3,3 millions

représente principalement l'impact du résultat de l'année.

3.7 Autres actifs

3.7.1 Actifs de réassurance et créances d'assurance

En milliers €	2022	2021	Variation
Créances sur preneurs d'assurance	83.186	98.566	(15.380)
Créances sur intermédiaires d'assurance	31.508	29.250	2.259
Créances nées d'opérations de réassurance	41.267	72.159	(30.891)
Créances d'assurance	155.961	199.974	(44.013)
Dépôts auprès des entreprises cédantes	210	329	(118)
Part des réassureurs dans les provisions techniques	298.153	325.139	(26.986)
Actifs de réassurance	298.363	325.468	(27.105)
Total	454.325	525.442	(71.118)

Sont portés sous cette rubrique :

- pour l'assurance directe, la part restant à percevoir directement sur les primes ou cotisations échues et émises par l'entreprise ;
- les créances de l'entreprise sur les agents, courtiers et autres intermédiaires d'assurance ;
- les actifs de réassurance correspondent en grande partie à la part des réassureurs dans les provisions techniques de l'entreprise

En 2022, les actifs de réassurance diminuent de EUR 27,1 millions, principalement dus à une diminution des interventions des réassureurs en

2022. En effet, en 2021, les interventions étaient plus élevées suite aux inondations survenues en juillet de cette même année.

Les créances d'assurance diminuent également de EUR 44,0 millions. Cette baisse est principalement due à une diminution des comptes clients et courtiers, ainsi qu'à une diminution des soldes débiteurs au niveau des comptes cession de réassurance qui est en forte baisse suite aux paiements relatifs aux interventions des réassureurs dans les inondations survenues en juillet 2021 reçus en 2022.

3.7.1.1 Echancier des actifs de réassurance et créances d'assurance

En milliers €	2022	2021	Variation
Autres actifs - à long terme			
Actifs de réassurance	298.363	293.610	4.753
Créances d'assurance	11.767	9.899	1.868
Total autres actifs - à long terme	310.130	303.509	6.621
Autres actifs - à court terme			
Actifs de réassurance	-	31.858	(31.858)
Créances d'assurance	144.195	190.076	(45.881)
Total autres actifs - à court terme	144.195	221.934	(77.739)
Total	454.325	525.442	(71.118)

En 2022, les actifs à court terme sont influencés par des créances d'assurance (baisse des créances nées d'opérations de réassurance,

ainsi que des créances sur preneurs d'assurance).

En milliers €	2022			
	A 1 an	De plus de 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans	Total
Actifs de réassurance	-	298.363	-	298.363
Créances d'assurance	144.195	2.138	9.629	155.961
Total	144.195	300.502	9.629	454.325

En milliers €	2021			
	A 1 an	De plus de 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans	Total
Actifs de réassurance	31.858	293.610	-	325.468
Créances d'assurance	190.076	2.844	7.055	199.974
Total	221.934	296.454	7.055	525.442

3.7.2 Autres créances

En milliers €	2022	2021	Variation
Autres créances	116.896	129.083	(12.187)
Créances courantes de leasing	6.792	6.415	377
Produits acquis et charges à reporter	14.525	16.685	(2.160)
Total	138.213	152.184	(13.970)

Les autres créances comprennent, pour la majorité, les créances de leasing courantes, les impôts à récupérer ainsi que les provisions pour espérance de recours (EUR 64,5 millions en 2022) (voir également 3.11.2.1).

La diminution du poste « autres créances » (EUR 12,2 millions) s'explique principalement par une diminution de la provision fiscale et des montants à affecter partiellement compensée par l'augmentation de la provision espérance de recours de EUR 7,5 millions.

3.7.2.1 Echéancier des autres créances

En milliers €	2022	2021	Variation
Autres actifs - à long terme			
Autres créances	75.673	70.403	5.270
Total autres actifs - à long terme	75.673	70.403	5.270
Autres actifs - à court terme			
Autres créances	41.223	58.680	(17.457)
Créances courantes de leasing	6.792	6.415	377
Produits acquis et charges à reporter	14.525	16.685	(2.160)
Total autres actifs - à court terme	62.541	81.781	(19.240)
Total	138.213	152.184	(13.970)

Les autres créances augmentent pour le long terme et diminuent pour le court terme.

En milliers €	2022			
	A 1 an	De plus de 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans	Total
Autres créances	41.223	68.978	6.695	116.896
Créances courantes de leasing	6.792	-	-	6.792
Produits acquis et charges à reporter	14.525	-	-	14.525
Total	62.541	68.978	6.695	138.213
En milliers €	2021			
	A 1 an	De plus de 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans	Total
Autres créances	58.680	63.317	7.086	129.083
Créances courantes de leasing	6.415	-	-	6.415
Produits acquis et charges à reporter	16.685	-	-	16.685
Total	81.781	63.317	7.086	152.184

3.8 Locations et leasing

3.8.1 Location-financement

3.8.1.1 P&V en tant que preneur

Les contrats de location sont comptabilisés comme un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante est comptabilisée dans les dettes à la date à laquelle l'actif en location est prêt à être utilisé par le Groupe. Le coût des actifs au titre du droit d'utilisation comprend le montant des obligations locatives comptabilisé, les coûts directs initiaux engagés et les paiements de loyers effectués à la date de début ou avant cette date, déduction faite de tout avantage incitatif à la location reçue. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti de manière linéaire au cours de la durée d'utilité de l'actif ou jusqu'à l'échéance du contrat de location, selon la plus courte des deux périodes. Les actifs au titre du droit d'utilisation pourraient subir une moins-value.

L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui doivent être versés pendant la durée du contrat de location, lesquels sont actualisés selon le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location s'il n'est pas possible de déterminer facilement le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les paiements

de loyers comprennent des paiements fixes, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir, des paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux et des sommes qui devraient être versées au titre de garanties de valeur résiduelle. Les paiements de loyers comprennent aussi le prix d'exercice de l'option d'achat que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer et le paiement de pénalités en cas de résiliation du contrat de location. Chaque paiement de loyer est réparti entre le remboursement du capital de l'obligation locative et la charge d'intérêt. La charge d'intérêt est passée en résultat sur la durée du contrat de location et doit correspondre à l'application, au solde de l'obligation locative, d'un taux d'intérêt constant pour chaque période. Les paiements se rapportant aux contrats de location à court terme et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont passés en charges de manière linéaire à l'état du résultat consolidé.

3.8.1.2 P&V en tant que bailleur

Les contrats de location par lesquels le Groupe P&V ne transfère pas la quasi-totalité des

risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués sont considérés comme des contrats de location simple. Les coûts directs initiaux encourus lors de la négociation et la mise en place du contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisés sur la durée du contrat sur les mêmes bases que le revenu locatif.

Les loyers conditionnels sont comptabilisés en tant que revenus dans la période pendant laquelle ils ont été obtenus.

Le Groupe P&V a surtout des terrains et des bâtiments qui ont aussi bien été donnés sous

contrats de location-financement que sous contrat de location-opérationnelle.

La classification des locations entre location-financement et location-opérationnelle est déterminée au début du contrat sur base de la transmission des risques et primes. Si les risques et avantages sont presque entièrement supportés par le preneur, alors le Groupe P&V va considérer que c'est une location-financement. Tous les autres contrats sont repris en contrats de location opérationnelle.

En milliers €	2022	2021
Créances courantes	6.792	6.415
Créances non courantes	75.080	81.039
Total	81.872	87.455
Variation nette des contrats de location financement	(5.582)	

Les locations financement et les créances non courantes ont été reprises sous les instruments financiers, dans la rubrique « Prêts et

créances ». Toutes les autres créances sont regroupées sous la rubrique « Autres créances ».

En milliers €	2022			
	Investissement brut	Valeur actualisée des paiements		Valeur résiduelle non garantie
		En capital	En intérêts	
A 1 an	6.792	7.004	2.984	-
De plus de 1 an à 5 ans	24.530	23.253	7.931	-
De plus de 5 ans	50.550	35.589	5.525	8.225
Total	81.872	65.846	16.440	8.225
En milliers €	2021			
	Investissement brut	Valeur actualisée des paiements		Valeur résiduelle non garantie
		En capital	En intérêts	
A 1 an	6.415	6.803	3.504	-
De plus de 1 an à 5 ans	25.157	28.081	10.324	-
De plus de 5 ans	55.882	47.380	9.195	8.123
Total	87.455	82.265	23.023	8.123

En 2017, un contrat d'emphytéose a été conclu sur l'immeuble Triamant et une prolongation du contrat d'emphytéose sur l'immeuble Belliard a eu lieu. En 2022, nous n'avons pas eu de nouveau contrat d'emphytéose.

Les baux en cours sur le patrimoine immobilier arriveront à échéance entre 2023 et 2044.

Les principaux baux en termes de leasing immobilier sont des baux emphytéotiques et sont conclus avec la Commission Européenne pour des durées de contrats de plus de 5 ans. Les loyers font l'objet d'une indexation.

Hormis les leasings repris ci-avant, les conventions de leasing du groupe sont peu significatives.

3.8.2 Location-opérationnelle

3.8.2.1 Le Groupe P&V en tant que bailleur

En milliers €	2022	2021
Futures créances locatives minimales en vertu de contrats de location		
A 1 an	5.566	4.959
De plus de 1 an à 5 ans	19.762	18.630
De plus de 5 ans	11.508	11.954
Total	36.836	35.543

Les locations opérationnelles représentent l'ensemble des loyers que le Groupe P&V doit recevoir sur ses immeubles de placement. Les

échéances se répartissent selon la date de maturité des baux, sans tenir compte de la possibilité de reconduction tacite de ceux-ci.

3.8.2.2 Le Groupe P&V en tant que preneur

Le Groupe P&V a des contrats immobiliers de location opérationnelle, des contrats de locations de véhicules roulants ainsi que de matériel informatique.

La valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation à la date de clôture, par catégorie de biens sous-jacent.

En milliers €	2022			
	Machines et outillages	Véhicules roulants	Immeubles	Autres équipements
Solde d'ouverture		3.987	945	177
Acquisitions		2.895	194	246
Amortissements		(2.745)	(106)	(218)
Sorties		(18)	-	(12)
Solde de clôture		4.119	1.032	194
En milliers €	2021			
	Machines et outillages	Véhicules roulants	Immeubles	Autres équipements
Solde d'ouverture		5.303	1.048	217
Acquisitions		1.573	-	161
Amortissements		(2.845)	(104)	(201)
Sorties		(44)	-	-
Solde de clôture		3.987	945	177

Dettes de leasing reconnues au passif et mouvements de l'exercice :

En milliers €	2022	2021
Solde d'ouverture	5.295	6.764
Additions	3.303	1.733
Paiements	(3.068)	(3.158)
Sortie	(7)	(44)
Solde de clôture	5.523	5.295
Courant	2.285	2.613
Non-Courant	3.238	2.682

Montants relatifs aux leasings reconnus en P&L au cours de l'exercice :

En milliers €	2022	2021
Dotations aux amortissements sur les actifs comptabilisés au titre de droit d'utilisation	2.989	3.150
Charges d'intérêts sur les passifs locatifs	126	153
Charges relatives aux contrats de leasing de faible valeur	28	57
Profit ou perte sur cessation de contrat	(0)	(1)
Total	3.142	3.359

Échéances contractuelles des obligations locatives :

En milliers €	2022
Futures paiements minimaux en vertu de contrats de location	
A 1 an	2.386
De plus de 1 an à 5 ans	2.651
De plus de 5 ans	780
Total	5.817

En milliers €	2021
Futures paiements minimaux en vertu de contrats de location	
A 1 an	2.720
De plus de 1 an à 5 ans	2.003
De plus de 5 ans	780
Total	5.503

3.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les positions du Groupe P&V en termes de liquidités se présentent comme suit :

En milliers €	2022	2021	2020
Trésorerie du groupe	176.454	194.307	186.200
Comptes à court terme	10	4.988	4.999
Total trésorerie	176.464	199.295	191.199
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	(22.830)	8.096	

Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués des éléments monétaires euros ou de placements équivalents qui répondent aux critères définis par IAS 7.

Dans la rubrique « Trésorerie du groupe » on retrouve principalement de la trésorerie bancaire et équivalents de trésorerie, et des dépôts qui sont détenus par différentes entités du Groupe P&V.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont entièrement à la disposition du Groupe P&V.

La diminution des liquidités s'explique de la manière suivante :

- Diminution de la trésorerie pour EUR 17,8 millions ;
- Les comptes à court terme diminuent également de EUR 5,0 millions car ceux-ci sont arrivés à échéance au cours de l'année 2022.

3.10 Capitaux propres

En milliers €	2021	2022		
		Reclassification	Variation	
Capital émis et réserves liées au capital	644.910	-	2.521	647.431
Autres réserves et intérêts minoritaires	1.685.691	-	(1.388.988)	296.703
Total capitaux propres	2.330.601	-	(1.386.467)	944.134

Au cours de l'exercice, le capital émis et les réserves liées au capital ont augmenté suite à l'augmentation de capital due à l'ouverture de celui-ci aux coopérateurs externes sous forme de parts B et C. Les autres réserves liées au capital incluent les réserves indisponibles, la réserve légale et la réserve immunisée de P&V Assurances.

La diminution des autres réserves et intérêts minoritaires s'explique par la variation du résultat et des autres éléments du résultat global (voir note 1– Etat consolidé des variations des capitaux propres).

Les capitaux propres du Groupe P&V ont été fortement impacté par l'augmentation des taux

en 2022. Ceci s'explique par le fait que la juste valeur des obligations a été réévaluée à la baisse de manière importante mais que celle-ci n'a pas été atténuée par l'effet de compensation du shadow accounting puisque le Groupe P&V ne comptabilise aucun montant en 2022 (voir note 3.11.3.2). Ceci a eu pour conséquence de créer un déséquilibre au niveau des capitaux propres.

Notons toutefois, que cette situation est une situation transitoire en attendant la mise en application en 2023 de la norme IFRS 17 « contrats d'assurance », qui permettra de résorber le mismatch comptable au niveau des capitaux propres.

3.11 Dettes relatives aux contrats d'assurance et dettes d'assurance

Description et choix clés effectuées par le Groupe P&V lors de l'application de IFRS 17

IFRS 17 s'applique aux contrats d'assurance, ainsi qu'à certains types de garanties et de contrats d'investissement discrétionnaires avec participation aux bénéficiaires. L'objectif global d'IFRS 17 est de fournir un modèle de présentation des contrats d'assurance qui soit plus cohérent et comparable pour les assureurs. Cela contraste avec IFRS 4, qui utilisait largement l'information locale (BEGAAP), ce qui signifie que des contrats d'assurance identiques pourraient être traités et présentés différemment par différentes entités ou dans différentes juridictions. Il en résulte une comparabilité limitée entre les assureurs et une incohérence avec d'autres secteurs, ce qui devrait être amélioré avec l'application de la norme IFRS 17.

En vertu d'IFRS 17, les hypothèses actuelles fondées sur la meilleure estimation seront

utilisées pour chaque période de reporting. La comptabilisation du chiffre d'affaires et du bénéfice sera également basée sur le moment où l'assurance ou d'autres services du contrat d'assurance sont fournis aux clients. Ainsi, IFRS 17 fournira plus d'informations sur les sources et le calendrier des bénéficiaires.

IFRS 17 propose trois modèles d'évaluation pour l'évaluation et l'information financière des contrats d'assurance émis :

- **Le modèle général (« building block approach », BBA) :** exige qu'un groupe de contrats d'assurance soit évalué sur la base d'une valeur actuelle pondérée en fonction des paiements et des recettes futurs dans le contrat, y compris une provision pour risques non financiers (le « risk adjustment ») et une provision pour le bénéfice attendu et non gagné dans le

contrat (la « contractual service margin » of CSM). Afin de déterminer la provision pour risques non financiers (le « risk adjustment »), le Groupe P&V envisage l'application d'une méthode d'intervalle de confiance, qui est donc différente de la méthode du coût en capital appliquée dans le cadre de Solvency II. Le choix de l'intervalle de confiance sera adapté au niveau d'appétit pour le risque applicable au Groupe P&V ;

- **Le modèle d'allocation des primes (« premium allocation approach », PAA) :** il simplifie l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance en mesurant la réserve de primes en fonction de la prime reçue et de la prime non acquise. La réserve pour sinistres est évaluée sur une base largement similaire à celle du modèle général. Lorsque le modèle de répartition des primes peut être appliqué, principalement aux contrats d'assurance à court terme, il devrait aboutir à un résultat similaire à celui de l'application du modèle d'évaluation globale, mais avec des coûts d'exploitation nettement inférieurs ;
- **Le modèle de rémunération variable (« variable fee approach », VFA) :** ce modèle s'applique aux contrats qui sont principalement des contrats d'investissement. Un groupe de contrats d'assurance sera évalué de la même manière que dans le modèle général. Toutefois, la provision pour le bénéfice attendu et non réalisé dans le contrat est ajustée en vertu de la VFA pour refléter la rémunération gagnée par l'entité sur l'investissement des actifs sous-jacents au contrat d'assurance.

Le groupe P&V n'appliquera que le modèle général et le modèle d'allocation des primes, ce dernier étant utilisé pour l'évaluation et le reporting des contrats à court terme, c'est-à-dire les contrats avec couverture non-vie, certains contrats avec couverture soins de santé ainsi que les contrats de réassurance détenus par le Groupe.

Pour la détermination du solde de transition sous IFRS 17, certaines obligations et options s'appliquent quant à la méthodologie qui doit ou non être appliquée de manière rétrospective. Cet exercice concerne principalement l'évaluation au bilan de la CSM et de l'OCI telle que déterminée à la date de transition (1er janvier 2022), qui aura respectivement une incidence sur les résultats techniques et financiers des périodes futures.

IFRS 17 décrit trois méthodes de transition différentes et leurs exigences spécifiques :

- **L'approche rétrospective complète (« full retrospective approach ») :** IFRS 17 exige qu'une entité applique IFRS 17 rétroactivement, à moins que cela ne soit pas réalisable. En appliquant la norme IFRS 17 de manière rétroactive, une entité identifie, comptabilise et évalue chaque groupe de contrats d'assurance comme si la norme IFRS 17 avait déjà été appliquée depuis la création du groupe et supprime tout solde existant qui n'existerait pas si la norme IFRS 17 n'avait pas été toujours applicable ;
- **L'approche rétrospective modifiée (« modified full retrospective approach ») :** L'approche rétrospective modifiée fournit une sélection de changements autorisés destinés à approcher l'application rétroactive si une approche rétrospective complète n'est pas réalisable dans la pratique. Toutefois, un assureur est tenu d'utiliser au maximum les informations qui auraient été utilisées pour appliquer IFRS 17 rétroactivement, en utilisant toute modification prévue uniquement lorsqu'une approche rétrospective dans ce domaine particulier n'est pas réalisable ;
- **L'approche de la juste valeur (« fair value approach ») :** L'approche de la juste valeur est un moyen de déterminer la CSM à la date de

transition en utilisant la juste valeur des contrats d'assurance et en les comparant aux dispositions d'IFRS 17 à la date de transition. L'approche de la juste valeur peut être appliquée si l'assureur ne dispose pas des informations nécessaires pour appliquer les approches entièrement rétrospectives.

Le Groupe P&V est en mesure d'appliquer l'approche entièrement rétrospective à tous les contrats non-vie à partir de 2016, ainsi qu'à une grande partie des contrats relevant de la vie individuelle à partir de 2019.

L'application de l'approche rétrospective complète est considérée comme impraticable pour les contrats restants sous vie en raison de l'insuffisance des données disponibles, mais aussi le manque de modèles historiques et d'hypothèses nécessaires pour effectuer les calculs entièrement rétrospectifs. En outre, les migrations de systèmes limitent également la disponibilité de l'information et, par conséquent, la capacité d'appliquer rétroactivement IFRS 17 sans coûts ni efforts

excessifs. Dès lors, l'approche de la juste valeur sera appliquée à ces contrats.

Pour les contrats non-vie émis en 2015 et avant, l'approche rétrospective ajustée sera appliquée. Nous sommes obligés d'appliquer un changement aux courbes d'actualisation historiques en raison du manque d'informations historiques nécessaires pour déterminer ces courbes rétroactivement.

Les assureurs ont la possibilité en vertu d'IFRS 17 d'affecter l'effet sur les provisions d'assurance de la courbe d'actualisation et, dans certains cas, des hypothèses financières, ainsi que leurs modifications, aux OCI et de les recycler sur la durée des contrats en résultat financier, au lieu de les traiter directement dans le compte de résultat au cours de la période au cours de laquelle ils se matérialisent.

Dans le but d'éviter une forte volatilité du compte de résultat et de trouver un équilibre dans les OCI générés sous IFRS 9 et IFRS 17, le Groupe P&V a choisi d'appliquer l'utilisation des OCI sous IFRS 17.

3.11.1 Contrats d'assurance et instruments financiers avec participation discrétionnaire.

Pour tous les contrats qui contiennent un risque d'assurance significatif (contrats d'assurance) et pour les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire (PB), IFRS4 est d'application.

Les contrats d'investissement sans participation bénéficiaire (majoritairement les contrats de Branche 23, Branche 26) relèvent de la norme IAS39, même si leur forme juridique est celle d'une police d'assurance. La comptabilisation en « deposit accounting » (« comptabilité de dépôt ») est dès lors appliquée.

La comptabilité de dépôt s'entend comme la comptabilisation des primes non pas en résultat mais directement au poste de dettes financières – contrats d'investissement sans PB. Seuls les frais perçus pour la gestion sont portés en résultats.

Comptabilisation des contrats d'assurance Non-vie

Les primes émises sont comptabilisées à la création du contrat. Les primes sont reconnues en résultat au rythme de leur acquisition au prorata de la durée de couverture du contrat. La provision pour primes non acquises représente la part des primes émises relative à la durée encore à courir de la couverture.

La provision pour risques en cours est constituée complémentirement à la provision pour primes non acquises et correspond à une provision actée lorsqu'il s'avère que l'ensemble estimé de la charge des sinistres et des frais d'administration, lié aux contrats en cours et restant à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, sera supérieur à l'ensemble des primes non acquises et des primes dues relatives auxdits contrats.

Les commissions attribuées durant l'exercice comprennent les montants acquis à verser aux intermédiaires du groupe (courtiers et agents). Ces montants sont repris sous la rubrique « charges administratives et opérationnelles » du compte de résultat.

Eventuellement, un prorata de charge est reporté l'exercice suivant.

Les sur-commissions (commissions relatives à des actions de commercialisation spécifique, payées aux courtiers et agents) sont enregistrées dans la même rubrique.

Les primes cédées aux réassureurs comprennent toutes les primes payées ou à payer au titre de contrats de réassurance passés par l'entreprise d'assurance. Ces primes sont enregistrées dans les périodes relatives à ces contrats et viennent diminuer les primes acquises au groupe.

Les charges d'assurances du compte de résultat comprennent le montant des sinistres réglés au titre de l'exercice.

Elle comprend les indemnités et allocations à payer par suite d'événements survenus avant la date de clôture du bilan ainsi que les frais externes et internes de gestion des sinistres susvisés.

Les charges d'assurances comprennent également la charge de sinistres estimés (*provision au passif en normes belges, intitulé dettes relatives aux contrats d'assurances*). Celle-ci est constituée pour tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées pour ces sinistres.

Les montants estimés sont déterminés sur base de l'expérience de l'entreprise dans la gestion de tels dossiers (études actuarielles) ainsi que sur base de rapports d'experts (médecins, experts automobiles...) et représente le coût total que représentera finalement le sinistre pour l'entreprise.

Ces montants sont estimés sur base non actualisée.

Une diminution des charges d'assurance est réalisée par création d'un actif afin d'acter le

montant probable espéré de recours sur les interventions de la compagnie auprès d'assurés ou tiers, intervention des réassureurs, franchises à récupérer.

Cette diminution de charge est enregistrée au même endroit du compte de résultat que la charge prise en compte par l'entreprise ceci résultant en un montant qualifié de net.

Les montants payés relatifs au Fond Commun de Garantie Automobile et autres frais non directement attribuables à une seule police sont pris globalement en charge au niveau de l'entreprise et repris sous le poste « autres charges techniques ».

La part des réassureurs dans les sinistres estimés et payés représentent une créance du groupe sur les réassureurs et repris sous la rubrique « actifs de réassurance ».

Des tests de suffisance du passif sont réalisés pour s'assurer du niveau suffisant des dettes relatives aux contrats d'assurance. Le groupe se fonde sur la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs, des coûts de gestion des sinistres (en Non-vie) et des frais d'administration ainsi que des taux de rendement des actifs adossés à ces engagements. Toute insuffisance est constatée en résultats.

Comptabilisation des contrats d'assurance Vie et contrats d'investissement avec participation bénéficiaire

Les primes relatives aux contrats de longue durée d'assurance vie et d'investissement avec participation discrétionnaire aux bénéfices sont enregistrées en revenus au moment où elles sont dues par les titulaires de contrats.

Bien que les situations de réassurance en assurance vie soient limitées, les primes cédées aux réassureurs comprennent toutes les primes payées ou à payer au titre de contrats de réassurance passés par l'entreprise d'assurance. Ces primes sont enregistrées dans les périodes relatives à ces contrats de réassurance.

Les commissions attribuées durant l'exercice comprennent les montants acquis à verser aux intermédiaires du groupe (courtiers et agents).

Ces montants sont repris sous la rubrique « charges administratives et opérationnelles » du compte de résultat.

Les coûts d'acquisition ne sont pas activés et amortis dans le temps mais pris immédiatement en résultats.

Les sur-commissions (commissions relatives à des actions de commercialisation spécifique, payées aux courtiers et agents) sont enregistrées dans la même rubrique.

Des passifs d'assurance vie sont établis lors de l'encaissement d'une prime relative à une assurance Vie (qualifiée d'assurance selon IFRS4 ou contrat d'investissement avec PB) et ce afin de s'assurer que des fonds suffisants sont réservés pour prendre en charge les décaissements futurs liés à ces contrats.

Les montants relatifs à ces provisions constituent une charge en résultat reprise sous « provision pour assurance Vie ».

Ces montants sont constitués et de primes perçues et d'intérêts acquis aux assurés.

Les intérêts acquis au prorata du temps qui passe viennent également, même en l'absence de prime, constituer une charge qui augmente les provisions.

Les dettes relatives aux contrats d'assurances constituent dès lors l'engagement de l'entreprise par rapport aux bénéficiaires compte tenu des primes réservées, des intérêts acquis et ceci en prenant en compte les tables de mortalité d'application.

Les dettes financières – contrat d'investissement avec PB - constituent dès lors

l'engagement de l'entreprise par rapport aux bénéficiaires compte tenu des primes réservées et des intérêts acquis.

Les participations aux bénéfices discrétionnaires sont déterminées par le groupe en fonction du taux global de rémunération au contrat que le groupe souhaite atteindre au-delà du taux garanti. Ces participations au bénéfice sont provisionnées à la fin d'un exercice de manière globale et sont qualifiées de discrétionnaires car faisant partie d'une décision du groupe.

Ces participations bénéficiaires prennent la nature de « provisions d'assurance Vie » dès l'exercice suivant et doivent être attribuées à des contrats de manière détaillée au plus tard dans les 7 années suivantes.

La part des réassureurs dans les sinistres estimés et payés représentent une créance du groupe sur les réassureurs et repris sous la rubrique « actifs de réassurance ».

Les plus-values ou moins-values non réalisées sur les actifs obligataires ont un effet direct sur l'évaluation des passifs d'assurance relatifs à cette branche d'activité.

Le Groupe P&V a décidé d'appliquer la comptabilité reflet (shadow accounting)⁶ afin qu'une plus-value sur un actif obligataire (affecté à la couverture des engagements du Groupe pour ces contrats) vienne, pour les contrats d'assurance (Vie) et contrats d'investissement avec participation bénéficiaire, augmenter les passifs d'assurance par les autres éléments du résultat global.

⁶ Le shadow accounting est un principe issu de la norme IFRS 4 Phase I. Ce principe permet à un assureur de changer ses méthodes comptables afin qu'une plus-value (ou moins-value) latente comptabilisée sur un actif affecte l'évaluation des passifs d'assurance de la même manière qu'une plus-value (ou moins-value) réalisée. Ceci s'applique dans la mesure où il existe une plus-value latente dans le portefeuille obligataire. Lorsque les plus-values réalisées entraînent une augmentation des passifs d'assurance, la comptabilité reflet vise à

obtenir un impact similaire pour les plus-values latentes. Toutefois, les moins-values réalisées n'ont pas pour effet de réduire les engagements d'assurance. Par conséquent, la comptabilité reflet ne peut pas non plus conduire à une réduction de la valeur des engagements d'assurance dans le cas de moins-values latentes.

De cette manière, les plus-values identifiées sur les postes d'actifs investis (obligataires), ne viennent pas influencer les capitaux propres du Groupe P&V en créant une richesse artificielle mais sont associés aux contrats d'assurance qu'ils couvrent.

En effet, si les actifs sous-jacents devaient être liquidés au moment de la présentation des états financiers, la valeur de marché totale serait investie au taux constaté à la clôture et au profit des assurés.

A noter que l'utilisation de la comptabilité reflet est limitée au cours de l'exercice 2022 en raison de l'absence de telles plus-values latentes sur l'actif obligataire. Il y a un impact de la comptabilité reflet en raison d'une réduction des plus-values latentes par rapport à la situation au 31/12/2021, conduisant à une

diminution des passifs d'assurance. Cependant, la diminution supplémentaire de la valeur de l'actif obligataire mentionnée qui conduit à des moins-values latentes ne peut pas conduire à une baisse supplémentaire des passifs d'assurance et impacte donc directement les fonds propres.

Des tests de suffisance du passif sont réalisés pour s'assurer du niveau suffisant des dettes relatives aux contrats d'assurance (Vie) et contrats d'investissements avec PB.

Le groupe se fonde sur la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs et des frais d'administration ainsi que des taux de rendement des actifs adossés à ces engagements.

Toute insuffisance est constatée en résultat.

3.11.2 Provisions techniques

En milliers €	2022		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Contrats d'assurance Vie	10.718.919	-	10.718.919
Contrats d'assurance Non-vie	2.514.371	(298.153)	2.216.218
Total contrats d'assurance passif	13.233.290	(298.153)	12.935.137
En milliers €	2021		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Contrats d'assurance Vie	12.105.885	-	12.105.885
Contrats d'assurance Non-vie	2.477.712	(325.139)	2.152.573
Total contrats d'assurance passif	14.583.598	(325.139)	14.258.459

Les provisions techniques correspondent à l'évaluation, à la clôture du bilan, des engagements de l'entreprise à l'égard des assurés, des bénéficiaires et preneurs d'assurance.

Sont notamment repris sous ces rubriques :

- la provision pour primes non acquises, à savoir le montant correspondant à la fraction des primes brutes de réassurance qui doit être allouée à l'exercice suivant ou aux exercices

ultérieurs, afin de couvrir la charge des sinistres, les frais d'administration et les frais de gestion des placements ;

- la provision pour risques en cours, constituée complémentirement à la provision pour primes non acquises lorsqu'il s'avère que l'ensemble estimé de la charge des sinistres et des frais d'administration, lié aux contrats en cours et restant à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, sera supérieur à l'ensemble des primes

non acquises et des primes dues relatives aux dits contrats ;

- la provision pour sinistres : le coût total estimé que représentera finalement pour l'entreprise le règlement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées pour ces sinistres. Il comprend les indemnités et allocations à payer par suite d'événements survenus avant la date de clôture du bilan ainsi que les frais externes et internes de gestion des sinistres susvisés ;
- en branches Vie sont portées sous ces rubriques les prestations échues mais non liquidées à la date de clôture de l'exercice et les frais de gestion externes et internes y afférents.

Les dettes relatives aux contrats d'assurance diminuent de EUR 1.350,3 millions avant part

des réassureurs (présenté à l'actif du bilan dans les créances d'assurance - voir note 3.7.1).

Les contrats d'assurance Vie au sens large sont influencés par la diminution de la comptabilité reflet (shadow accounting). Ceci s'explique par la diminution de la réserve des actifs disponibles à la vente impactée par la hausse des taux d'intérêt observée en 2022.

Ainsi, fin Q4 2022 le « shadow accounting » est à zéro. (voir explication au point 3.11.3.2)

Les provisions techniques sont constituées de 81,0 % de réserves liées aux contrats d'assurance Vie et de 19,0 % aux contrats d'assurance Non-vie. Ces provisions techniques sont couvertes par des placements financiers à l'actif. Le Groupe P&V a un excédent de couverture par rapport aux provisions techniques et démontre que celui-ci peut faire face à ses obligations.

La part de réassurance sur les contrats d'assurance Non-vie représente uniquement 11,9 %.

3.11.2.1 Provisions techniques Non-vie

En milliers €	2022		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Provisions pour sinistres déclarés par les assurés	2.116.576	(295.514)	1.821.062
Provisions pour sinistres IBNR	73.630	-	73.630
Provisions pour sinistres IBNER	17.985	-	17.985
Charges relatives au traitement interne des sinistres	79.873	-	79.873
Provisions d'indemnisations en suspens	* 2.288.064	(295.514)	1.992.550
Provisions pour primes non acquises	154.145	-	154.145
Provisions pour risques en cours	7.622	(2.639)	4.983
Total passif d'assurance Non-vie	2.449.832	(298.153)	2.151.679
En milliers €	2021		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Provisions pour sinistres déclarés par les assurés	2.069.626	(320.929)	1.748.697
Provisions pour sinistres IBNR	84.854	-	84.854
Provisions pour sinistres IBNER	23.452	-	23.452
Charges relatives au traitement interne des sinistres	83.927	-	83.927
Provisions d'indemnisations en suspens	* 2.261.859	(320.929)	1.940.930
Provisions pour primes non acquises	153.152	-	153.152
Provisions pour risques en cours	5.707	(4.211)	1.496
Total passif d'assurance Non-vie	2.420.718	(325.139)	2.095.578

* Le tableau ci-dessus inclut les provisions pour espérance de recours de EUR 64,5 millions en 2022 qui se trouvent à l'actif du bilan en rubrique « Autres créances ».

Les provisions d'indemnisations en suspens ont augmenté de EUR 26,2 millions **avant part des réassureurs**.

Les provisions d'indemnisations en suspens **nettes de réassurance** augmentent également de EUR 51,6 millions.

Les provisions IBNR et IBNER sont en diminution.

Par mesure de prudence, les provisions IBNR contenaient en 2021 la part du Groupe P&V

dans le montant dépassant le seuil d'intervention minimal de la Région Wallonne prévu dans le Protocole d'accord concernant les inondations de juillet 2021. Ce montant a été réglé à fin 2022.

Par ailleurs, et tel que prévu dans le Protocole d'accord, les provisions pour sinistres au-dessus du double plafond sont à charge des Régions. En 2021 le montant total s'élevait à EUR 51,7 millions, Ce montant n'était pas comptabilisé dans les passifs d'assurance Non-vie mais ont été préfinancés par le Groupe P&V. En 2022 le montant de la provision est de EUR 0,3.

3.11.2.2 Provisions d'indemnisations en suspens

En milliers €	2022		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Solde à l'ouverture	2.261.859	(320.929)	1.940.930
Provisions pour les sinistres survenus pendant la période	425.595	(33.593)	392.002
Sinistres payés relatifs aux années précédentes	(274.281)	27.623	(246.658)
Variation de la provision pour sinistres relatives aux années précédentes	(125.108)	31.385	(93.724)
Solde à la clôture	2.288.064	(295.514)	1.992.550
En milliers €	2021		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Solde à l'ouverture	2.159.787	(270.732)	1.889.055
Provisions pour les sinistres survenus pendant la période	423.641	(73.204)	350.437
Sinistres payés relatifs aux années précédentes	(226.744)	15.781	(210.963)
Variation de la provision pour sinistres relatives aux années précédentes	(94.825)	7.227	(87.598)
Solde à la clôture	2.261.859	(320.929)	1.940.930

La provision pour sinistres est estimée comme étant le coût total que représentera finalement pour l'entreprise le règlement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées pour ces sinistres

Ces estimations sont revues de manière régulière soit sur base de nouveaux éléments du

dossier soit, en l'absence de mouvement, annuellement au moins.

Il est dès lors habituel de voir des provisions faites une année, évoluer aux cours des années ultérieures et ce dans la conduite normale des activités.

3.11.2.3 Provisions pour primes non acquises

En milliers €	2022		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Solde à l'ouverture	153.152	-	153.152
Primes souscrites au cours de l'exercice	967.737	-	967.737
Primes acquises au cours de l'exercice	(966.744)	-	(966.744)
Solde à la clôture	154.145	-	154.145
En milliers €	2021		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Solde à l'ouverture	144.845	-	144.845
Primes souscrites au cours de l'exercice	884.501	-	884.501
Primes acquises au cours de l'exercice	(876.195)	-	(876.195)
Solde à la clôture	153.152	-	153.152

La provision pour primes non acquises est en augmentation par rapport à l'exercice

précédent. Cette provision n'est calculée que sur la branche d'activité Non-vie.

3.11.2.4 Triangles des paiements par année de survenance des sinistres

Le triangle ci-dessous comprend les triangles des paiements cumulés nets de recours et bruts de réassurance pour les branches « Affaires Directes ». Il ne comprend pas les débours des sinistres payés sous forme de rentes des branches « Accidents du Travail » et « Maladie / Revenu Garanti » de même que les affaires acceptées en réassurance ne sont pas reprises.

La politique de paiements des sinistres n'a pas fait l'objet de modification durant l'année 2022.

Le triangle de paiements des sinistres permet d'estimer les provisions nécessaires sur base de

données historiques. Le calcul des provisions se fait par l'extrapolation de tendances passées dans le futur. Les dates présentées sur la première ligne (à l'horizontal) correspondent aux années de survenance des sinistres, tandis que celles présentées verticalement représentent les années du paiement (en cumul).

Afin de présenter une information plus complète sur l'évolution des paiements et de la charge sinistre, le tableau reprenant les données à fin 2021 a été reproduit ci-dessous :

En milliers €	Années de survenance												
	< 2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
N		168.110	166.055	174.198	176.552	188.399	180.360	188.135	167.298	181.492	186.537	174.502	259.698
N+1		258.119	250.735	254.997	262.452	276.702	260.574	271.396	240.143	260.635	267.478	249.984	-
N+2		277.272	269.186	274.145	279.879	292.283	279.380	286.519	256.728	277.203	283.206	-	-
N+3		288.213	279.287	287.541	289.575	303.858	288.902	300.629	267.175	286.495	-	-	-
N+4		299.166	287.717	294.878	300.264	311.413	300.814	308.655	274.561	-	-	-	-
N+5		304.646	297.188	303.236	306.901	321.126	309.102	315.060	-	-	-	-	-
N+6		309.288	302.839	306.010	311.890	326.553	316.519	-	-	-	-	-	-
N+7		312.118	306.644	310.304	316.507	329.934	-	-	-	-	-	-	-
N+8		315.400	309.893	312.955	319.920	-	-	-	-	-	-	-	-
N+9		321.510	311.051	315.521	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N+10		324.335	313.506	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N+11		325.773	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N		326.797	312.351	331.704	323.163	390.504	381.828	401.426	369.633	391.047	390.075	362.025	534.834
N+1		369.631	360.129	388.447	379.473	431.335	413.595	410.314	367.378	401.534	383.797	351.772	-
N+2		367.232	363.632	381.021	382.539	402.588	397.597	390.990	351.416	382.448	365.554	-	-
N+3		365.439	359.726	372.303	376.695	390.217	387.116	386.257	342.426	376.372	-	-	-
N+4		360.700	356.820	369.983	369.543	380.615	380.546	381.531	335.635	-	-	-	-
N+5		357.478	353.836	365.141	363.096	371.073	375.894	383.256	-	-	-	-	-
N+6		351.784	346.454	358.440	359.420	363.317	372.201	-	-	-	-	-	-
N+7		349.900	342.239	354.046	355.547	362.531	-	-	-	-	-	-	-
N+8		348.399	339.852	350.104	353.141	-	-	-	-	-	-	-	-
N+9		347.511	335.846	346.937	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N+10		345.752	334.604	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N+11		344.585	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Perte estimée à la date initiale		326.797	312.351	331.704	323.163	390.504	381.828	401.426	369.633	391.047	390.075	362.025	534.834
Perte estimée l'année précédente		345.752	335.846	350.104	355.547	363.317	375.894	381.531	342.426	382.448	383.797	362.025	-
Perte estimée à la date de clôture		344.585	334.604	346.937	353.141	362.531	372.201	383.256	335.635	376.372	365.554	351.772	534.834
Écart année en cours par rapport à l'année initiale du sinistre		(17.788)	(22.253)	(15.233)	(29.978)	27.974	9.627	18.171	33.998	14.675	24.521	10.252	-
Écart année en cours par rapport à l'année antérieure		1.166	1.242	3.166	2.405	787	3.692	(1.724)	6.791	6.076	18.243	10.252	-
Provisions pour sinistres (plus de 10 ans)													293.039
Provisions pour sinistres dix dernières années													831.335
Autres provisions non reprises dans ce triangle													1.137.485
Provisions d'indemnisation en suspens													2.261.859

Les données 2022 se présentent comme suit :

En milliers €	Années de survenance												
	< 2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
N		166.055	174.198	176.552	188.399	180.360	188.135	167.298	181.492	186.537	174.502	259.698	245.501
N+1		250.735	254.997	262.452	276.702	260.574	271.396	240.143	260.635	267.478	249.984	374.528	-
N+2		269.186	274.145	279.879	292.283	279.380	286.519	256.728	277.203	283.206	264.936	-	-
N+3		279.287	287.541	289.575	303.858	288.902	300.629	267.175	286.495	296.274	-	-	-
N+4		287.717	294.878	300.264	311.413	300.814	308.655	274.561	297.465	-	-	-	-
N+5		297.188	303.236	306.901	321.126	309.102	315.060	280.181	-	-	-	-	-
N+6		302.839	306.010	311.890	326.553	316.519	321.795	-	-	-	-	-	-
N+7		306.644	310.304	316.507	329.934	321.943	-	-	-	-	-	-	-
N+8		309.893	312.955	319.920	333.399	-	-	-	-	-	-	-	-
N+9		311.051	315.521	323.197	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N+10		313.506	316.979	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N+11		315.771	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<hr/>													
N		312.351	331.704	323.163	390.504	381.828	401.426	369.633	391.047	390.075	362.025	534.834	522.240
N+1		360.129	388.447	379.473	431.335	413.595	410.314	367.378	401.534	383.797	351.772	521.345	-
N+2		363.632	381.021	382.539	402.588	397.597	390.990	351.416	382.448	365.554	336.408	-	-
N+3		359.726	372.303	376.695	390.217	387.116	386.257	342.426	376.372	357.904	-	-	-
N+4		356.820	369.983	369.543	380.615	380.546	381.531	335.635	369.043	-	-	-	-
N+5		353.836	365.141	363.096	371.073	375.894	383.256	330.942	-	-	-	-	-
N+6		346.454	358.440	359.420	363.317	372.201	376.257	-	-	-	-	-	-
N+7		342.239	354.046	355.547	362.531	366.687	-	-	-	-	-	-	-
N+8		339.852	350.104	353.141	360.984	-	-	-	-	-	-	-	-
N+9		335.846	346.937	350.953	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N+10		334.604	344.441	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N+11		332.872	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<hr/>													
Perte estimée à la date initiale		312.351	331.704	323.163	390.504	381.828	401.426	369.633	391.047	390.075	362.025	534.834	522.240
Perte estimée l'année précédente		334.604	346.937	353.141	362.531	372.201	383.256	335.635	376.372	365.554	351.772	534.834	-
Perte estimée à la date de clôture		332.872	344.441	350.953	360.984	366.687	376.257	330.942	369.043	357.904	336.408	521.345	522.240
<hr/>													
Ecart année en cours par rapport à l'année initiale du sinistre		(20.522)	(12.737)	(27.789)	29.521	15.141	25.169	38.691	22.005	32.171	25.617	13.489	-
Ecart année en cours par rapport à l'année antérieure		1.731	2.496	2.189	1.547	5.515	6.998	4.693	7.330	7.650	15.364	13.489	-
<hr/>													
Provisions pour sinistres (plus de 10 ans)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	284.590
Provisions pour sinistres dix dernières années		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	833.546
Autres provisions non reprises dans ce triangle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.169.928
Provisions d'indemnisation en suspens		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.288.064

Ce tableau permet au lecteur des états financiers d'avoir une appréciation entre les paiements réalisés de manière historique et des montants encore provisionnés à ce titre.

Sans nuire à l'information fournie mais afin de rendre le tableau plus aisé dans sa lecture, seules les douze dernières années (y compris l'année en cours) sont présentées en détail dans le tableau.

3.11.2.5 Provisions pour risques en cours

En milliers €	2022		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Solde à l'ouverture	5.707	(4.211)	1.496
Encourues pendant la période	7.622	(2.639)	4.983
Utilisées pendant la période	(5.707)	4.211	(1.496)
Solde à la clôture	7.622	(2.639)	4.983
<hr/>			
En milliers €	2021		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Solde à l'ouverture	7.334	(3.944)	3.390
Encourues pendant la période	5.707	(4.211)	1.496
Utilisées pendant la période	(7.334)	3.944	(3.390)
Solde à la clôture	5.707	(4.211)	1.496

Pour les familles de contrats dont il est attendu que les primes revenant à l'exercice ultérieur (prorata de prime non acquise) ne permettront pas de couvrir le montant des risques à survenir, une provision pour risques en cours

est constituée. Cette provision est en augmentation par rapport à 2021.

Les branches concernées par la provision pour risques en cours sont essentiellement l'auto et les risques entreprises.

3.11.2.6 Provisions techniques Vie

En milliers €	2022	2021
Solde à l'ouverture	12.105.885	12.547.311
Primes	574.787	574.051
Passifs payés en cas de décès, échéances, rachats, avantages et sinistres	(520.090)	(500.160)
Variation des provisions (prime de risque,...)	(58.864)	(122.759)
Majorations déduites	10.801	(41.946)
Attribution d'intérêts garantis en branche 21, de participations bénéficiaires en branche 21 et de rendements financiers en branche 23	239.728	252.097
Acquisitions/cessions de portefeuilles	5.273	56.949
Comptabilité reflet	(1.651.379)	(766.089)
Autres variations des provisions	12.776	106.430
Solde à la clôture	10.718.919	12.105.885

Les provisions techniques Vie diminuent de EUR 1.387,0 millions en 2022 en grande partie expliqué par la variation de l'impact de la comptabilité reflet, dite de shadow accounting pour EUR -1.651,4 millions (voir note 3.11.3.2 - dernier tableau). S'il n'y avait pas eu d'impact de la comptabilité reflet, la variation aurait été de EUR +264,4 millions et est expliquée par la croissance naturelle des provisions techniques Vie (voir détail dans le tableau ci-dessus).

d'intérêt observée sur la valorisation des titres obligataires impactant fortement la réserve des actifs disponibles à la vente.

Les primes augmentent légèrement de EUR 0,7 million en 2022 par rapport à 2021. Les passifs payés en cas de décès, échéances, rachats, etc. augmentent de EUR 19,9 million en 2022. Les autres variations des provisions ont pour origine d'autres mouvements liés à la vie des contrats (réduction de garanties, modification de contrats...).

En 2022, l'effet de la comptabilité reflet est expliqué par l'impact de la hausse des taux

3.11.3 Contrats d'investissement

En milliers €	2022	2021
Contrats d'investissement avec PB	2.456.002	2.654.108
Contrats d'investissement sans PB	765.093	1.140.473
Total contrats d'investissement	3.221.095	3.794.581

Les contrats d'investissement avec participation bénéficiaire (PB) diminuent de EUR 198,1 millions en 2022. Cette baisse est essentiellement expliquée par la diminution de la comptabilité reflet (shadow accounting) pour EUR 348,3 millions (voir dernier tableau de cette note) partiellement compensée par

l'augmentation des contrats d'assurance Vie individuelle épargne pension. Les contrats d'investissement sans participation bénéficiaire (PB) diminuent de EUR 375,4 millions en 2022, ceci principalement lié à la mise en run-off des contrats de la société Private Insurer.

3.11.3.1 Contrats d'investissement avec PB

En milliers €	2022	2021
Solde à l'ouverture	2.654.108	2.619.914
Primes	320.181	357.287
Passifs payés	(237.821)	(145.746)
Majorations déduites	(11.383)	(11.483)
Attribution d'intérêts garantis en branche 21, de participations bénéficiaires en branche 21 et de rendements financiers en branche 23	51.856	52.139
Acquisitions/cessions de portefeuilles	25.618	(7.412)
Comptabilité reflet	(348.284)	(116.344)
Autres variations des provisions	1.727	(94.248)
Solde à la clôture	2.456.002	2.654.108

La diminution est essentiellement expliquée par la diminution de la comptabilité reflet (shadow accounting) compensée en partie par la croissance du portefeuille Vie avec un effet similaire au niveau des primes. Les passifs

payés ont augmenté entre 2021 et 2022 de EUR 92,1 millions. Le poste 'Acquisitions et cessions de portefeuilles' a augmenté de EUR 33,0 millions.

3.11.3.2 Contrats d'investissement sans PB

En milliers €	2022	2021
Solde à l'ouverture	1.140.473	1.281.406
Dépôts reçus	4.426	5.483
Retraits	(279.172)	(283.333)
Majorations déduites	(76)	(49)
Attribution de rendements financiers en branche 23	(9.847)	139.029
Acquisitions/cessions de portefeuilles	(87.533)	(1.517)
Autres variations des provisions	(3.179)	(547)
Solde à la clôture	765.093	1.140.473

Les dépôts reçus sont essentiellement expliqués par la baisse de l'encaissement d'une part de la branche 26 par rapport à l'année précédente et d'autre part de la branche 23. Les contrats d'investissement sans PB sont influencés par la diminution du portefeuille Br23 de Private Insurer suite à la mise en run-off de cette société.

Le tableau ci-dessous reprend les montants des plus-values latentes obligataires repris au niveau des provisions techniques (suivant la comptabilité reflet dite « shadow accounting »). Ces plus-values latentes sont principalement influencées par l'évolution des taux d'intérêt au niveau du portefeuille obligataire affecté à ces contrats et explique les variations au niveau des provisions techniques.

A noter que le bilan lié à la comptabilité reflet est plafonné et ne permet pas d'affecter des montants négatifs ou des moins-values latentes, ce pourquoi, le montant à fin 2022 est nul.

La détermination de la quote-part de plus ou moins-values revenant aux assurés est déterminée selon les caractéristiques des contrats susceptibles de bénéficier de ces plus ou moins-values. Les contrats ne comportant aucune clause de participation aux bénéfices et ne rentrant pas dans les règles de participation minimum réglementaire ne sont pas compris dans le périmètre de la comptabilité reflet. Si les moins-values revenaient aux assurés, le groupe P&V aurait comptabilisé des provisions techniques à hauteur de EUR -1.198 millions.

En milliers €	2022	2021
Contrats d'assurance	-	1.651.379
Contrats d'investissement avec PB	-	348.284
Total	-	1.999.663

3.11.3.3 Test d'adéquation des passifs d'assurance (Vie et Non-vie)

Un test d'adéquation des passifs d'assurance est mené dans le Groupe P&V pour chaque ligne de business.

Ce 'Liability Adequacy Test' est un exercice réalisé à chaque clôture annuelle tant pour les engagements Non-vie que pour les engagements Vie.

Ce test a pour objectif de s'assurer de la suffisance des provisions comptables d'assurance au passif compte tenu des engagements futurs de la compagnie.

Pour ce faire, les provisions comptables (déduction faite des provisions complémentaire et prudentielle – dénommée la provision « clignotants » – et y compris les montants attribués au titre du « shadow accounting ») sont comparées avec un « Best Estimate » représentant l'actualisation aux rendements d'actifs en portefeuille des flux futurs de trésorerie.

Le « shadow accounting » est déterminé comme la provision complémentaire adossée aux réserves sur contrats d'assurance Vie (avec participation bénéficiaire). Cette provision est calculée sur base de la plus-value latente sur obligations (réserve des actifs disponibles à la vente) et sur les produits dérivés qui couvrent la valeur de ces obligations à la fin de la période. Il convient de noter qu'au cours de l'exercice 2022, cette provision supplémentaire n'est pas applicable, en raison des moins-values latentes sur ces actifs.

Les hypothèses propres au calcul du « Best Estimate » (rachats, mortalité, frais, limites des contrats, ...) sont consistantes avec celles utilisées dans Solvency II.

Pour la partie Vie, le test inclut les flux de trésorerie résultant de la gestion managériale

(participations bénéficiaires futures) et du comportement des assurés (rachats dynamiques).

Le modèle de projection génère à la fois des flux de trésorerie liés au passif et des flux de trésorerie liés aux actifs (principalement pour modéliser leur impact sur la participation bénéficiaire et le comportement dynamique). Ces flux de trésorerie sont générés dans le cadre de 5.000 futurs scénarios économiques possibles real-world. Ces scénarios sont générés par un générateur de scénarios économiques basé sur les données d'entrée fournies par Moody's. Ces 5.000 scénarios donnent chacun leur propre vision de l'avenir en ce qui concerne le rendement des différentes classes d'actifs comme les obligations d'état, les obligations de sociétés, actions, immobilier, etc. Le rendement moyen de ces scénarios représente la moyenne de rendement attendu par Moody's et du Groupe P&V à long terme. Pour chaque scénario, la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs du passif est calculée sur base des rendements du marché réalisés de ce scénario. La moyenne de ces valeurs actuelles sur les 5.000 scénarios conduit à la meilleure estimation (« best estimate ») qui sera ensuite comparée à la valeur comptable disponible comme indiqué ci-dessus (provisions techniques BGAAP - provision complémentaire Vie + « shadow accounting »). Le test est effectué sur l'ensemble des obligations de l'activité Vie.

Des tests de sensibilité sont également réalisés afin de s'assurer de la robustesse des calculs effectués.

Toute insuffisance au niveau des comptes consolidés fait l'objet d'un ajustement dans le compte de résultat.

Dans l'état actuel des exercices, les provisions techniques des activités Vie sont suffisantes avec un excédent de plus de EUR 1.550

millions. Notons que le montant qui aurait dû être affecté au « shadow accounting » est négatif à Q4 2022. Il a donc été fixé à zéro.

3.11.4 Dettes d'assurance

En milliers €		2022	
	Dettes des activités d'assurance directe	Montants à payer sur l'activité de réassurance	Total
Solde à l'ouverture	212.185	215.884	428.070
Dotations	22.146	4.145	26.291
Utilisations	(27.840)	(26.037)	(53.877)
Solde à la clôture	206.492	193.992	400.484
En milliers €		2021	
	Dettes des activités d'assurance directe	Montants à payer sur l'activité de réassurance	Total
Solde à l'ouverture	185.381	166.094	351.474
Dotations	44.257	52.302	96.559
Utilisations	(17.452)	(2.511)	(19.963)
Solde à la clôture	212.185	215.884	428.070

Les dettes d'assurance sont représentées à plus de 98,7 % par P&V Assurances. Elles ont diminué de EUR 5,7 millions.

Les montants reçus de la part des intermédiaires et clients mais non encore associés à un contrat ou une convention sont classés sous la rubrique « dettes d'assurance ».

L'évolution de ce poste dépend des montants plus ou moins conséquents collectés sur les

comptes bancaires du Groupe P&V en fin d'année comptable et qui sont traités par les départements opérationnels dans les semaines suivantes.

Se trouvent également classées à ce niveau les montants perçus mais non encore affectables aux contrats d'assurance compte tenu que la couverture d'assurance n'est pas encore activée (paiement avant l'échéance).

3.12 Provisions

3.12.1 Comptabilisation

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe P&V a une obligation (juridique ou implicite) actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre

l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie d'une provision sera remboursée à P&V, le remboursement doit être comptabilisé si l'entité a la certitude de recevoir ce remboursement.

3.12.2 Evaluation

Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. La meilleure estimation est le montant qu'une entité devrait raisonnablement payer pour éteindre son obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts qui reflète le cas échéant les risques inhérents à l'obligation.

À chaque date de clôture, la provision sera revue et ajustée afin de refléter la meilleure estimation à cette date du montant nécessaire

pour éteindre l'obligation correspondante. Si les sorties de fonds ne sont plus probables, la provision doit être inversée.

Les dettes relatives aux contrats d'assurance sont détaillées par ailleurs dans ce document en faisant appel au vocable « provisions techniques » plus communément utilisée dans le secteur de l'assurance. De manière prépondérante, cette rubrique fait appel aux notions détaillées par ailleurs de provisions pour sinistres et provisions pour primes non acquises.

Toutefois le libellé « dettes relatives aux contrats d'assurance » a, en conformité avec les normes IFRS, été utilisé au bilan.

3.13 Pensions et autres obligations

3.13.1 Avantages du personnel

3.13.1.1 Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont comptabilisés quand un employé a rendu des services en échange de ces avantages. Ces avantages sont principalement constitués des rémunérations périodiques.

3.13.1.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi sont classés comme régime à cotisations définies ou régime à prestations définies.

➤ Régime à cotisations définies

La cotisation payable pour un régime à cotisations définies est proportionnelle aux services rendus à l'entité par les employés et est enregistrée en tant que « frais de personnel ». Les cotisations non payées sont reconnues en tant que passif.

Tout avantage postérieur à l'emploi qui ne remplit pas les conditions pour être reconnu comme régime à cotisations définies sera

classé comme régime à prestations définies. IAS 19.51 stipule que lorsqu'un membre du personnel a rendu des services à l'entité au cours de la période, l'entité doit comptabiliser les cotisations à payer à un régime à cotisations définies en échange de ces services :

- au passif (charge à payer), après déduction des cotisations déjà payées, le cas échéant, et en charges à moins qu'une autre norme n'impose ou n'autorise l'incorporation de ces cotisations dans le coût d'actif.

En raison des garanties de rendement minimum en Belgique, ces plans ne constituent pas des régimes à contributions définies au sens strict de la norme IAS 19. La norme IAS 19 n'aborde toutefois pas la comptabilisation des plans hybrides et la modification de la loi le 1^{er} janvier 2016 a facilité la comptabilisation de ces plans en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Ainsi, le groupe a estimé le passif des cotisations définies au 1^{er} janvier 2016 selon la norme IAS 19.

➤ Régime à prestations définies

Le passif net qui est reconnu dans les comptes annuels est la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations.

Pour évaluer la valeur actuelle des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût correspondant des services rendus au cours de la période, il faut : Appliquer une méthode d'évaluation actuarielle, attribuer les droits à prestations aux périodes de service et faire des hypothèses actuarielles. Lorsqu'elle détermine la valeur actuelle de ses obligations au titre des prestations définies, le coût correspondant aux services rendus au cours de la période et, le cas échéant, le coût des services passés, l'entité doit affecter les droits à prestations aux périodes de service selon la formule de calcul des prestations établie par le régime.

Le coût des services passés désigne la variation de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies pour les services rendus par les membres du personnel au cours de périodes antérieures, résultant de l'introduction d'avantages postérieurs à l'emploi ou d'autres avantages à long terme ou de changements apportés à ces avantages au cours de la période considérée.

Les coûts de services passés sont comptabilisés en charge au plus tôt du moment où la réforme ou réduction de régime est appliquée et du moment où l'entité reconnaît les coûts de restructuration ou indemnités de fin de contrat qui y sont liés.

Les actifs du régime sont des actifs qui sont détenus par un fonds d'avantages du personnel à long terme ou des contrats d'assurances éligibles. La juste valeur est basée sur l'information des prix de marché, et dans le cas de titres, sur le prix de l'offre publié. La valeur de tout actif de régime à prestation définie reconnue est limitée à la somme du coût des

services passés et la valeur actuelle de tous avantages économiques disponibles, sous forme de remboursements par le régime ou sous forme de diminutions de cotisations futures au régime.

Le coût des services et les intérêts nets sont reconnus comme pertes et profits. Les gains et pertes actuariels pour les régimes à prestations définies et autres réévaluations du passif net au titre de prestations définies sont reconnus intégralement pendant la période à laquelle ils apparaissent comme autres éléments du résultat global. De telles réévaluations sont aussi immédiatement reconnues comme réserves comptables et ne sont pas reclassés comme pertes et profits dans les périodes ultérieures.

➤ *Indemnités de fin de contrat de travail*

Les indemnités de fin de contrat de travail sont des avantages du personnel payables suite à la décision de l'entité de résilier le contrat de travail du membre du personnel avant l'âge normal de départ en retraite ; ou la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange de ces indemnités. Les indemnités de fin de contrat de travail sont reconnues au plus tôt entre le moment où l'entité ne peut plus renoncer à offrir ces indemnités ; ou le moment où l'entité reconnaît les coûts d'une restructuration impliquant le paiement des indemnités de fin de contrat.

➤ *Autres avantages à long terme*

Les autres avantages à long terme sont des avantages offerts aux employés actifs qui ne rentrent pas dans les catégories court terme, indemnités de fin de contrat ou avantages postérieurs à l'emploi. Les autres avantages long terme sont mesurés et comptabilisés de la même manière que les avantages postérieurs à l'emploi. Tout changement du passif net est reconnu en compte de résultat.

3.13.1.3 *Description des principaux régimes de retraite et avantages assimilés*

En Belgique, des conventions collectives régissent les droits du personnel des sociétés du secteur d'Assurance. Les conventions,

applicables au personnel du Groupe P&V engagé avant le 1er avril 2013, permettent aux affiliés de bénéficier d'un capital calculé selon

une formule qui tient compte du salaire annuel en fin de carrière et de l'ancienneté acquise lors du départ à la retraite. Il s'agit de régime à prestations définies.

Le Groupe P&V a différents régimes à prestations définies qui concernent une partie des salariés et qui sont financés par le biais de cotisations. Les cotisations des employeurs sont déterminées annuellement sur la base d'une expertise actuarielle. Elle a pour but de vérifier que les obligations légales en matière

de financement minimum soient remplies et que le financement à long terme des prestations soit assuré.

Le personnel engagé à partir du 1er avril 2013 bénéficie de régimes à cotisations définies. Les obligations résultant de ces plans de pension sont financées principalement auprès de compagnies d'assurance du Groupe P&V.

Le Groupe P&V accorde également d'autres avantages au personnel tels que des primes d'ancienneté (jubiléés) et prépensions

3.13.1.4 Engagements du Groupe P&V présentés au passif du bilan

En milliers €	2022	2021
Prestations définies	245.567	284.939
Cotisations définies	49.846	51.600
Provisions pour prépensions	768	987
Primes jubiléés	4.815	4.777
Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi	300.996	342.304

Les montants repris ci-dessus correspondent aux réserves constituées au titre des engagements du Groupe P&V. Ces montants ont été constitués soit par l'alimentation de primes d'assurance soit par le provisionnement de montants estimés selon les normes.

Le Groupe P&V est son propre assureur pour les contrats d'assurance groupe de son personnel. En conséquence, il n'y a pas de «

plan asset » repris tel que la norme IAS19 l'évoque.

3.13.2 Prestations définies

Les variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies se présentent comme suit :

En milliers €	2022	2021
Solde à l'ouverture	284.939	316.035
Coût de services	9.192	10.564
Coût de l'intérêt	2.077	577
Taxes payées sur primes	(1.281)	(1.205)
Prestations payées	(15.667)	(14.646)
Pertes et gains actuariels	(33.694)	(26.385)
Solde à la clôture	245.567	284.939

Au 31 décembre 2022, le cumul des pertes et gains actuariels reconnus en capitaux propres s'élève à EUR 88,0 millions contre un cumul de pertes et gains actuariels de EUR 121,7 millions à fin 2021, ce qui représente un mouvement de l'exercice de EUR -33,7 millions. Cette diminution est expliquée par la

hausse des taux repris comme hypothèses dans le calcul actuariel.

Le Groupe P&V s'attend à verser au cours de l'exercice 2023 des primes de l'ordre de EUR 12,2 millions au profit de ses régimes à prestations définies et à cotisations définies.

3.13.2.1 Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses sont :

	2022	2021
Taux d'actualisation	3,72%	0,75%
Table de mortalité	MR /FR-5	MR /FR-5
Taux d'inflation	11,19%	1,90%
Accroissement de salaire avec de l'index	2,20%	2,20%
Turnover :		
≤ 30	9,00%	9,00%
31-40	6,00%	6,00%
41-50	3,00%	4,00%
51-60	3,00%	3,00%
> 60	5,00%	11,00%

La durée moyenne des contrats de la population est entre 8 et 11 ans.

L'uniformisation des taux utilisés en interne pour les différents travaux impactés par ces paramètres (taux d'actualisation et inflation)

permet d'assurer une consistance de valorisation à l'intérieur du Groupe P&V.

Le résultat chiffré qui en résulte correspond aux principes d'IAS19 selon les estimations du management.

3.13.2.2 Analyses de sensibilité :

Une analyse de sensibilité quantitative pour des hypothèses significatives a été établie au 31 décembre 2022 comme suit :

Hypothèses	Taux d'actualisation		Augmentation des salaires futurs		Rotation	
Degré de sensibilité	0,25%	-0,25%	0,25%	-0,25%	0,25%	-0,25%
Impact sur le régime à prestations définies net dans le compte pension du passif	(5.790)	6.052	7.838	(7.426)	(796)	815

3.13.3 Cotisations définies

Le personnel engagé à partir du 1er avril 2013 bénéficie de régimes à cotisations définies. Notons toutefois que, pour les cotisations versées, la loi imposait jusqu'à l'année 2015, un rendement annuel moyen sur la carrière d'au moins 3,25 % sur les cotisations des employeurs et d'au moins 3,75 % sur les cotisations des salariés, le déficit éventuel étant à charge de l'employeur.

Fin décembre 2015, un changement dans la loi sur les pensions complémentaires a modifié le rendement minimum sur les actifs du régime. A partir de 2016, le rendement correspond à un pourcentage du rendement moyen sur les 24 derniers mois des obligations linéaires à 10 ans. Cependant le rendement minimum doit toutefois atteindre 1,75 %.

Pour la valorisation IFRS, ces contrats sont considérés compte tenu des garanties minimums imposées par le législateur, comme des contrats de type « but à atteindre ».

Le montant des réserves telles que repris ci-dessus (EUR 49,8 millions) a été déterminé sur base de la technique dite « projected unit method ».

Les taux utilisés pour les calculs sont les suivants :

- 3,25 % de rendement sur les cotisations employés avant le 1/1/2016 ;
- 3,75 % sur les cotisations employeur avant le 1/1/2016 ;
- 1,75 % sur toutes les cotisations à partir du 1/1/2016.

3.13.4 Autres avantages au personnel

La diminution de la provision de prévisions est due à l'analyse interne des conditions de la CCT (Convention Collective du Travail) et des

dispositions gouvernementales en vigueur ainsi que des règlements effectués durant l'année.

3.14 Composante des impôts différés

En milliers €	2022		2021	
	Par le bilan	Par le résultat	Par le bilan	Par le résultat
Pertes reportées	1.439	15	1.424	(418)
Provisions taxables	99.257	7.417	91.840	(5.142)
Provisions et autres différences temporaires	(8.760)	383	(9.143)	(259)
Pertes de valeur sur les actifs	-	-	-	-
Éléments relatifs aux assurances	(130.286)	(386)	370.016	(4.045)
Ajustement de la juste valeur sur les acquisitions	(12.465)	5.610	(18.075)	578
Provisions pour avantages du personnel	16.058	(1.605)	26.322	(1.476)
Plus-values sur les titres de placement	303.003	3.634	(649.834)	4.911
Autres	(6.818)	176	(6.994)	174
Net d'impôts différés (actif/ passif)	261.429	15.244	(194.444)	(5.678)

La première source importante d'impôts différés est l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers. Cet écart de juste valeur a pour effet la reconnaissance d'un montant net de EUR - 303,0 millions d'impôts différés qui se présentent sous deux types c'est-à-dire les pertes de valeur et les plus-values. Les instruments financiers devant être revalorisés à la juste valeur selon la norme IAS 39, un impôt différé doit être enregistré sur la différence entre la valeur comptable (base imposable) et la juste valeur, hormis sur les ajustements d'actions et de SICAV pour les sociétés autres que assurances. Il n'y a pas de différence

temporelle sur ces dernières étant donné que ces éléments ne sont pas taxables.

Une autre source importante correspond aux provisions taxables et pertes fiscales qui s'élèvent à EUR 100,7 millions.

Les provisions techniques comptabilisées en normes locales, mais non reconnues dans le référentiel IFRS (égalisation et catastrophe, clignotant, ...), constituent une autre source importante d'impôts différés. L'impact n'est pas compensé par la comptabilité reflet traitée selon la norme IFRS 4 en 2022. En conséquence, l'impact net s'élève à EUR - 130,3 millions.

3.15 Autres passifs

3.15.1 Les passifs financiers – Comptabilisation initiale et évaluations ultérieures

Comptabilisation et évaluation initiale

Les passifs financiers, dans le champ d'application de IAS39 sont classés comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comme, prêts et emprunts ou comme dérivés selon ce qui est approprié. Le Groupe P&V détermine le classement de ses passifs financiers à la comptabilisation initiale.

Tout passif financier est initialement comptabilisé à sa juste valeur, et dans le cas des prêts et emprunts, en tenant compte des coûts de transaction directement attribuables.

Les passifs financiers du Groupe P&V comprennent les contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaires, la valeur nette des actifs attribuables aux détenteurs des contrats d'assurances de type « branche 23 », les dettes fournisseurs et autres créditeurs, les emprunts, les comptes créditeurs d'assurances et les instruments financiers dérivés.

Evaluations ultérieures

Les évaluations ultérieures de passifs financiers dépendent de leur classement comme suit :

➤ ***Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net***

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les passifs financiers détenus à des fins de transaction et les passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale.

Les passifs financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis dans le but d'être vendus dans un avenir proche. Cette catégorie comprend les instruments financiers dérivés dans lesquels le Groupe P&V s'est engagé qui ne sont pas des instruments de couverture tels que définis par IAS39. Les dérivés incorporés séparés sont

aussi classés comme détenus à des fins de transaction à moins qu'ils ne puissent être classés comme instruments de couverture.

Le Groupe P&V a aussi désigné les contrats d'investissement avec élément de participation discrétionnaire et la valeur nette de l'actif attribuable aux détenteurs de parts comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale. Les gains et pertes sur les passifs désignés comme détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans le compte de résultat.

➤ ***Prêts et emprunts porteurs d'intérêts***

Après leur comptabilisation initiale, les prêts et emprunts porteurs d'intérêts sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode des taux d'intérêts effectifs. Les gains et pertes sont reconnus dans le compte de résultat quand les passifs sont dé-comptabilisés ainsi qu'au cours du processus d'amortissement suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime à l'acquisition et les autres frais ou coûts qui sont une partie intégrante de la méthode de taux d'intérêt effectif. L'amortissement à taux d'intérêt effectif est inclus dans le coût de financement dans le compte de résultat.

Dé-comptabilisation de passif financier

Un passif financier est dé-comptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est éteinte ou annulée ou que cette obligation arrive à expiration. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre instrument provenant du même prêteur à des conditions nettement différentes, ce remplacement est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et un nouveau passif financier est comptabilisé. Il en va de même en cas de modification substantielle des termes d'un passif financier existant. La différence entre les valeurs comptables respectives du passif

financier initial et du nouveau passif financier est comptabilisée en compte de résultats.

En milliers €	2022	2021	Variation
Dettes subordonnées	400.049	400.049	-
Dettes financières	814.795	500.729	314.066
Autres dettes	158.277	159.209	(932)
Total	1.373.121	1.059.987	313.134

La valeur comptable nette des dettes subordonnées est de EUR 400,1 millions au 31 décembre 2022. La juste valeur est définie par IAS 39 comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La mesure de la juste valeur suppose aussi que la transaction ait lieu sur le marché principal où l'élément est négocié,

c'est-à-dire le marché qui enregistre la plus grande activité et le plus grand volume (IFRS 13). Dans ce cadre, la fair value des dettes subordonnées uniquement a été calculée car il s'agit de dettes à long terme dont les paramètres sont constants. Ceci n'est pas le cas pour les autres types de dettes. La juste valeur des dettes subordonnées s'élève à EUR 392,9 millions au 31 décembre 2022.

En milliers €	2022		2021	
	Valeur comptable	Juste valeur (Niveau 3)	Valeur comptable	Juste valeur (Niveau 3)
Emprunts subordonnés	400.049	392.900	400.049	468.502

Dans le cadre de la réorganisation de la structure des capitaux prudentiels du Groupe P&V, l'ensemble des emprunts subordonnés ont été convertis en un emprunt obligataire subordonné à 10 ans pour partie et en parts B pour le solde en 2018.

Les dettes financières ont augmenté de EUR 314,1 millions, passant de EUR 500,7 millions en 2021 à EUR 814,8 millions en 2022 essentiellement expliqué par l'augmentation de l'encours des repo pour EUR 356,7 millions, ainsi que par la baisse de la valorisation des dérivés comptabilisés au passif de EUR 42,9 millions.

3.15.2 Répartition et échéancier des autres passifs

Les autres passifs sont répartis ci-dessous entre le court et le long terme.

En milliers €	2022	2021	Variation
Passifs portant intérêts - à long terme			
Dettes subordonnées	390.000	390.000	-
Dettes financières	737.157	2.706	734.451
Autres dettes	22.602	27.039	(4.436)
Total passifs portant intérêts - à long terme	1.149.759	419.745	730.015
Passifs portant intérêts - à court terme			
Dettes subordonnées	10.049	10.049	-
Dettes financières	77.637	498.023	(420.385)
Autres dettes	135.674	132.170	3.504
Total passifs portant intérêts - à court terme	223.361	640.242	(416.881)
Total	1.373.121	1.059.987	313.134

Les dettes financières à long terme sont passées de EUR 2,7 millions en 2021 à EUR 737,2 millions en 2022. L'augmentation s'explique principalement par des nouveaux contrats REPO.

Les dettes financières à court terme sont passées de EUR 498,0 millions en 2021 à EUR 77,6 millions en 2022. Cette variation s'explique par la sortie de contrats REPO et des spreadlock arrivés à échéance en 2022.

3.15.2.1 L'échéancier des autres passifs

En milliers €	2022					Total
	A 1 an	De plus de 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans à 10 ans	De plus de 10 ans à 15 ans	Indéterminé	
Dettes subordonnées	10.049	-	390.000	-	-	400.049
Dettes financières	77.637	737.136	21	-	-	814.795
Autres dettes	135.674	22.602	-	-	-	158.277
Total	223.361	759.739	390.021	-	-	1.373.121
En milliers €	2021					Total
	A 1 an	De plus de 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans à 10 ans	De plus de 10 ans à 15 ans	Indéterminé	
Dettes subordonnées	10.049	-	390.000	-	-	400.049
Dettes financières	498.023	2.682	24	-	-	500.729
Autres dettes	132.170	27.039	-	-	-	159.209
Total	640.242	29.721	390.024	-	-	1.059.987

Dans les autres dettes, des provisions ont été comptabilisées pour un montant de EUR 28,9 millions. Ces provisions ont été reprises principalement dans la catégorie avec une date d'échéance de 1 à 5 ans, étant donné leur

caractère incertain et le fait que les procédures judiciaires prennent souvent plus d'un an.

Le taux d'intérêt des dettes subordonnées est de 5,5 %.

La vaste majorité des dettes financières ne sont porteuses que d'une charge d'intérêt minime au regard de l'échéance à 1 an et du niveau de taux actuellement observé sur les marchés financiers.

Les autres dettes ne sont pas porteuses d'intérêt.

L'échéancier repris ci-avant ne reprend pas de montants pour ces postes.

Au niveau des dettes subordonnées, la charge d'intérêt estimée annuelle est EUR 21,4 millions à un an et EUR 107,2 millions pour les 5 prochaines années.

3.15.3 Détail des provisions et autres dettes

Les autres dettes sont majoritairement des dettes commerciales, sociales et fiscales. Les fluctuations les plus importantes sont dues aux dettes commerciales.

Le détail des autres dettes est présenté ci-dessous :

En milliers €	2022	2021
Provisions	28.885	31.306
Total provisions	28.885	31.306
Impôts	19.854	17.173
Rémunération et charges sociales	53.529	49.089
Compte de régularisation	10.597	14.765
Dettes commerciales	45.411	46.876
Total autres passifs	129.392	127.903
Total des autres dettes	158.277	159.209

Les provisions ont diminué de EUR 2,4 millions en 2022. Cette baisse s'explique principalement par la provision pour restructuration dans le cadre du plan Horizon 2020 qui a diminué de EUR 4,8 millions.

Les dettes fiscales augmentent de EUR 2,7 millions et les dettes sociales de EUR 4,4 millions par rapport à 2021.

Les dettes commerciales ont diminué de EUR 1,5 million, ainsi que les comptes de régularisations qui sont en baisse de EUR 4,2 millions.

3.15.3.1 Détail des provisions

Les provisions pour risques et charges et les provisions pour litiges se présentent comme suit :

En milliers €	2022				2021			
	Autres risques et charges	Litiges	Autres	Total	Autres risques et charges	Litiges	Autres	Total
Solde d'ouverture	9.240	6.038	16.028	31.306	66.905	8.567	15.684	91.157
Dotations	7.824	(2.927)	400	5.297	4.058	125	2.251	6.435
Utilisations	(5.376)	(1.667)	(3.867)	(10.910)	(61.724)	(2.655)	(1.907)	(66.286)
Excédents	-	5.000	(1.808)	3.192	-	-	-	-
Solde de clôture	11.688	6.444	10.753	28.885	9.240	6.038	16.028	31.306

La provision pour autres risques et charges a augmenté de EUR 2,4 million suite à une dotation complémentaire de la provision run-

off de la société Private Insurer, due notamment à l'inflation de EUR 7,7 millions partiellement compensé par l'utilisation d'une

partie de cette même provision de EUR 5,7 millions.

Les autres provisions diminuent de EUR 5,3 millions par rapport à 2021. Cette baisse

s'explique principalement par la diminution de la provision pour restructuration dans le cadre du plan Horizon 2020.

3.16 Instruments de couverture

Comptabilisation initiale et évaluations ultérieures

Le Groupe P&V classe les instruments financiers dérivés comme détenus à des fins de transaction sauf s'ils sont désignés comme instruments de couverture efficaces. Le Groupe P&V n'a pas d'instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture.

Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés séparés et comptabilisés à la juste valeur si leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas étroitement liés à ceux de leur contrat hôte et si le contrat hôte n'est pas lui-même comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés incorporés qui remplissent la définition de contrats d'assurances sont traités et mesurés comme contrats d'assurances.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ultérieurement à la comptabilisation initiale, ces instruments sont réévalués à la juste valeur.

Tout gain ou perte émergeant de changement de la juste valeur sur les dérivés sont pris directement dans le compte de résultat sauf en cas de « hedge accounting » (instruments dérivés de couverture).

➤ *Instruments financiers dérivés de couverture*

La règle de base de l'IAS39 est claire : une entreprise traite ses produits dérivés à la juste valeur (' fair value ') dans ses comptes IFRS. Si des changements produisent des variations de cette juste valeur, alors l'entreprise comptabilise cet impact dans le compte de résultat. Cependant, on relève une exception :

l'utilisation de la comptabilité de couverture (Hedge Accounting).

IAS39 indique que l'entreprise, sous certaines conditions très spécifiques, peut comptabiliser le changement de la juste valeur du dérivé au même moment que la modification de la valeur du sous-jacent. L'utilisation de la comptabilité de couverture par P&V implique que P&V doit périodiquement établir une documentation constatant l'efficacité de la couverture (présente et future). Pour cela, l'entreprise peut appliquer trois modèles :

Couverture de flux de trésorerie ;

Couverture de la juste valeur ;

Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger. (Ce modèle n'est pas discuté plus loin).

➤ *Couverture de flux de trésorerie*

Une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie se rapportant à un risque particulier lié à un actif ou un passif comptabilisé ou lié à une transaction prévue hautement probable qui découlent des taux et des prix variables. Dans une couverture de cashflow, les flux de trésorerie variables sont fixés.

Si la relation de couverture est conforme aux exigences (de la documentation de couverture au début de la relation de couverture et au niveau du test d'efficacité périodique), la société peut reporter la variation de la juste valeur du dérivé dans une composante distincte des fonds propres, « cash-flow hedge reserve », c'est-à-dire la réserve de couverture des flux de trésorerie. Toute inefficacité de la couverture est, quant-à-elle, comptabilisée dans le compte de résultat. Les montants qui sont repris dans le « cash-flow hedge reserve » (OCI) devront être

reclassés des fonds propres vers le compte de résultat comme un reclassement dans la même période ou dans les périodes au cours desquelles la transaction de couverture prévue influence le compte de résultat.

➤ **Couverture de juste valeur**

Une couverture pour limiter l'exposition aux fluctuations de la juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'une exposition d'engagement ferme. La variation de la juste valeur est attachée à un risque spécifique et implique une incidence sur le bénéfice net.

Si la relation de couverture est conforme aux exigences alors la société doit traiter les variations de la juste valeur du dérivé en compte de résultat. La modification de la valeur du sous-jacent doit également passer par le compte de résultat et de cette manière à limiter l'impact dans le compte de résultat de l'élément de couverture dans la mesure où il existe une relation totale d'efficacité de la couverture.

➤ **Conditions de comptabilité de couverture**

Une société doit remplir les conditions suivantes :

La relation entre l'élément couvert et l'instrument dérivé doit être bien documenté. Ainsi que le but et la stratégie pour atteindre l'effet de couverture doit être formellement documentée et développée au plus tard quand la couverture prend effet. La stratégie correspond à la méthode utilisée pour démontrer l'efficacité de la couverture ;

La relation de couverture doit être efficace de manière prospective et rétrospective et les flux de trésoreries futurs doivent être hautement probables ;

Périodiquement, la relation de couverture doit être testée sur son efficacité. L'inefficacité est autorisée à condition que la relation de couverture atteigne un rendement compris entre 81 % - 125 % ;

La position couverte donne une exposition aux variations de flux de juste valeur ou de

trésorerie qui pourrait avoir un impact sur le compte de résultat.

➤ **Novation : Renouvellement des instruments de couverture**

Le renouvellement (novation) d'un dérivé désigné comme un instrument de couverture n'est pas être considéré comme un événement qui pourrait conduire à une cessation de la comptabilité de couverture si les critères suivants sont respectés :

- La novation est le résultat de la législation ou la publication des lois ou règlements
- Une ou plusieurs contreparties compensatoires remplacent leur contrepartie initiale
- Des changements dans les termes du nouvel instrument de couverture sont limités aux conditions nécessaires pour le remplacement de la contrepartie

Les changements comprennent des réformes à des contreparties centrales, ainsi que des intermédiaires tels que les membres compensateurs. Pour les novations qui ne répondent pas aux critères de cette exception, les entités devraient considérer les changements dans l'instrument de couverture par rapport aux critères de la décomptabilisation des instruments financiers («*derecognition*») et les conditions générales pour la poursuite de la comptabilité de couverture.

L'ajustement est applicable rétroactivement pour les périodes annuelles commençant à partir du 1er Janvier 2014.

➤ **Discontinuité**

La comptabilité de couverture doit être interrompue si :

L'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé ;

La couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture - par exemple, n'est plus efficace ;

Pour les couvertures de flux de trésorerie, la transaction prévue ne va plus avoir lieu ;

Ou

L'entité annule la couverture.

Si la comptabilité de couverture pour les flux de trésorerie est interrompue car la transaction prévue ne va plus avoir lieu, alors les pertes et profits qui avaient été comptabilisés dans les capitaux propres doivent immédiatement être transférés dans le compte de résultat. Si la transaction doit toutefois avoir lieu, mais que la relation de couverture a été interrompue, le montant reste alors enregistré dans les capitaux propres jusqu'au moment où la transaction couverte est comptabilisée dans le compte de résultat ou l'on s'attend à ce que la transaction prévue n'ait plus lieu.

➤ *Forward bonds de protection*

Un forward de protection est une vente "future" d'une obligation avec une échéance future contre un prix déjà fixé, afin de se protéger contre l'augmentation possible des taux d'obligations.

Une vente future répond à la définition d'une transaction prévue et d'une relation de couverture.

Une préoccupation à propos de la fluctuation des flux de trésorerie de ces ventes futures peut mener à fixer le prix de ces ventes. La vente future contre un prix fixe entre en ligne de compte pour le « cash-flow hedge accounting » car le montant qui sera reçu est variable. Le montant total qui sera reçu est la somme du montant déterminé et la valeur réelle de l'élément de couverture qui est reconnu comme actif et qui varie dans le temps.

Le "forward bond de protection" peut être considéré comme une couverture "all-in-one" ce qui implique qu'il n'y a pas d'inefficacité. Les changements dans la juste valeur sont portés dans une réserve "cash-flow de couverture" une composante distincte des fonds propres, l'OCI (Other Comprehensive Income).

Lors de la liquidation des forward bonds de protection, les profits et pertes cumulés dans la réserve des cash-flows de couverture seront comptabilisés dans le compte de résultat.

➤ *Forward Swap*

Le swap forward est un swap de taux dont le départ se situe à une date future.

Le Groupe P&V a la possibilité de désigner des forward swaps comme des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie (« hedge accounting ») sous les conditions suivantes. Le but de cette couverture est de garantir le rendement de réinvestissement futur et on s'engage à acheter au terme du forward IRS un actif à taux fixe de la même durée que l'IRS. Le Groupe P&V a une politique d'investissement qui a pour conséquence l'achat régulier d'obligations répondant à cette condition et couvre donc des transactions futures (i.e. achats d'obligations à taux fixes) hautement probables. Le risque couvert est le risque de fluctuations du taux fixe auquel le Groupe P&V pourra investir dans le futur. L'inefficacité - devrait être calculée pour le risque de contrepartie – CVA et/ou DVA – sur l'IRS, durant sa vie, et celle-ci devrait aller en résultat- sauf avant l'échéance en fonction de la date de maturité de l'obligation dans laquelle l'investissement sera fait.

Après l'échéance du forward, le résultat réalisé lors du cash settlement de l'IRS demeure en OCI, et sera pris en résultat progressivement sur la durée de l'obligation achetée. Celle-ci devra être flaguée et donc si celle-ci est vendue avant son échéance, le montant encore en OCI à ce moment devra être transféré vers le résultat.

Compensation des actifs financiers

Les actifs financiers et passifs financiers se compensent et le montant net est présenté dans les comptes annuels consolidés si, et seulement si, il y a un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il y a l'intention de régler sur une base nette, ou de réaliser les actifs et régler les passifs simultanément. Les revenus et dépenses ne se

compenseront pas dans le compte de résultat consolidé sauf si cela est permis ou requis par une norme comptable ou interprétation, tel qu'indiqué spécifiquement dans les règles comptables du Groupe P&V.

Juste valeur d'instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui sont échangés de manière active sur le marché financier est déterminée sur base du prix d'offre coté pour les actifs et le prix de demande coté pour les passifs à la fermeture des marchés au jour de clôture, sans aucune déduction pour les coûts de transaction.

Pour les instruments financiers où il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation appropriées. Ces techniques comprennent l'actualisation de flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments similaires pour lesquels il existe des prix de marché observables, les modèles de fixation de prix des options, les modèles de crédit et autres méthodes d'évaluation pertinentes. Certains instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur en utilisant des techniques d'évaluation car les transactions de marché ou les données de marché en cours ne sont pas disponibles. Leur juste valeur est déterminée en utilisant un modèle d'évaluation qui a été testé avec les prix ou données de transactions de marché réelles et en utilisant les hypothèses les plus adéquates représentant la meilleure estimation du Groupe P&V. Les modèles sont ajustés pour refléter l'écart entre les prix d'offre et de demande ainsi que le coût de dénouement de transaction, le risque de crédit

de la contrepartie, la marge de liquidité et les limites du modèle. Aussi, les gains et pertes calculés quand de tels instruments sont enregistrés pour la première fois (Day One profit) sont différés et comptabilisés seulement quand les données sont observables ou lors de la dé-comptabilisation de l'instrument.

Pour la technique des flux de trésorerie actualisés, les flux de trésorerie futurs estimés s'appuient sur les meilleures estimations de la direction et le taux d'actualisation utilisé est un taux de marché lié à des instruments similaires. La juste valeur de dépôts à taux variables et au jour le jour avec des établissements de crédit est leur valeur comptable. La valeur comptable est le coût historique du dépôt augmenté des intérêts courus. La juste valeur de dépôts portant des intérêts fixes est estimée par la technique des flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie attendus sont actualisés au taux de marché en cours pour des instruments similaires à la date de clôture.

Si la juste valeur ne peut pas être mesurée de manière fiable, ces instruments financiers sont mesurés au coût, étant la juste valeur de la compensation payée pour l'acquisition de ces investissements ou le montant reçu pour émettre le passif financier. Tous les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition sont aussi inclus dans le coût de l'investissement.

Les instruments de couverture donnés en garantie de passifs sont les obligations d'état cédées dans le cadre d'opération de REPO pour un montant de EUR 809 millions.

3.17 Valorisation à la valeur de marché

Le Groupe P&V fournit les informations nécessaires afin d'apprécier les actifs et les passifs présentés dans le bilan consolidé et évalués à la valeur de marché :

En milliers €	Date d'évaluation	2022	2021	Hiérarchie des juste valeurs
Actifs à la valeur de marché				
Immeubles de placement	31/12/2022	124.731	151.172	Niveau 3
Instruments financiers (*)	31/12/2022	14.508.381	17.647.280	Note "Instruments financiers"
Passifs à la valeur de marché				
Dettes financières (*)	31/12/2022	(2.382)	(45.284)	Note "Instruments financiers"

(*) Les valeurs relatives aux 'Instruments financiers' et 'Dettes financières' ont été modifiées pour l'année 2021 afin de reprendre uniquement les actifs et passifs financiers valorisés à la juste valeur.

Comme repris ci-après, les évaluations des immeubles de placement sont réalisées par un expert externe et reconnu qui exploite des données, sous supervision du Groupe P&V qui

dispose de la capacité à suivre l'évolution des paramètres utilisés par celui-ci.

Les immeubles de placement représentent une superficie de près de 100.000 M2 de placement dont la plupart sont situés à Bruxelles – Centre.

En 2022, une grande partie des immeubles concernent des bureaux.

4 Notes relatives au compte de résultat consolidé

4.1 Primes

En milliers €	2022	2021
Primes brutes des contrats d'assurance et d'investissement		
Assurances Vie	910.205	914.930
Assurances Non-vie	914.967	843.673
Variation des provisions pour primes non acquises	(2.909)	(6.679)
Total des primes brutes	1.822.263	1.751.924
Primes cédées aux réassureurs des contrats d'assurance et d'investissement		
Assurances Vie	(2.226)	(1.943)
Assurances Non-vie	(55.863)	(47.053)
Variation des provisions pour primes non acquises	-	-
Total des primes cédées aux réassureurs	(58.089)	(48.997)
Primes nettes	1.764.174	1.702.927

Pour mémoire, comme repris dans nos principes comptables, la comptabilité de dépôt revient à ne pas reconnaître les primes sur contrats financiers sans participation bénéficiaire dans le compte de résultat mais directement au bilan.

Seuls les frais de gestion prélevés (« loadings » au client) sont reconnus en résultat.

Ceci est d'application pour les contrats de branche 23 sans garantie décès de même que pour les contrats branche 26 du Groupe P&V.

La même logique s'applique sur la variation de dettes financières (sans participation bénéficiaire) au passif ce qui laisse un résultat net inchangé.

Seule la présentation du résultat est dès lors impactée.

Les primes d'assurance Vie représentent 49,9 % des primes brutes du Groupe P&V.

Les primes brutes Vie diminuent principalement suite à une baisse de l'encaissement en Vie Individuelle de 6 %, partiellement compensée par une hausse de l'encaissement en Vie collective de 9,1%.

Les primes brutes d'assurance Non-vie augmentent de EUR 71,3 millions.

Cette augmentation s'explique par une progression de l'encaissement de 8,2 % qui est principalement due à la forte croissance dans les segments des Entreprises et Accidents du Travail, mais aussi dans tous les autres segments (Auto +7,3%, Particuliers +6,5%, Entreprises +15,1%, AT +11,1%, PJ +6,2%, Maladie +3,8%).

Les primes cédées aux réassureurs augmentent en 2022 toutes branches d'activités confondues. Les primes cédées aux réassureurs couvrent essentiellement des traités Non-vie.

4.2 Charges Techniques

En milliers €	2022	2021
(a) Indemnisations et sinistres payés bruts de réassurance		
Contrats d'assurance Vie	673.146	651.914
Contrats d'assurance Non-vie	557.206	526.512
Total des indemnisations et sinistres payés bruts de réassurance	1.230.352	1.178.426
(b) Parts cédées aux réassureurs		
Contrats d'assurance Vie	(500)	(566)
Contrats d'assurance Non-vie	(46.150)	(71.939)
Total des sinistres cédés aux réassureurs	(46.651)	(72.505)
Charges d'assurance - net	1.183.701	1.105.922
(c) Variations des provisions brutes de réassurance		
Variations dans les contrats d'assurance Vie	484.334	523.930
Variations dans les contrats d'assurance Non-vie	45.145	121.161
Variations des contrats d'investissement sans PB	(10.663)	(24.751)
Total des variations des provisions brutes de réassurance	518.816	620.341
(d) Variations des provisions cédées aux réassureurs		
Variations dans les contrats d'assurance Vie	40	-
Variations dans les contrats d'assurance Non-vie	25.375	(50.196)
(d) Total des variations des provisions cédées aux réassureurs	25.415	(50.196)
Autres charges techniques - net	544.231	570.145
Total des indemnisations et sinistres nets de réassurance	1.727.932	1.676.067

Les indemnisations et sinistres payés bruts de réassurance (a) augmentent de EUR 51,9 millions ce qui s'explique par une hausse de EUR 21,2 millions pour les contrats d'assurance Vie et une augmentation de EUR 30,7 millions pour les contrats d'assurance Non-vie.

En assurance Non-vie l'augmentation du résultat technique par rapport à 2021 est principalement expliquée par l'encaissement en croissance et une amélioration de la sinistralité. Le résultat de réassurance est largement inférieur comparé à 2021. La comparaison du résultat technique net est perturbée par plusieurs effets : l'année 2021 a été fortement impactée par les inondations de juillet, tandis que l'inflation de 2022 a des effets négatifs sur toutes les branches non-vie.

La part cédée aux réassureurs (b) est composée essentiellement de contrats d'assurance Vie qui restent relativement stables par rapport à 2021 et de contrats d'assurance Non-vie qui diminuent de EUR -25,8 millions.

Les variations des provisions brutes de réassurance (c) diminuent de EUR -101,5 millions ce qui s'explique par une baisse de EUR -39,6 millions pour les contrats d'assurance Vie et une diminution de EUR -76,0 millions pour les contrats d'assurance Non-vie. Pour les contrats d'investissement sans PB on constate une augmentation de EUR 14,1 millions.

Les variations des provisions cédées aux réassureurs (d) augmentent fortement en 2022 pour les contrats d'assurance Non-vie expliqué par l'intervention des réassureurs consécutive aux inondations.

Pour rappel, au mois de juillet 2021, la Belgique et plus particulièrement la Wallonie a fortement été touchée par des inondations. La loi sur la couverture des catastrophes naturelles prévoit des plafonds d'intervention des assureurs en cas de sinistre majeur. Afin de pouvoir indemniser les sinistrés à 100%, le secteur des assurances a décidé de doubler son effort et a conclu via Assuralia un protocole

d'accord avec les régions afin de pouvoir indemniser les sinistrés à 100%. Le doublement du plafond légal correspond pour

P&V à une charge supplémentaire brute de EUR 25,1 millions.

4.3 Produits financiers

En milliers €	2022	2021
Produits d'intérêts	354.772	355.100
Dividendes reçus	24.783	22.350
Actifs financiers disponibles à la vente	379.555	377.450
Produits d'intérêts sur les prêts et créances	54.957	55.002
Produits d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	364	
Autres produits financiers divers	15.605	30.133
Plus-values réalisées sur placements (1)	96.396	115.392
Reprise de corrections de valeur	55.510	5.485
Produits des placements leasing	6.613	6.374
Produits sur terrains et constructions	10.454	8.916
Total produits de placements	619.455	598.752
<i>Produits financiers - avant effets positifs des marchés et plus-values réalisées</i>	<i>463.958</i>	<i>476.556</i>
<i>Produits financiers - effets positifs des marchés et plus-values réalisées</i>	<i>155.497</i>	<i>122.196</i>
	619.455	598.752

Les éléments « avant marché » du résultat financier présentent les charges et produits d'instruments financiers pour lesquels l'entreprise peut raisonnablement attendre et estimer l'amplitude d'un exercice à l'autre (dividendes d'actions, revenus de fonds sur placements, intérêts sur obligations...).

Les éléments « marché » correspondent aux variations dues aux effets marchés pour la partie passant par le résultat (pertes de valeurs, plus et moins-values réalisées...).

Les produits de placements comprennent les produits d'intérêts, les reprises de corrections de valeur, les plus-values réalisées sur placements, ainsi que les produits sur terrains et constructions.

Les produits d'intérêts sur les actifs disponibles à la vente ont diminué de EUR -0,3 million. Le montant des dividendes reçus a quant à lui

augmenté de 2,4 millions en 2022 par rapport à 2021.

Les plus-values réalisées sur placements (1) sont constituées de plus-values sur obligations et sur actions principalement et ont diminué de EUR -19,0 millions par rapport à 2021.

Les reprises de corrections de valeur ont augmenté de EUR 50,0 millions par rapport à 2021. Ceci s'explique d'une part par la variation positive de la valeur de marché des produits dérivés de EUR 70,0 millions compensée par la variation négative de la valeur de marché des actifs sous-jacents aux produits dérivés. Le net entre la valeur marchée du spreadlock et de son sous-jacent représente la partie inefficace de la couverture et s'élève à EUR 7 millions en 2022. D'autre part, cette augmentation est impactée par les reprises de correction de valeur sur obligations qui concernent la comptabilisation de l'effet de l'indexation pour les obligations index-linked.

4.4 Charges Financières

En milliers €	2022	2021
Charges d'intérêts sur comptes bancaires	(420)	(1.048)
Emprunt courant	(420)	(1.048)
Frais de banque	(68)	(42)
Autres charges financières	(25.425)	(19.328)
Moins-values réalisées sur placements	(2)	(47.769)
Intérêts sur emprunts	(21.453)	(21.451)
Charges des dérivés	(19.509)	(1.764)
Reduction de valeur sur actions et sicavs	(32.455)	(24.780)
Frais et charges de gestion	(53.176)	(37.244)
Total des charges financières	(192.770)	(153.426)
<i>Charges financières - avant effets négatifs des marchés et moins-values réalisées</i>	<i>(47.595)</i>	<i>(43.280)</i>
<i>Charges financières - effets négatifs des marchés et moins-values réalisées</i>	<i>(145.174)</i>	<i>(110.145)</i>
	(192.770)	(153.426)

Les charges financières consistent en charges d'intérêts bancaires, frais bancaires, corrections de valeur, moins-values réalisées sur placements, etc.

Les moins-values réalisées sur placements ont diminué de EUR -7,5 millions par rapport à 2021. Ceci s'explique par la diminution du volume de ventes vu la situation défavorable des marchés financiers en 2022.

Le montant repris dans la rubrique « charges des dérivés » est impactée par la variation négative des valorisations des produits dérivés.

Sous la rubrique « réduction de valeurs sur actions et sicav's » sont repris les montants faisant l'objet d'un impairment en application des règles comptables IFRS du Groupe P&V.

Les impairments sur actions représentent EUR 25,4 millions et ceux sur les sicav's EUR 7,0 millions.

Les frais et charges de gestion sont principalement impacté par la réévaluation du patrimoine immobilier.

En milliers €	2022	2021
Plus-values réalisées	95.206	113.477
Moins-values réalisées	(39.323)	(46.466)
Actifs financiers disponibles à la vente	55.883	67.011
Plus et moins-values réalisées sur investissements	(3)	(232)
Autres plus et moins-values réalisées	252	845
Total des plus et moins-values réalisées	(1)+(2) 56.132	67.623

Au niveau des actifs financiers disponibles à la vente, les plus-values sont en diminution et les moins-values en augmentation. Les « plus et moins-values réalisées sur investissements » représentent le gain ou la perte réalisé lors

d'une vente d'une immobilisation corporelle ou incorporelle.

4.5 Charges administratives et opérationnelles

En milliers €	2022	2021
Frais d'acquisition	208.242	205.284
Autres frais généraux sur frais d'acquisition	68.746	67.398
Charges sur contrats leasing	3.016	3.207
Frais d'administration	151.641	170.386
Frais de gestion branche 23	-	-
Commissions de réassurance et participations aux bénéfices	(12.250)	(11.758)
Autres	807	867
Total des autres charges opérationnelles et administratives	420.202	435.383

Les charges opérationnelles et administratives ont diminué de EUR -15,2 millions. Les Frais d'acquisition ont augmenté de EUR 3,0 millions. Cette augmentation provient principalement de la hausse des commissions tarifaires liée à l'évolution de l'encaissement, les mesures prises afin de limiter les frais internes ont permis de neutraliser les effets de l'inflation. Les Frais d'administration ont

diminué de EUR -18,8 millions. Cette baisse s'explique principalement par la baisse des frais généraux suite à la mise en run-off de la société Private Insurer. Les frais généraux sur frais d'acquisitions augmentent de EUR 1,4 million, également compensé par la diminution des commissions de réassurance et participations aux bénéfices de EUR -0,5 million.

4.6 Quotepart du résultat des entreprises associées

Le résultat des entreprises mises en équivalence a diminué de EUR -3,0 millions.

Ceci représente principalement l'impact du résultat de l'année 2022.

4.7 Autres produits/charges

Cette rubrique reprend l'impact net de la régularisation fiscale dans la société Private Insurer de EUR -3,5 millions en 2022 contre

EUR 1,6 million en 2021. Les commissions et autres revenus restent quant à eux stables par rapport à 2021.

4.8 Charges d'impôts/revenus dans le compte de résultat

La ventilation des charges d'impôts s'établit comme suit :

En milliers €	2022	2021
Impôts exigibles	(16.993)	(2.748)
Impôts différés	15.244	(5.678)
Total de la charge d'impôts sur le résultat	(1.749)	(8.425)

Le total des charges d'impôts sur le résultat a diminué de EUR 6,7 millions (de EUR 8,4 millions en 2021 à EUR 1,7 millions en 2022). Les impôts exigibles sont en hausse tandis que

les impôts différés sont en baisse. Le résultat avant impôts est passé de EUR 46,4 millions en 2021 à EUR 44,3 millions en 2022.

4.8.1 Impôts exigibles

Les actifs et passifs d'impôt exigibles pour l'exercice en cours sont évalués au montant qu'on s'attend à payer ou à recouvrer de l'administration fiscale. Les taux d'imposition et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans les pays où le Groupe P&V est actif et génère des revenus imposables.

L'impôt exigible ayant trait à des éléments comptabilisés soit en autres éléments du résultat global, soit directement dans les capitaux propres, sera comptabilisé en autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres et non dans le compte de résultat.

En milliers €	2022	2021
Impôt sur le revenu	(15.433)	(2.819)
Ajustements sur exercice antérieure	(1.582)	(80)
Autres taxes	22	151
Total impôts exigibles	(16.993)	(2.748)

Les charges d'impôts exigibles augmentent de EUR 14,2 millions par rapport à celles de l'exercice précédent. Ceci s'explique

principalement par l'augmentation du résultat taxable.

4.8.2 Rapprochement entre la charge d'impôt et le taux d'impôt applicable

En milliers €	2022	2021
Impôt des sociétés de l'exercice en cours	(16.993)	(2.748)
Impôts différés	15.244	(5.678)
Impôt des sociétés et ID	(1.749)	(8.425)
Résultat après impôt	42.529	37.968
Résultat théorique taxable	44.278	46.393
<i>Taux normal Belgique</i>	<i>25,00%</i>	<i>25,00%</i>
Charge d'impôt théorique	(11.069)	(11.598)

Produits exonérés d'impôts, y compris des moins-values	1.896	7.736
Dépenses non admises et revenus définitivement taxés	5.437	(3.483)
Autres postes	1.988	(1.080)

Produit (charge) d'impôt réel	(1.749)	(8.425)
--------------------------------------	----------------	----------------

Taux d'impôt effectif moyen	3,95%	18,16%
------------------------------------	--------------	---------------

Le taux d'impôt effectif moyen de l'année 2022 s'élève à 3,95 % contre 18,16 % l'année précédente. Le taux d'effectif moyen est impacté essentiellement par des produits

exonérés d'impôts liés aux plus-values réalisées sur le portefeuille actions, ainsi que par la variation sur les dépenses non admises et revenus définitivement taxés.

4.8.3 Impôts différés

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable pour les différences temporelles existant à la date de clôture entre, d'une part, la base fiscale des actifs et des passifs et, d'autre part, leur valeur comptable au bilan.

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, sauf :

Dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par la comptabilisation initiale du

goodwill ou la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (perte fiscale) ;

Pour les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises, lorsqu'un contrôle de l'échéance de renversement des différences temporelles est possible et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, reports de pertes fiscales ou crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputées, sauf :

Quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (ou la perte fiscale) ;

En ce qui concerne les différences temporelles déductibles liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises, l'actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un

avenir prévisible et qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

La valeur comptable d'un actif d'impôt différé doit être revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant permette de tirer parti de l'avantage de ces actifs, en tout ou en partie. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réestimés à chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux d'impôt qui sera d'application de manière continue en 2022.

Suite à la réforme fiscale prévue par le législateur par la Loi du 25 décembre 2018 portant réforme de l'impôt des sociétés, le calcul des impôts différés a tenu compte de la dégressivité des taux pour les années futures.

L'impôt différé relatif aux éléments comptabilisés hors résultat est comptabilisé hors résultat. Les éléments d'impôt différé sont comptabilisés en corrélation avec la transaction sous-jacente soit en autres éléments du résultat global, soit directement en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôt exigible avec les passifs d'impôt exigible et lorsque cet impôt différé concerne la même entité imposable et la même administration fiscale.

En milliers €	2022	2021
Naissance ou renversement des différences temporelles	15.244	(5.678)
Total impôts différés	15.244	(5.678)

Le retraitement sur les impôts différés concerne principalement l'activation d'impôts différés (i) sur déficits reportables (ii) sur les différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable IFRS (iii) sur les retraitements dans les comptes consolidés. Le

résultat des impôts différés est principalement influencé par l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers qui représente un impact de EUR 3,6 millions en 2022 contre EUR 4,9 million en 2021 (voir note 3.14). Une autre influence importante

concerne les différentes provisions techniques enregistrées en normes locales et non reconnues en IFRS.

4.9 Dividendes

Pour l'exercice 2022, il sera proposé à l'Assemblée Générale de distribuer EUR 0,5 million à la Fondation P&V et à l'ASBL Assuraccess dont l'objet social est de favoriser

l'accès à l'assurance, ainsi que EUR 4,5 millions aux coopérateurs détenant les parts A, B et C. Le solde du résultat fera l'objet d'une affectation au résultat reporté.

5 Notes relatives aux éléments non inclus dans l'état de la situation financière

5.1 Parties liées

Une **partie liée** est une personne ou une entité liée à une entité préparant ses états financiers :

(a) Une personne (ou un membre proche de la famille de cette personne) est liée au Groupe P&V si cette personne contrôle l'entité ou exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sur le Groupe P&V ou fait partie des principaux dirigeants de P&V ou de sa société mère ;

(b) Une entité est liée à P&V si l'une des conditions suivantes s'applique :

- 1 L'entité et P&V sont membres du même groupe ;
- 2 Une entité est une entreprise associée de l'autre entité ;
- 3 Les deux entités sont des co-entreprises du même tiers ;
- 4 L'entité est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi pour les employés de P&V ou une entité liée à P&V ;
- 5 L'entité est contrôlée par une personne identifiée sous (a).

Une **transaction entre parties liées** est un transfert de ressources, de services ou

d'obligations entre des parties liées, sans tenir compte du fait qu'un prix est facturé ou non.

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement, y compris les administrateurs (dirigeants ou non) de cette entité.

La rémunération inclut tous les avantages du personnel (selon la définition avancée dans IAS19 Avantages du personnel). Les avantages au personnel désignent toutes les formes de contrepartie payées, payables ou fournies par l'entité ou au nom de celle-ci, en échange de services rendus à l'entité. La rémunération inclut les paiements fondés sur des actions.

5.1.1 Liste des parties liées

Le tableau suivant fournit la liste des parties qui sont liées au Groupe P&V, exception faite de ses filiales consolidées. Ces entités sont liées au Groupe P&V car il s'agit de la maison mère ultime (MMU), des associés (ASS) ou des co-entreprises (COE) du même groupe ainsi que des principaux dirigeants de P&V (MC).

Nom	Partie liée	Pays de constitution	Opération commerciale principale	2022	2021	2020
				% de participation		
S.C. PSH	MMU	Belgique	Maison mère ultime	Maison mère ultime	Maison mère ultime	Maison mère ultime
Multipharma Group S.C.	ASS	Belgique	Toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rapportant à la pharmacie.	48,89%	48,89%	48,89%
Ima Benelux S.A.	COE	Belgique	Toutes prestations d'aide et d'assistance en faveur de personnes, qu'elles soient en déplacement ou à leur domicile, toutes études et conseils se rapportant directement ou indirectement aux domaines ci-dessus.	33,00%	33,00%	33,00%
Membres du comité de direction	MC		Voir liste ci-dessous.	-	-	-

La liste des administrateurs et membres exécutifs est reprise ci-après :

Nom	Pays de résidence	Statut	Modifications des mandats
Hilde Vemaillen	Belgique	Présidente du Comité de Direction et administrateur	
Martine Magnée	Belgique	Membre Comité de Direction et administrateur	
Johan Dekens	Belgique	Membre Comité de Direction et administrateur	
Sophie Misselyn	Belgique	Membre Comité de Direction et administrateur	
Michel Lüttgens	Belgique	Membre Comité de Direction et administrateur	
Nicolas Fauvarque	Belgique	Membre Comité de Direction et administrateur	

Au niveau des administrateurs non exécutifs le lecteur est renvoyé à la liste reprise au point

« 5.2.1. Dispositif de gestion des risques. » du présent rapport.

5.1.2 Transactions conclues avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées sont réalisées au prix de marché. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, le Groupe P&V n'a

constitué aucune provision pour créances douteuses relative aux montants dus par les parties liées (autres que les filiales

consolidées). Cette évaluation est effectuée lors de chaque clôture en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

Aucun prêt, autre que des crédits hypothécaires, n'a été consenti par P&V

Assurances ou ses filiales au profit de l'une des personnes-clé décrites ci-dessus.

Les transactions entre P&V Assurances ou ses filiales consolidées et les entreprises associées et co-entreprises consolidées par mise en équivalence sont reprises dans le tableau ci-dessous :

En milliers €	2022		2021	
	Intérêts échus	Montant restant dû	Intérêts échus	Montant restant dû
Entreprises associées et co-entreprises (ASS & COE)	2	450	-	-
Total prêts donnés aux (reçus des) 'parties liées'	2	450	-	-

5.1.3 Compensations aux parties liées : Comité de Direction

Les administrateurs et les membres du Comité de direction de P&V Assurances sont considérés comme les principaux dirigeants. La liste de ceux-ci est reprise au sein du point 5.2.1.1. du chapitre 5.2.1. Dispositif de gestion des risques.

Le tableau ci-dessous résume les sommes attribuées par le Groupe P&V au titre des rémunérations de toutes natures et autres avantages accordés aux membres du Comité de Direction au titre de chacun des exercices présentés.

En milliers €	2022	2021
Avantages à court terme	2.352	2.102
Avantages postérieurs à l'emploi	696	723
Total compensation des membres du comité de direction	3.048	2.825

Les avantages à court terme incluent le montant des rémunérations versées aux membres du Comité de Direction.

Les avantages postérieurs à l'emploi correspondent au montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées à des fins de

versement des pensions du Comité de Direction.

Le montant des rémunérations et des jetons de présence attribués aux administrateurs non exécutifs sur base d'une participation aux réunions des Conseils est le suivant :

En milliers €	2022	2021
Jetons de présence	406	460

5.1.4 Intérêt opposé

Le Conseil d'administration n'a pas été appelé à prendre une décision ou à se prononcer sur une opération génératrice de conflit d'intérêt

direct ou indirect de nature patrimoniale opposé à l'intérêt de la société dans le chef d'un administrateur.

5.2 Objectifs et politiques de gestion des risques

5.2.1 Dispositif de gestion des risques.

Le dispositif de Gestion des risques du Groupe P&V comprend l'ensemble des stratégies, processus et procédures nécessaires pour identifier, suivre, gérer et déclarer, en permanence, les risques auxquels le Groupe P&V est ou pourrait être exposé ainsi que les interdépendances entre ces risques, au niveau individuel et agrégé. Ce dispositif s'articule autour des dimensions suivantes :

Un ensemble structuré de chartes et de politiques de risque de niveau stratégique, tactique et opérationnel définit le cadre des règles qui régissent la gestion des risques. Elles couvrent l'ensemble des risques du Groupe P&V.

Les politiques contribuent à préciser le lien entre les objectifs du Groupe P&V et sa stratégie de gestion des risques en lien avec ces objectifs.

Au niveau de sa structure de gestion, P&V Assurances a organisé une séparation entre d'une part, la conduite des activités qui est confiée à un Comité de direction et d'autre part, la définition de la stratégie générale qui revient au Conseil d'administration.

- Le Comité de direction est chargé de la gestion opérationnelle de P&V Assurances, de la mise en œuvre du système de gestion des risques et de la mise en place d'une structure organisationnelle et opérationnelle adéquate, dans les limites de la stratégie générale définie par le Conseil d'administration. Cette gestion opérationnelle se concrétise par un transfert de compétences du Conseil d'administration au Comité de direction et englobe toutes les compétences de direction du Conseil d'administration, à l'exception de celles explicitement réservées par la loi au Conseil d'administration ;
- Le Conseil d'administration définit la stratégie générale de l'entreprise, la

politique en matière des risques et exerce la surveillance des activités de l'entreprise. D'une manière générale, il pose tous les actes qui lui sont réservés en vertu du Code des sociétés et associations CSA.

Plusieurs comités spécialisés du Conseil d'administration ont été mis en place :

- Le Comité d'audit et des risques, lequel :
 - Exerce les missions qui lui sont dévolues par l'article 49 de la Loi Solvabilité II. Il s'assure du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, du contrôle légal des comptes et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société ;
 - Conseille le Conseil d'administration pour les aspects concernant la stratégie et le niveau de tolérance en matière de risques, tant actuels que futurs et assiste le conseil d'administration dans sa fonction de contrôle de la mise en œuvre de cette stratégie par le comité de direction.
- Le Comité de rémunération a pour mission d'assister le conseil d'administration dans la définition et l'exécution de la politique de rémunération des administrateurs, des membres du Comité de direction, des responsables des fonctions de contrôle indépendantes et des membres du personnel de l'entreprise dont l'activité professionnelle est susceptible d'avoir une incidence matérielle sur son profil de risque ;
- Le Comité de nomination a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans la définition et l'exécution de la politique d'aptitude des administrateurs, des membres du Comité de direction, des responsables des fonctions de contrôle

indépendantes et des hautes fonctions dirigeantes.

Le Comité d'audit et des risques est composé majoritairement d'administrateurs indépendants.

Collectivement, les membres du Comité d'audit et des risques disposent d'une compétence générale dans le domaine des activités de la société et en matière de comptabilité et d'audit. Au moins un de ses membres dispose d'une compétence individuelle en matière de comptabilité et d'audit.

Les membres du Comité d'audit et des risques disposent individuellement des connaissances, des compétences, de l'expérience et des aptitudes nécessaires pour leur permettre de comprendre et d'appréhender la stratégie et le niveau de tolérance au risque de l'entreprise.

Dans le souci permanent d'optimisation de son fonctionnement, le Conseil d'administration effectue tous les ans une évaluation de son effectif, de sa composition et de son fonctionnement. Lors de cette évaluation, le Conseil d'administration procède notamment à l'évaluation de ses besoins et ceux de ses Comités spécialisés en termes de connaissances, expériences et spécialisations au regard du profil de compétences collectif défini pour le Conseil d'administration. Il s'assure en outre que les administrateurs consacrent le temps nécessaire à l'exercice de leur mandat et continuent à justifier de l'honorabilité professionnelle requise pour la fonction.

Les principes appliqués quant à la politique de rémunération des administrateurs et membres du Comité de Direction sont les suivants :

- La rémunération des administrateurs non exécutifs est déterminée par l'Assemblée générale sur proposition du Comité de rémunération ;
- La rémunération des membres du Comité de direction est déterminée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de rémunération ;

➤ La rémunération des administrateurs non exécutifs (en ce compris les administrateurs indépendants) consiste en une rémunération fixe et en jetons de présence pour chaque réunion du conseil d'administration à laquelle ils ont assisté. Les membres des comités spécialisés bénéficient d'une rémunération fixe et de jetons de présence supplémentaires dont le montant varie selon le comité auquel ils appartiennent. Le montant des jetons de présence et des rémunérations fixes peut être réévalué en fonction de l'évolution du marché et de l'évolution des responsabilités. Il n'est aucunement lié aux résultats de l'entreprise ;

➤ La rémunération des membres du Comité de direction est axée sur la collégialité et s'inscrit dans le cadre d'une gestion saine et efficace des risques. Elle se compose :

- d'une rémunération fixe déterminée en fonction des niveaux pratiqués sur le marché. Le montant de cette rémunération est identique pour chaque membre du Comité de direction, hormis le Président qui bénéficie à ce titre d'une rémunération supérieure ;
- d'une rémunération variable déterminée sur la base d'une évaluation a posteriori effectuée en fonction de la situation de l'entreprise et de la qualité de sa gestion. La rémunération variable est de maximum 25 % de la rémunération fixe.

Un système de report de paiement de la rémunération variable est appliqué. Il consiste à retenir 42% de la rémunération variable dont le paiement sera échelonné sur une période de 3 ans.

En tout état de cause, la rémunération variable (en ce compris sa partie différée) n'est acquise que si la situation financière du Groupe P&V le permet. Par conséquent, aucune rémunération variable ne sera allouée, ni la partie différée payée, aux membres du Comité de direction si le ratio de SCR consolidé du Groupe P&V est

inférieur à la limite de tolérance de l'appétence au risque.

5.2.1.1 *Les instances*

Au 31 décembre 2022 les instances du Groupe P&V étaient composées comme suit :

Conseil d'administration

(*) Administrateur indépendant

Administrateurs non exécutifs :

- Jean-Pascal LABILLE, Président
- Filip ABRAHAM (*)
- Paul CALLEWAERT
- Kristel DEBACKER
- Emmanuel DUPUIS
- Victor FABRY
- Yves GODIN
- Inge NEVEN (*)
- Françoise PERONNET
- Jean-Paul PHILIPPOT (*)
- Anne-Marie ROUMIEUX (*)
- Alain THIRION
- Mieke VANMARCKE
- Nico WYCKAERT

Administrateurs exécutifs :

- Johan DEKENS
- Nicolas FAUVARQUE
- Michel LÜTTGENS
- Martine MAGNEE
- Sophie MISSELYN
- Hilde VERNAILLEN

Comité d'audit et des risques

- Jean-Paul PHILIPPOT (*), Président
- Filip ABRAHAM (*)
- Victor FABRY
- Yves GODIN
- Inge NEVEN (*)
- Anne-Marie ROUMIEUX (*)

Comité de rémunération

- Jean-Pascal LABILLE, Président
- Victor FABRY
- Jean-Paul PHILIPPOT (*)

Comité de nomination

- Jean-Pascal LABILLE, Président
- Paul CALLEWAERT

- Yves GODIN
- Jean-Paul PHILIPPOT (*)
- Alain THIRION
- Nico WYCKAERT

Comité de Direction

- Hilde VERNAILLEN, Président
- Johan DEKENS
- Nicolas FAUVARQUE
- Michel LÜTTGENS
- Martine MAGNEE
- Sophie MISSELYN

Commissaire

KPMG Réviseurs d'entreprise représentée par Kenneth VERMEIRE.

Modifications intervenues dans la composition des organes de gestion depuis le 1er janvier 2023 :

Aucune modification n'est intervenue dans la composition du Comité de direction depuis le 1er janvier 2023. Cependant, le Comité de direction a revu, avec effet au 1er avril 2023, la répartition des attributions de ses membres suite à création d'une nouvelle direction Corporate Finance dirigée par Martine Magnée.

Dans ce cadre, Nicolas Fauvarque succède à Martine Magnée à la direction Financière en qualité de Chief Financial Officer (CFO).

La fonction de Chief Risk Officer (CRO), occupée par Nicolas Fauvarque devient vacante.

En attendant l'arrivée du nouveau CRO, cette fonction est exercée par l'actuelle Directrice Corporate Risk management sous la responsabilité N+1 de Hilde VernailLEN, Chief Executive Officer (CEO).

5.2.1.2 *Gouvernance des risques*

Les chartes et politiques assurent une cohérence entre la stratégie de gestion des risques et sa mise en œuvre concrète sur le terrain notamment via l'intégration du Dispositif de Gestion des risques aux processus

organisationnels et décisionnels et cela à tous les niveaux de prise de décision.

5.2.1.3 *Méthodologies*

Les chartes et politiques décrivent les méthodes employées dans le cadre de la gestion et l'évaluation des risques tant qualitative que quantitative.

Conformément à la politique de Gestion des Risques Non Financiers, l'évaluation qualitative des risques repose principalement sur un processus d'identification et d'évaluation des risques et de la qualité des contrôles opérationnels par les équipes opérationnelles mêmes (« Internal Control / Risk and Control Self-Assessment »). Ce processus est aussi un composant clé du processus ORSA décrit dans la Politique ORSA.

En termes d'évaluation quantitative des risques, le Groupe P&V a, dans le cadre du Pilier I relatif à Solvabilité II, opté pour l'approche standard tout en vérifiant dans le cadre de l'ORSA la pertinence pour le Groupe P&V des hypothèses sous-tendant la formule standard. Cette approche est décrite dans la Politique ORSA.

5.2.1.4 *Mise en œuvre et opérations*

Les chartes, politiques, guidelines et autres notes d'instructions et procédures décrivent la manière dont le Dispositif de Gestion des risques est appliqué sur le terrain.

La mise en œuvre et l'application au niveau des activités opérationnelles de l'entreprise du Dispositif de Gestion des risques sont basées

sur un strict respect des rôles et responsabilités des 3 lignes de défenses.

5.2.1.5 *Reporting*

Les différentes politiques décrivent les rapports mis en place pour assurer une gestion active, cohérente et transparente des risques concernés ainsi que les destinataires de ces rapports.

Parmi ces rapports figurent notamment les rapports ORSA, RSR et SFCR à destination du Comité de Direction et du Conseil d'administration qui permettent d'évaluer le niveau et l'évolution du profil de risque de l'entreprise vis-à-vis de sa capacité d'absorption des risques en tenant compte de son appétence au risque.

5.2.1.6 *Revue*

Le Dispositif de Gestion des risques intègre une revue périodique par le Comité de Direction, au moins une fois par an, de son efficacité au regard des objectifs poursuivis, tant stratégiques que réglementaires. Ses conclusions sont notamment reprises dans son rapport annuel relatif à l'efficacité de la gouvernance.

5.2.2 **Principaux risques et incertitudes**

Le schéma ci-après reprend de manière synthétique les risques auxquels le Groupe P&V est soumis tels qu'identifiés dans le cadre des évaluations périodiques des risques, et en particulier dans le cadre de sa propre évaluation interne des risques et de la solvabilité.

Risque d'Assurances en Non-Vie et santé NSLT	Risque d'Assurances en Vie	Risque d'Assurances en Santé	Risque Marché	Risque de Défaut / Contrepartie	Risque Opérationnel	Risque de Liquidité	Risque Stratégique et Business
Primes	Mortalité	Longévité / mortalité	Taux d'intérêt	Réassurance	Fraude	Liquidité récurrente	Stratégique
Provisionnement	Longévité	Incapacité	Actions	Instruments Dérivés	Employabilité		Réputation
Catastrophe Non-Vie	Frais Vie	Frais/révision	Immobilier	Prêts hypothécaires	Conformité et conduite		Sustainability
	Rachat	Catastrophe	Spread	Autres	Dompage aux actifs physiques		
	Catastrophe Vie	Autres	Devise		IT et technologie		
			Concentration		Tiers		
			Inflation		Continuité de l'activité		
					Exécution, gestion des processus et projets		

Schéma - Taxonomie des risques du Groupe P&V

L'année 2022 était marquée par une évolution des risques non financiers (risque géopolitique, changement climatique et sécurité cyber). Alors que le risque pandémique apparaissait dans le TOP 3 les années précédentes, celui-ci – mieux appréhendé d'un point de vue opérationnel – recule dans le TOP du marché. Les risques géopolitiques – via entre autres le conflit en Ukraine – ont fortement progressé. D'un point de vue marché, la sensibilité aux taux bas a progressivement laissé la place à la sensibilité aux taux hauts. L'inflation est devenue la plus grande préoccupation ayant des impacts financiers à court terme mais également à long terme. Depuis la fin de l'année 2022, la volatilité des spreads sur les obligations d'État et les obligations d'entreprise est à nouveau en tête des priorités.

5.2.2.1 Risques de marché

Il s'agit du risque lié au niveau ou à la volatilité du prix de marché des instruments financiers ayant un impact sur la valeur des actifs et des passifs de l'entreprise concernée. Ils reflètent adéquatement la non-congruence qui existe structurellement entre les actifs et les passifs.

Les risques de marché les plus importants pour le Groupe P&V sont décrits ci-après.

La gestion de ces risques ainsi que du risque de liquidité est encadrée par une politique d'investissement et ALM qui fixe notamment les cibles et bornes d'allocation stratégique des différentes classes d'actif. L'allocation stratégique des actifs est établie de manière à optimiser sur le long terme le couple risque / return sous certaines contraintes contractuelles, commerciales et réglementaires compte tenu du cadre d'appétence au risque du Groupe P&V.

Cette politique comprend également un ensemble de limites pour gérer les risques de crédit et de concentration.

- Le risque sur taux d'intérêt :

Il s'agit du risque de pertes résultant des mouvements des taux d'intérêt et de leur impact sur les flux de trésorerie futurs. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence sur l'actif et le passif de telle sorte que l'impact des variations des taux d'intérêt sur la valeur économique de l'entreprise dépendra de la façon dont les actifs et les passifs sont matchés.

- Le risque sur actions :
Il s'agit du risque de pertes en capital induit par la baisse du cours des actions détenues en portefeuille. Le risque sur actions est également relatif à l'absence de rendement sur ce poste d'actif par l'absence de dividendes distribués non compensée par une augmentation suffisante de la valeur de marché de l'actif.
- Le risque de spread de crédit :
Ce risque est lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des spreads de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque.

5.2.2.2 Risques d'assurance

La gestion de ces risques est encadrée par une politique d'assurance et par une politique de réassurance. La politique d'assurance définit le cadre et les attentes en matière de design de produit et définit le cadre de la gestion des risques d'assurance. Elle sert de fil conducteur aux différentes politiques de produits d'assurance qui constituent à leur tour un outil guidant l'activité sur le plan commercial, au niveau technique et opérationnel et en termes de gestion des risques.

Les risques d'assurance Non-vie se composent :

- du risque que les primes demandées aux assurés ne soient pas suffisantes ;
- du risque que les provisions techniques servant à couvrir les engagements vis-à-vis des assurés (principalement les futurs sinistres et prestations de pension) ne soient pas suffisantes ;
- du risque de catastrophe impliquant de nombreux assurés ;
- du risque lié aux chutes des contrats, c'est-à-dire les contrats non-renouvelés.

Les risques d'assurance Vie comprennent :

- le risque que le nombre de décès couverts par des contrats soit supérieur aux évaluations ;
- le risque que l'espérance de Vie des assurés couverts par un contrat pension soit supérieure aux évaluations ;
- le risque lié aux frais futurs de gestion des contrats qui peuvent être supérieurs aux budgets ;
- le risque lié aux chutes des contrats, c'est-à-dire les contrats résiliés avant échéance ;
- le risque de catastrophe impliquant de nombreux assurés ;

Les risques d'assurance Santé sont de même nature que les risques d'assurance Vie et d'assurance Non-vie.

5.2.2.3 Risque d'assurance Vie et santé « rente »

Les principaux risques concernés pour le Groupe P&V sont les suivants :

- Risque de mortalité :
Le risque de mortalité est lié à une augmentation du montant des indemnités que la compagnie doit payer qui résulterait du fait que les assurés ne vivent pas aussi longtemps que prévu. Cela peut notamment survenir pour des contrats de type assurances temporaires et soldes restant dus.
- Risque d'invalidité-incapacité
Ce risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résulte de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux d'invalidité, de maladie et de morbidité. Dans nos portefeuilles d'assurance, cela concerne principalement des garanties complémentaires comprises dans certains contrats d'assurance Vie.
- Risque de dépenses :
Ce risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résulte de fluctuations affectant le niveau, l'évolution

tendancielle ou la volatilité des dépenses encourues pour la gestion des contrats d'assurance Vie. Il s'agit d'un risque relativement important par rapport aux autres risques d'assurance en Vie compte tenu du niveau des frais généraux relatifs à l'activité en question.

- Risque de rachat :

Ce risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résulte de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux de réduction, d'échéance et de rachat des polices.

- Risque de catastrophe :

Ce risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résulte de l'incertitude importante, liée aux événements extrêmes ou irréguliers, qui pèse sur les hypothèses en matière de prix et de provisionnement. Il s'agit essentiellement d'un risque de cumul.

- Risque fiscal :

Le risque et les incertitudes liés aux évaluations menées lors de la régularisation fiscale entamée par sa filiale Private Insurer et à la récupération de l'impôt y associée, ceci pouvant impacter les provisions pour risques financiers comptabilisées dans P&V.

5.2.2.4 *Risque d'assurance Non-vie et santé autre que rente*

- Risque de tarif et provisionnement :

Ce risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résulte de fluctuations affectant le moment de survenance, la fréquence et la gravité des événements assurés (risque de tarif), ainsi que le moment de survenance et le montant des règlements de sinistres (risque de provisionnement). Le risque de tarif et de provisionnement constitue le deuxième

risque le plus important en termes de quantification après les risques financiers.

Risque de tarif en Non-vie concerne principalement le risque relatif à une inadéquation des tarifs appliqués aux différents portefeuilles. Hormis les risques catastrophiques pris en compte dans une catégorie spécifique (voir ci-dessous), la maîtrise de ces risques se fait au travers de consignes claires et strictes au niveau de la politique d'acceptation et de sélection des risques et de leur tarification. Des contrôles réguliers sont effectués par des actuaires spécialisés sur base d'outils d'analyse statistique afin de veiller à un ajustement adéquat des conditions proposées.

Le risque de sous-provisionnement en Non-vie concerne principalement les provisions qui sont constituées dès la déclaration d'un sinistre. Le département « sinistres » évalue ces provisions de manière forfaitaire ou analytique, c'est à dire dossier par dossier, selon des procédures détaillées. A chaque étape du dossier, les évaluations des montants à payer sont révisées compte tenu notamment de l'apparition d'informations complémentaires. Des provisions pour sinistres survenus non encore déclarés (IBNR) sont également constituées.

Le risque dont il est question ici est celui d'une insuffisance de ces provisions par rapport aux montants d'indemnisation qui devront in fine être effectivement payés. Ce risque est principalement important pour certaines branches d'activité pour lesquelles il faut parfois un temps très long avant que le montant total de l'indemnité puisse être déterminé (ex. en RC dommages corporels).

Diverses méthodes statistiques et actuarielles sont utilisées pour vérifier la suffisance de ces provisions. Un avis indépendant est émis par la Fonction actuarielle quant à la suffisance des provisions.

- Risque de catastrophe :

Ce risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résulte de l'incertitude importante, liée aux événements extrêmes ou exceptionnels, qui pèse sur les hypothèses en matière de prix et de provisionnement. Le risque réside dans le fait que suite à un seuil événement, un grand nombre de risques soient touchés simultanément.

Ce risque est principalement lié à la survenance d'événements naturels en Incendie et DM Auto et non naturels en Incendie, dans ce cas, on parle de « man's made peril ».

L'impact d'un tel risque est fortement limité grâce à la mise en place d'un programme de réassurance prudent, spécifiquement adapté aux risques couverts et qui est revu annuellement.

5.2.2.5 Risques non-financiers

Le risque dit « non financier » est par abus de langage le risque couvrant le risque opérationnel ainsi que les risques stratégiques et de réputation. La gestion de ces risques est encadrée par une politique spécifique qui précise les objectifs et la stratégie relatifs à la gestion de ces risques.

Le risque stratégique se compose d'une part du risque de ne pas adopter la stratégie adéquate et d'autre part d'échouer dans sa mise en œuvre.

Le risque de réputation consiste à souffrir d'une publicité négative portant préjudice à la confiance des assurés.

Le risque en matière de durabilité (sustainability) est défini comme étant un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Le risque en matière de durabilité peut être réparti en trois catégories :

- Le risque physique (lié à des changements climatiques) qui est directement liés à des événements climatiques (tels que inondations, incendies, tempêtes) ainsi qu'à des transformations climatiques sur le long terme (telles que les précipitations, variations extrêmes de températures, niveaux des océans, hausse de la température moyenne).
- Le risque de transition qui provient de l'évolution/transition vers une société bas-carbone. Ce risque peut avoir un impact sur la rentabilité et la stratégie d'investissements.
- Le risque de responsabilité par rapport aux changements climatiques (e.g. poursuites légales, etc.)

5.3 Événements postérieurs à la clôture

Outre les problèmes rencontrés dans le secteur bancaire américain et suisse, qui n'a pas eu d'impact sur le portefeuille du Groupe P&V, il

n'y a eu aucun événement important postérieur à la clôture à signaler.

5.4 Ressources humaines

Au 31 décembre 2022, l'effectif salarié des compagnies d'assurance du Groupe P&V compte 1.442 personnes contre 1.508 personnes au 31 décembre 2021.

	2022		2021	
	Nombre	ETP*	Nombre	ETP*
P&V Assurances	1.442	1.359,2	1.508	1.417,1
Autres sociétés	59	56,6	60	57,3
Total groupe	1.501	1.415,8	1.568	1.474,4

*ETP : Equivalent Temps Plein

5.5 Actifs et passifs éventuels

- La mise en état de la procédure engagée par Private Insurer à l'encontre des anciens administrateurs et de son ancien commissaire réviseur suit son cours. D'autres parties ont été appelées à intervenir dans cette procédure en 2022. Premièrement, certains anciens administrateurs de Private Insurer ont cité les assureurs CNA et AIG (assurance D&0) afin de les contraindre à les couvrir en cas de condamnation dans ladite procédure. Deuxièmement, P&V Assurances a également été citée à intervenir par certains anciens administrateurs de Private Insurer afin de la rendre responsable d'éventuelles condamnations à leur encontre.
- Concernant les procédures intentées contre Private Insurer (ou par Private Insurer dans un cas) concernant les polices entachées d'un risque fiscal de simulation, une quinzaine de procédures au fond sont en cours de mise en état. Pour rappel dans le cadre

de ces procédures les preneurs d'assurance contestent l'analyse de simulation fiscale de Private Insurer et réclament le rachat total de leur police, en ce compris le montant provisoirement bloqué par Private Insurer sur les actifs de ces polices correspondant au coût de régularisation des polices concernées.

- Enfin, les litiges « corporate » initiés, soit par Private Insurer, soit par des clients ou anciens clients de Private Insurer, concernant des investissements liés à des fonds dédiés, suivent également leur cours. Aucun jugement significatif n'est à signaler en 2022 dans le cadre de ces litiges.

La direction effective comptabilise des provisions dans le cadre de ces litiges à partir du moment où les chances de succès des parties demanderessees sont estimées comme étant supérieures à 50%.

5.6 Informations non financières

Les informations non financières sont disponibles sur le site www.pv.be.

5.7 Mise en garde concernant les déclarations prospectives

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS implique l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Elle oblige la direction à exercer des jugements dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Groupe P&V, à effectuer des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Ces estimations et ces hypothèses sont

basées sur l'expérience et sur des hypothèses que le Groupe P&V estime raisonnable en fonction des circonstances. Les résultats ainsi obtenus servent de base à l'évaluation de la valeur comptable des actifs et passifs lorsqu'elle ne peut pas être déduite simplement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées et révisées chaque année.

Poste concerné Actif	Incertitudes liées aux estimations
Instruments Financier - Niveau 2	<ul style="list-style-type: none"> - Le modèle d'évaluation utilisé - Le marché inactif
Instruments Financier - Niveau 3	<ul style="list-style-type: none"> - Le modèle d'évaluation utilisé - Utilisation de données non observables sur le marché - Le marché inactif
Immobilisations incorporelles	<ul style="list-style-type: none"> - Détermination de la durée d'utilité
Immeubles de placement	<ul style="list-style-type: none"> - Détermination de la durée de vie utile et de la valeur résiduelle - Utilisation de données non observables sur le marché (évaluation de la juste valeur)
Entreprises associées	<ul style="list-style-type: none"> - Un ensemble d'incertitudes déterminé par la composition des actifs, les activités opérationnelles et les évolutions du marché
Immeubles d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> - Immeubles d'exploitation évalués à la juste valeur sur base de données non observables sur un marché inactif
Immobilisations corporelles	<ul style="list-style-type: none"> - Estimation de la durée de vie des autres immobilisations corporelles
Impôts différés - Actif	<ul style="list-style-type: none"> - Estimation de l'écart de juste valeur des instruments financiers sur base de données non observables sur le marché (effet indirect) - Interprétations de réglementations fiscales complexes - Comptabilisation et timing des revenus taxables futurs
Poste concerné Passif	Incertitudes liées aux estimations
Dettes relatives aux contrats d'assurance Vie	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèses actuarielles utilisées - Les taux utilisés lors du test de suffisance du passif - Profil de réinvestissement du portefeuille de placements, spread de risque de crédit et échéance lors de la détermination de l'ajustement LAT en comptabilité reflet
Dettes relatives aux contrats d'assurance Non-vie	<ul style="list-style-type: none"> - La disponibilité d'informations sur les sinistres pour les provisions pour sinistres - Dispositions dans le cadre du protocole avec la région Wallone sur le dépacement des EUR 1,7 milliard
Dettes financières - contrats d'investissement (uniquement contrats avec participation bénéficiaire)	<ul style="list-style-type: none"> - Le modèle d'évaluation utilisé - Utilisation de données non observables sur le marché - Le marché inactif
Dettes financières (instruments financiers)	<ul style="list-style-type: none"> - Le modèle d'évaluation utilisé - Utilisation de données non observables sur le marché - Le marché inactif
Pensions et autres obligations	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèses actuarielles - Taux d'actualisation utilisé - Inflation/salaires
Provisions	<ul style="list-style-type: none"> - La probabilité d'une obligation actuelle découlant d'événements passés - Le calcul du montant correspondant à la meilleure estimation
Impôts différés	<ul style="list-style-type: none"> - Estimation de l'écart de juste valeur sur base de données non observables sur le marché (effet indirect) - Interprétations de réglementations fiscales complexes

5.8 Honoraires du commissaire

(Montants hors TVA)

En milliers €	2022	2021
Emoluments du (des) commissaire(s)	978	1.166
Autres missions d'attestation	324	116
Missions de conseils fiscaux	28	13
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	-	-
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)	352	129
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)	-	-
Total émoluments	1.330	1.295

Le contrôle des états financiers consolidés du Groupe P&V est effectué par le commissaire « Kleyneveld Peat Marwick Goerdeler (KPMG)

Bedrijfsrevisoren B.V. / Réviseurs d'Entreprises S.R.L. ». La société KPMG est représentée par Mr. Kenneth VERMEIRE.

6 Déclaration des personnes responsables

Les soussignés, Hilde VERNAILLEN, Administrateur et Président du Comité de direction et Martine MAGNEE, Administrateur et Membre du Comité de direction, déclarent qu'à leur connaissance :

- les comptes consolidés annuels pour l'exercice 2022, sont établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards (« IFRS ») et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière consolidée et des résultats consolidés du Groupe P&V Assurances et de ses filiales comprises dans la consolidation ;
- ces comptes donnent un exposé fidèle des événements importants et des principales transactions entre parties liées survenus au cours de l'exercice 2022, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe P&V est confronté ;
- Les montants d'actifs repris en niveau 3 au point 3.5 de ce rapport représentent des actifs illiquides présents dans la filiale Private Insurer. Ces actifs ont été valorisés sur base des

accords contractuels d'apport des actifs ou dernières valeurs d'inventaires objectivées connues et il n'existe pas suffisamment d'éléments objectifs pour en déterminer la juste valeur selon la définition IFRS 13 à la date de clôture des comptes. Les éventuelles variations et ajustements n'auraient pas d'impact sur les capitaux propres du groupe ni son résultat mais auraient un impact sur la présentation de ces actifs et, en effet miroir, un impact sur les dettes financières – contrats d'investissements sans PB. Le management considère qu'un risque subsiste sur EUR 5,6 millions d'actifs au bilan lié au manque d'information disponible afin de les valoriser sur une base objective. Pour le surplus, le management est confiant de pouvoir transférer les titres dits « illiquides par nature à transférer au preneur » vers les preneurs d'assurance sur base des valeurs d'inventaire sur base de l'expérience sur ce sujet qui ne soulève aucun élément mettant de doute concret sur ce point.

Bruxelles, le 27 avril 2023

7 Rapport du commissaire sur les états financiers consolidés



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de P&V Assurances SC sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de P&V Assurances SC (la «Société») et de ses filiales (conjointement «le Groupe»), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 16 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe durant sept exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, établis conformément aux normes IFRS émises par l'International Accounting Standards Board et telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2022, ainsi que l'état du compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que des annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à 19.473.772 milliers d'EUR et l'état du compte de résultat consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de 42.529 milliers d'EUR.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes IFRS émises par l'International Accounting Standards Board et telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.





Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés» du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Valorisation des dettes relatives aux contrats d'assurance vie et d'investissement

Nous référons aux rubriques «Dettes relatives aux contrats d'assurance», «Dettes financières – contrats d'investissement avec PB» et «Dettes financières – contrats d'investissement sans PB» de la situation financière consolidée des comptes consolidés ainsi qu'à l'annexe 3.11 «Dettes relatives aux contrats d'assurance et dettes d'assurance».

Description

Au 31 décembre 2022, le Groupe présente 16.454.385 milliers d'EUR de dettes relatives aux contrats d'assurance et d'investissement dont 13.940.014 milliers d'EUR de dettes relatives à l'activité vie. Ces dettes sont calculées sur la base de techniques actuarielles telles que définies par la loi et qui sont basées sur des tables de mortalité pré-spécifiées ainsi que sur d'autres paramètres résultant des contrats. Ces passifs représentent un élément majeur de la situation financière consolidée du Groupe.

A chaque date de clôture, l'adéquation des dettes relatives aux contrats d'assurance vie et d'investissement est également vérifiée sur la base d'un test de suffisance effectué conformément à la norme IFRS 4 «Passif de contrats d'assurance».



Ces dettes sont augmentées à concurrence du montant de l'insuffisance éventuelle résultant du test de suffisance. Les modèles actuariels utilisés dans le cadre du test de suffisance sont complexes et le processus de détermination des hypothèses au sein de ces modèles nécessite du jugement étant donné que la meilleure estimation des hypothèses actuelles est prise en considération (et non plus les paramètres résultant de la loi et des conditions contractuelles). Le jugement exercé dans le processus de détermination des hypothèses peut avoir un impact significatif sur le résultat du test de suffisance.

De plus, les principes comptables du Groupe prennent également en considération l'application de la comptabilité reflet (une option définie dans la norme IFRS 4), et par conséquent la reconnaissance éventuelle d'un passif supplémentaire qui résulterait de l'application de la comptabilité reflet, le cas échéant (ci-après «provision reflet»). Pour les contrats d'assurance vie et d'investissements avec participations bénéficiaires qui sont soumis à la norme IFRS 4, cette provision reflet est déterminée comme étant le montant des plus-values non-réalisées nettes des investissements en obligations allouées à ces contrats.

Nos procédures d'audit

Assistés de nos actuaires et de nos spécialistes informatiques, nous avons effectué les procédures suivantes:

- Appréciation de la conception et évaluation de l'efficacité opérationnelle des contrôles clés relatifs au processus actuariel pour la détermination des dettes liées aux contrats d'assurance et d'investissements ainsi que ceux liés au test de suffisance.
- Evaluation de la pertinence des techniques actuarielles utilisées pour le calcul des passifs résultant des contrats d'assurance et investissements ainsi que des hypothèses retenues (qui sont basées sur des exigences légales et contractuelles).
- Evaluation de l'analyse des mouvements des dettes résultant des contrats d'assurance et d'investissement préparée par la direction («Analyse Fourret»), et le cas échéant, analyse des éléments de réconciliation significatifs.
- Recalcul des dettes résultant des contrats d'assurance et investissements pour un échantillon de contrats.
- Evaluation de la consistance des techniques actuarielles retenues pour le test de suffisance par rapport aux années précédentes en ce compris le fait que les changements apportés aux modèles actuariels (y inclus les hypothèses sous-jacentes) soient cohérents avec notre compréhension de l'évolution des activités du Groupe et nos prévisions découlant de notre expérience du marché.
- Analyse comparative des hypothèses utilisées dans le test de suffisance avec les observations du passé et les données observables de marché.
- Evaluation des résultats du test de suffisance, y compris une comparaison des résultats d'une période de clôture à une autre.



- Consultation des rapports émis par la fonction actuarielle y compris les fondements de ses conclusions et prise en considération de celles-ci dans notre évaluation des risques.
- Evaluation de l'exhaustivité et de l'exactitude des données utilisées dans les processus de calcul ainsi que des données provenant des systèmes informatiques clés utilisés pour le calcul des dettes résultant de contrats d'assurance et de contrats d'investissement.
- Recalcul de la provision reflet sur la base de données (plus-values non-réalisées nettes sur obligations) dérivées du système informatique de gestion des investissements.
- Evaluation de l'adéquation des annexes pertinentes dans les comptes consolidés.

Valorisation des dettes relatives aux contrats d'assurance non-vie

Nous référons aux rubriques «Dettes relatives aux contrats d'assurance» de la situation financière consolidée des comptes consolidés ainsi qu'à l'annexe 3.11 «Dettes relatives aux contrats d'assurance et dettes d'assurance».

Description

Au 31 décembre 2022, le Groupe présente 2.514.371 milliers d'EUR de dettes relatives aux contrats d'assurance non-vie. L'estimation de ces dettes implique l'utilisation de techniques actuarielles et nécessite du jugement étant donné que cette estimation est basée sur l'expérience de sinistres passés, la connaissance d'événements existants, les prévisions de développements futurs et les modalités des polices d'assurances pertinentes.

Les estimations doivent être établies pour le coût ultime attendu des sinistres à la date du bilan ainsi que pour le coût ultime attendu des sinistres encourus mais non déclarés (IBNR) à la date du bilan et des sinistres futures. Ces estimations sont sensibles à plusieurs facteurs et incertitudes et nécessitent du jugement pour la détermination des hypothèses sous-jacentes.

Nos procédures d'audit

Assistés de nos actuaires et de nos spécialistes informatiques, nous avons effectué les procédures suivantes:

- Appréciation de la conception et évaluation de l'efficacité opérationnelle des contrôles relatifs au processus actuariel pour la détermination des dettes résultant de contrats d'assurance non-vie.
- Evaluation de la pertinence et de la consistance des techniques actuarielles utilisées pour toutes les branches d'activité (y inclus les hypothèses sous-jacentes) par rapport aux années précédentes en ce compris le fait que les changements apportés aux modèles actuariels soient cohérents avec notre compréhension de l'évolution des activités et nos prévisions découlant de notre expérience du marché.

- Calcul indépendant des dettes résultant de contrats d'assurance non-vie pour les principales branches d'activité (auto, incendie, responsabilité civile et accident du travail) sur la base de techniques actuarielles reconnues pour ces types d'activité. Nous avons comparé les résultats de notre calcul indépendant avec les montants déterminés par le Groupe, et nous avons obtenu de la documentation justificative pour les différences significatives observées.
- Evaluation que les dettes résultant de contrats d'assurance non-vie ont été calculées en accord avec les règles de réservation déterminées par le Groupe.
- Appréciation de la pertinence des dettes résultant de contrats d'assurance non-vie par une analyse des résultats des développements des dettes résultant de contrats d'assurance non-vie.
- Analyse des résultats du test de suffisance, y compris une comparaison des résultats d'une période de clôture à l'autre. Nous avons également comparé les résultats de notre calcul indépendant des dettes résultant de contrats d'assurance non-vie avec les résultats du test de suffisance.
- Consultation des rapports émis par la fonction actuarielle y compris les fondements de ses conclusions et prise en considération de celles-ci dans notre évaluation des risques.
- Evaluation de l'exhaustivité et de l'exactitude des données utilisées dans les processus de calculs ainsi que des données provenant des principaux systèmes informatiques utilisés pour le calcul des dettes résultant de contrats d'assurance non-vie.
- Evaluation de l'adéquation des annexes pertinentes dans les comptes consolidés.

Evaluation des instruments financiers et des placements financiers «Unit Link»

Nous référons aux rubriques «Instruments financiers» et «Placements financiers «Unit Link» » de la situation financière consolidée des comptes consolidés ainsi qu'aux annexes 3.4 «Instruments financiers» et 3.5 «Placements financiers «Unit Link» ».

Description

Au 31 décembre 2022, le Groupe détient 17.459.269 milliers d'EUR d'instruments financiers et 714.406 milliers d'EUR de placements financiers «Unit Link», représentant 93,3% du total de l'actif. L'évaluation des instruments financiers et des placements financiers «Unit Link» à leur juste valeur, ainsi que les montants y relatifs mentionnés dans les annexes, sont basés sur une série de données. La plupart de ces données correspondent à des prix et taux directement observables sur des marchés liquides. Lorsqu'il n'y a pas de données observables sur le marché, des estimations sujettes à un plus grand degré de jugement sont alors développées.





La juste valeur des investissements est une donnée utilisée dans le cadre du test de suffisance, et par conséquent a un impact direct sur l'évaluation de la provision reflet (voir ci-dessus).

Nos procédures d'audit

Assistés de nos spécialistes en valorisation, nous avons effectué les procédures suivantes:

- Appréciation de la conception et évaluation de l'efficacité opérationnelle des contrôles relatifs au processus de valorisation des instruments financiers.
- Evaluation de la valorisation des investissements individuels du Groupe. Lorsque des données de marché observables sont disponibles (valorisation de niveau 1 et niveau 2), nous avons comparé les prix utilisés par le Groupe avec ceux provenant de sources externes indépendantes. Pour les investissements de niveau 3, nous avons évalué sur base d'un échantillon le caractère approprié des modèles de valorisation ainsi que des données incluses dans ces modèles et, lorsque c'était possible, nous avons comparé ces données avec des données disponibles dans le marché.
- Evaluation des travaux effectués par les experts externes désignés par la direction.
- Analyse des réductions de valeurs par l'évaluation du caractère permanent des positions présentant des pertes non-réalisées significatives et par l'évaluation de l'application adéquate des règles d'évaluations y relatives.
- Evaluation de l'adéquation des annexes pertinentes dans les comptes consolidés.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes IFRS émises par l'International Accounting Standards Board et telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.





Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;



- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et de la déclaration non financière annexée à celui-ci.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et la déclaration non financière annexée à celui-ci ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 3:32 §2 du Code des sociétés et des associations est reprise dans un rapport distinct du rapport de gestion sur les comptes consolidés. Ce rapport sur les informations non financières contient les informations requises par l'article 3:32 §2 du Code des sociétés et des associations et concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice. Pour l'établissement de cette information non financière, la Société s'est basée sur différents cadres de références européens et internationaux (notamment « OECD Guidelines »). Conformément à l'article 3:80 §1, 1^{er} alinéa, 5° du Code des sociétés et des associations nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie conformément aux cadres de références précités.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés dans l'annexe des comptes consolidés.



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de P&V Assurances SC sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Autre mention

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Zaventem, le 25 mai 2023

KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par

A large, blue, handwritten signature in cursive script, appearing to be 'Kenneth Vermeire', written over the text 'représentée par'.

Kenneth Vermeire
Réviseur d'Entreprises